



La ville pour l'égalité

Conseil des Communes
et Régions d'Europe
Council of European
Municipalities and Regions

CEMR
CEMR
CEMR

La ville pour l'égalité

Une méthodologie
et de bonnes pratiques
pour l'égalité
des hommes et des femmes



Commission européenne - DG Emploi et Affaires Sociales

[Le mot de la présidente]

Vicenta Bosch Palanca

Présidente de la Commission des élues locales
et régionales du CCRE



Dès la fin des années 1970, des élues locales, au sein du Conseil des Communes et Régions d'Europe, ont éprouvé le besoin de créer un lieu de rencontre et de dialogue. Une Commission permanente des élues locales et régionales est mise en place en 1991.

Ces pionnières ont permis, et nous leur en sommes redevables, au sein d'une organisation qui a pour vocation d'ancrer l'idée européenne à partir de nos villes et de nos villages au plus près des citoyennes et des citoyens, de rendre sensible le CCRE, mais aussi l'ensemble des institutions nationales et européennes, à la question de l'égalité dans les instances de décision locales et régionales. Elles ont également initié une réflexion collective sur le rôle des villes et des régions dans l'élaboration d'une société plus juste.

Les conférences de Pise (1983), Saint-Jacques de Compostelle (1986), Anvers (1988) et Heidelberg (1992) ont ainsi démontré la volonté d'introduire cette problématique dans l'organisation. Lors de la cinquième conférence des femmes élues qui s'est tenue à Dublin en 1995 – et à laquelle plus de 500 élues venues de toute l'Europe ont participé –, l'adhésion au concept de démocratie paritaire était confirmée même si, sur les moyens pour y parvenir (l'incitation ou la loi), les avis divergeaient. Il restait à ce que ces femmes fassent prendre en considération la question de l'égalité par l'ensemble des élus du CCRE. Ce fut chose faite à l'occasion des 20^e Etats généraux du CCRE qui se sont tenus à Thessalonique en 1996.

La commission a ainsi contribué à diffuser l'idée de la parité dans les assemblées élues. Depuis trente ans, on a vu le nombre des élues augmenter aussi bien dans les assemblées communales

qu'au niveau national. Partout, cependant, elles demeurent non seulement minoritaires dans les conseils municipaux mais également très rares dans les fonctions exécutives locales. Dans le cadre d'un projet co-financé par l'Union européenne entre 1996 et 1999, la Commission des élues du CCRE a sensibilisé les Etats et, dans chaque pays, les partis politiques à présenter davantage de femmes aux scrutins locaux. Elle a, en outre suscité, grâce à la constitution d'un réseau d'élues, à travers l'Europe, des échanges sur les politiques locales en faveur de l'égalité femmes/hommes.

Le projet de la Commission des élues du CCRE, retenu par la Commission pour l'année 2004 dans le cadre du cinquième programme communautaire d'égalité des chances des femmes et des hommes, était particulièrement ambitieux. Il s'agissait, à partir des sections locales de notre organisation et de partenaires privilégiés, de tenter de dresser le portrait de ce que pourrait être une ville dans laquelle toutes les discriminations seraient supprimées. Une ville virtuelle, avions-nous dit, car un modèle parfait d'égalité n'est offert par aucune ville aujourd'hui.

En dépit du délai très court dans lequel ce projet devait être réalisé, il aura été fructueux. Il a non seulement permis, à travers plusieurs séminaires, des rencontres très riches entre des élues et élus locaux et des fonctionnaires mais aussi des acteurs de la société civile qui mènent des expériences de politiques d'égalité dans différents domaines et qui, ont commencé d'intégrer la dimension du genre dans l'ensemble de la vie municipale.

Ce document, fruit de nos rencontres et de nos recherches, a pour vocation d'aider tous les acteurs de la vie locale à faire de leur ville un modèle d'égalité. Il s'agit là d'un enjeu majeur. Au plan de la démocratie et de la justice, mais aussi du développement.



Préface

Jeremy Smith

Secrétaire Général du CCRE

L'action des collectivités locales joue un rôle primordial sur la vie quotidienne de leurs habitants. Elle a surtout un impact majeur sur les femmes, qui constituent la majorité de la population.

Depuis plus de deux décennies, le Conseil des Communes et Régions d'Europe encourage la participation des femmes à la vie politique locale, car c'est ainsi que les femmes peuvent participer activement à la prise de décision sur des questions qui touchent à l'organisation de leur vie.

Comment devrait être une ville qui tient compte des besoins des femmes dans la vie quotidienne ? Quelles politiques doit-elle poursuivre ? C'est à ces questions que le CCRE a souhaité répondre en tâchant de dessiner "la ville virtuelle de l'égalité" à travers le projet soutenu par la Commission européenne dans le cadre du cinquième programme d'action communautaire pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, dont la priorité portait en 2004 sur "la participation à la prise de décision".

Des élues locales et régionales, des expertes de l'égalité des chances travaillant dans les villes et collectivités locales des différents pays européens, des responsables des associations nationales du CCRE, des représentantes d'autres organisations européennes, des universitaires ont pris part à cette réflexion au cours de séminaires et conférences organisés dans le cadre du projet.

La publication que vous découvrirez au fil des pages est le fruit de ce travail commun. Elle est composée de deux parties.

La première partie fait l'état des lieux de la prise en compte du rôle et des besoins des femmes au sein de la ville : au niveau de la participation à la prise de décision, dans les mécanismes de décision, dans les différentes politiques qui sont de compétences locales.

Dans cet état des lieux, il nous a semblé utile de repérer des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans plusieurs villes européennes et qui, nous l'espérons, seront d'inspiration pour d'autres villes. Il est fort probable que la liste des villes prises en exemple n'est pas exhaustive : nous vous invitons à ne pas hésiter à nous faire part d'autres bonnes pratiques dont vous seriez à l'origine ou dont vous avez connaissance. Nous serons heureux d'enrichir notre base de données et de la mettre à disposition des utilisatrices et utilisateurs par le biais du site Internet du CCRE (www.ccre.org).

La seconde partie de la publication est constituée par la méthodologie que nous avons mise au point à partir de l'état des lieux. Par cette méthodologie, nous souhaitons mettre à disposition des villes et communes d'Europe, ainsi que des autres niveaux territoriaux européens, un outil pour la mise en œuvre des politiques qui tiennent compte des besoins des femmes et de leur rôle dans la vie de nos sociétés.

Notre souhait est que cette publication représente un véritable outil de travail pour les élues et élus locaux et régionaux ou expert(e)s dans ce domaine, et qu'elle encourage des politiques visant à faciliter la vie quotidienne de nos concitoyennes.

Je tiens à remercier la Commission européenne qui, à travers son soutien financier, a rendu possible la réalisation de ce projet : concevoir une ville virtuelle de l'égalité.

Nous souhaitons remercier la Commission européenne pour avoir accepté de cofinancer le projet "L'égalité dans les villes d'Europe" et cette publication, qui en est le produit essentiel.

Nous remercions les associations nationales, les partenaires du projet, les villes et les collectivités territoriales qui ont contribué à cette publication en nous fournissant des exemples de bonnes pratiques.

Cette publication n'aurait pu être réalisée sans les contributions suivantes :

- Françoise GASPARD, experte du comité CEDAW des Nations Unies, auteure de la première partie de l'ouvrage ;
- Guilherme JOHNSTON, pour la recherche des bonnes pratiques ;
- Audrey YOUNG et Sue JOHNSON, pour leur contribution à la seconde partie de l'ouvrage ;
- Marcel PEYRE, pour la correction des textes ;
- Fulvia CUGINI, pour la traduction en italien.
- Heidi MÄRTENS, pour la traduction en allemand ;
- Felipe VILELLA, pour la traduction en espagnol ;
- Penny YIM, pour la traduction en anglais ;
- Tous les collaborateurs du Secrétariat Général du CCRE, et notamment Isabelle ARCHI, Dominique ARRESTAT, Thomas CATTERMOLE, Christophe CHAILLOU, Corinne DOLLÉ, Patrizio FIORILLI, Cécile GRAUVOGEL, Valérie SOLLE, Vicky NAKIS.

Responsable de la publication : Sandra CECIARINI, Chargée de Mission au Secrétariat Général, chef du projet "L'égalité dans les villes d'Europe".

[Partenaires du projet]

- **Allemagne / Ville de Frankfurt-am-Main, Frauenreferat**
Walter-Kolb-Straße 9-11, 60594 Frankfurt am Main (Allemagne)
Tél.: +49 69 212 36362 - Fax: +49 69 212 30727
Web: <http://www.frankfurt.de>
- **Allemagne / Section Allemand du CCRE (RGRE)**
Lindenallee 13-17, 50968 Köln (Allemagne)
Tél.: +49 221 3771 310 - Fax: +49 221 3771 150
Web: <http://www.rgre.de>
- **Belgique / Union des Villes et Communes Belges (UVCB)**
Rue d'Arlon 53, 1040 Bruxelles (Belgique)
Tél. : +32 2 233 20 01 - Fax : +32 2 231 15 23
Web : <http://www.uvcb-vbbsg.be>
- **Espagne / Fédération Espagnole des Municipalités et Provinces (FEMP)**
Calle del Nuncio 8, 28005 Madrid (Espagne)
Tél. : +34 91 364 37 00 - Fax : +34 91 366 72 78
Web : <http://www.femp.es>
- **Espagne / Association Basque des Municipalités (EUDEL)**
Plaza del Ensanche n° 5, 48009 Bilbao (Espagne)
Tél. : +34 94 423 15 00 - Fax : +34 94 423 72 20
Web : www.eudel.net
- **Espagne / Municipalité de Carthagène**
C/Sor Francisca Armendáriz 6, Edificio Administrativo del Ayuntamiento,
30202 Cartagena (Espagne)
Tél. : +34 968 528 051 - Fax : +34 968 501 690
Web : <http://www.ayto-cartagena.es>
- **Finlande / Association des Pouvoirs Locaux et Régionaux Finlandais (AFLRA)**
Toinen linja 14, 000530 Helsinki (Finlande)
Tél. : +358 9 7711 - Fax : +358 9 771 2726
Web : <http://www.kunnat.net>

- **France / Association Française du CCRE (AFCCRE)**

30 rue d'Alsace-Lorraine, 45000 Orléans (France)
Tél. : +33 2 38 77 83 83 - Fax : +33 2 38 77 21 03
Web : <http://www.afccre.asso.fr>

- **France / Ville de Saint-Jean de la Ruelle**

Rue Charles Beauhaire, 45140 Saint-Jean de la Ruelle (France)
Tél. : +33 2 38 79 33 00 - Fax : +33 2 38 79 33 62
Web : <http://www.ville-saintjeandelaruelle.fr>

- **Grèce / Union Centrale des Villes et Communes de Grèce**

8 Akadimias & Genadiou, 106 78 Athens (Grèce)
Tél.: +30 210 38 99 646 - Fax +30 210 38 20 807
Web: <http://www.kedke.gr>

- **Italie / Association Italienne du CCRE (AICCRE)**

Piazza di Trevi 86, 00187 Roma (Italie)
Tél. : +39 06 699 404 61 - Fax : +39 06 679 32 75
Web : <http://www.aiccre.it>

- **Italie / Fédération toscane de l'AICCRE**

Piazza San Lorenzo 5, 50123 Firenze (Italie)
Tél. : +39 055 238 78 21 / 23 - Fax : +39 055 238 78 24

- **Luxembourg / Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL)**

3 rue Guido Oppenheim, 2263 Luxembourg (Luxembourg)
Tél. : +352 44 36 58-1 - Fax : +352 45 30 15
Web : <http://www.syvicol.lu>

- **Royaume-Uni / Local Government International Bureau (LGIB)**

Local Government House, Smith Square, London SW1 3HZ (Royaume-Uni)
Tél.: +44 20 7664 3100 - Fax: +44 20 7664 3128
Web: <http://www.lgib.gov.uk>

- **Suède / Association Suédoise des Pouvoirs Locaux (SALA)**

Hornsgatan 20, 118 82 Stockholm (Suède)
Tél.: +46 8 452 79 29 - Fax: +46 8 452 79 23
Web: <http://www.svekom.se>

- **Conseil des Communes et Régions d'Europe, Secrétariat Général**

15 rue de Richelieu, 75001 Paris (France)
Tél. : +33 1 44 50 59 59 - Fax : +33 1 44 50 59 60
Web : <http://www.ccre.org>

[Sommaire]

Introduction	10
1. La parité dans la décision locale	13
1.1. Dans l'assemblée élue	13
1.2. Dans l'exécutif local et dans les structures supra-communales	15
1.3. Dans les Comités et Conseils consultatifs locaux	16
1.4. Dans l'administration municipale	17
2. Des mécanismes et des instruments au service de l'égalité	19
2.1. Un conseil municipal sensible au genre	19
2.2. Une administration municipale formée et mobilisée à l'égalité des sexes	19
2.3. Des statistiques ventilées par sexe	21
2.4. Le budget : un instrument d'analyse et de correction des inégalités	22
2.5. Un système d'information destiné au public sur les politiques intégrant le genre	23
2.6. La sensibilisation de jeunes citoyens à l'égalité des femmes et des hommes	24
2.7. Un dialogue permanent avec la société civile	25
2.8. Un plan pour l'égalité	26
3. Une prise en considération de l'égalité dans tous les domaines de l'action municipale ...	29
3.1. La prise en considération de la gestion du temps dans le fonctionnement de la ville	29
3.2. L'organisation, la gestion de l'espace, les déplacements dans la ville et le logement	31
3.3. L'éducation et la formation	34
3.4. L'intégration des minorités	35
3.5. Les personnes âgées dans la ville	36
3.6. L'emploi	36
3.7. La sécurité et la lutte contre toutes les formes de violences	38
3.8. La santé	39
3.9. La culture et la symbolique urbaine	40
3.10. Le sport	41
3.11. Les relations entre les villes et le genre	41
Annexes	43
1. Autres exemples de bonnes pratiques : les sites utiles	43
2. Les femmes et la décision locale et nationale dans les pays membres du CCRE	48
3. Liste des participant(e)s aux réunions du projet	49

Introduction

Françoise Gaspard

Une ville égalitaire ? Aujourd'hui cette ville ne peut être que virtuelle. Dans presque toutes les sociétés, les femmes ont été longtemps confinées dans l'espace domestique alors que les hommes avaient, seuls, accès à l'espace public. Les rôles, les fonctions, mais aussi les droits, ont été distincts selon le sexe et le demeurent souvent. Les villes, dans leur structure spatiale comme dans leur organisation et leur fonctionnement, sont le reflet d'une histoire, de traditions et de la persistance de la division des tâches assignées à chacun des deux sexes. Si le rôle de l'Etat est essentiel dans la construction de l'égalité des femmes et des hommes, celui des villes l'est également.

L'idée d'égalité des femmes et des hommes, dans le droit, a été le résultat d'une longue marche dans laquelle les institutions supranationales ont joué un rôle déterminant. Il a fallu attendre 1945 pour que la Déclaration de San Francisco, fondatrice des Nations Unies, affirme le principe de la non-distinction en raison du sexe. Les conférences mondiales sur les femmes, organisées par l'ONU depuis 1975, ont contribué à mobiliser la conscience internationale. Les gouvernements y ont pris des engagements, suivis attentivement par les associations de la société civile. L'impact de ces rencontres au plus haut niveau a été important, en matière d'évolution du droit. Dans la plupart des pays, notamment depuis la conférence mondiale de Pékin de 1995, des mécanismes nationaux (ministères chargés des droits des femmes, administrations spécialisées) ont été mis en place et des commissions spécifiquement chargées de l'égalité ont vu le jour dans les Parlements nationaux.

L'Union européenne a contribué à l'égalité des sexes. Le traité de Rome comportait en fait un seul article (l'article 119) portant sur l'égalité et traitant de la seule égalité des salaires des femmes et des

hommes. Sur la base de cet article, des directives ont été adoptées et une importante jurisprudence de la Cour européenne de justice s'est développée. Au sein de la Commission européenne, un mécanisme a été mis en place, dès le milieu des années soixante-dix. En 1979, le Parlement européen, désormais élu au suffrage universel, s'est lui aussi doté d'une Commission spécialisée dans les droits des femmes. Au fil des traités approfondissant la Communauté et donnant naissance à l'Union regroupant actuellement 25 pays, le concept d'égalité des sexes a été réaffirmé et le champ d'action communautaire en la matière a été élargi. L'idée d'intégrer le souci d'égalité dans toutes les politiques communautaires a été affirmée.

La dimension locale, jusqu'à une date récente, n'a cependant pas, ou peu, été prise en considération dans les engagements internationaux des Etats et dans les traités. Le droit et les politiques nationales semblaient devoir permettre d'éliminer les discriminations de genre. Or on sait désormais que les collectivités décentralisées ont, dans ce domaine complexe, un rôle majeur à jouer. Ce rôle est d'autant plus important qu'on assiste, en Europe notamment, à un mouvement de décentralisation qui tend à conférer des pouvoirs accrus aux collectivités territoriales.

Les élues communales et régionales, dès le début des années quatre-vingt, ont engagé une réflexion et des actions sur la place des femmes dans la ville. Celle-ci est née du constat de la rareté des femmes dans les assemblées communales : pourquoi y étaient-elles si peu nombreuses ? Comment remédier à cette disparité ? La première Conférence européenne des élues locales et régionales a été organisée par le CCRE en 1983, accueillie par la ville de Pise - dont la Maire était Mme Fausta Giani Cecchini, membre fondatrice du mouvement



Conférence finale du projet "l'égalité dans les villes d'Europe". Bruxelles, Parlement Européen, février 2005.

des élues au CCRE, et avec le soutien de l'Unité Information Femmes de la Commission européenne, alors dirigée par Mme Fausta Deshormes, qui a beaucoup œuvré pour les femmes européennes. De nombreuses conférences ont été organisées par la suite jusqu'à la grande Conférence de Dublin en 1995. Au sein du Conseil des Communes et Régions d'Europe, les élues ont alors lancé un débat sur le thème "Femmes, politique et démocratie".

La branche féminine de l'International Union of Local Authorities (IULA) présente, à travers ses délégations régionales (en Europe, le CCRE), à la session de l'Assemblée extraordinaire de l'ONU dite Pékin+5, a convaincu les Etats d'introduire dans le texte final de la conférence la nécessaire participation des femmes à la décision locale.

Avec le concours de la Commission européenne, la Commission des élues locales et régionales du CCRE a, dans le cadre du 4^e programme à moyen terme d'égalité des femmes et des hommes, contribué à la diffusion de modèles de pratiques créatrices d'égalité dans les villes. Les séminaires qui se sont tenus dans divers pays européens, entre 1996 et 1999, ont permis que se constitue un réseau d'élues locales. Ils ont sensibilisé les femmes, mais aussi les partis politiques et les gouvernements, à l'importance d'une participation féminine accrue dans les instances locales élues et au rôle des instances politiques locales dans l'élaboration d'une ville plus ouverte à tous les citoyens.

Le projet du CCRE, retenu par la Commission européenne dans le cadre du 5^e programme d'égalité des chances, pour l'année 2004, a permis de prolonger et de développer ces actions qui s'inscrivent

dans la prise en considération de l'égalité, la recherche d'une bonne gouvernance et le développement de la démocratie. Il ne s'agissait plus seulement, même si la question demeure posée, de s'intéresser à la seule participation numérique des femmes dans les assemblées locales mais d'aborder une thématique nouvelle: comment intégrer dans toutes les politiques de la ville, ce qu'on appelle désormais la dimension du genre ? Ce n'est que depuis le milieu des années 90 que le concept de *mainstreaming*, c'est-à-dire d'intégration de la dimension du genre dans toutes les politiques, a été théorisé et fait l'objet de nombreux débats dans les organisations supra-nationales. L'égalité dans le droit se révélait insuffisante. Dans la pratique, des inégalités subsistaient. Il fallait donc, dans toutes les politiques publiques, à tous les niveaux, prendre en considération les effets de chaque décision à partir d'une simple question : quelle est son incidence sur chacun des deux sexes ?

Les femmes demeurent partout dans le monde victimes de discriminations. En Europe les discriminations dans le droit ont considérablement reculé. En revanche les inégalités dans les faits perdurent. Dans ce document, nous avons pris en considération deux dimensions que les mouvements sociaux et les recherches académiques des dernières décennies ont mis en lumière. Celle qui, dans la théorie comme dans l'action politique, ne considère pas la Femme et l'Homme mais les individus dans leur diversité. Ainsi il ne saurait être question de parler de **la** Femme dans la ville mais **des** femmes. Le fait d'être du sexe féminin accroît en effet les discriminations dont différentes catégories de population sont victimes en raison de la situation sociale, de l'âge, de l'existence d'un handicap, de l'appartenance à une minorité nationale, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle... Cette diversité doit donc être prise en considération dans l'élaboration des politiques. Une

seconde dimension doit être présente dans l'élaboration d'une ville et d'une société plus équilibrées, celle du genre. Chaque politique locale doit être attentive aux inégalités dont les femmes sont principalement victimes afin de les éradiquer. Mais il convient en outre d'être attentif au fait que cette évolution concerne aussi les hommes. Le changement que suppose une égalité de fait concerne les deux sexes et leurs relations tant dans la sphère publique que privée.

La ville égalitaire dont les caractéristiques sont ici dessinées n'est pas le produit de l'imagination. Elle est une synthèse des politiques locales en faveur de l'égalité. L'enquête menée par le CCRE, entre décembre 2003 et décembre 2004, montre que, dans de nombreuses villes européennes, des politiques soucieuses de remédier aux discriminations, directes et indirectes, dont les femmes sont victimes existent. Mais ces politiques ne sont souvent que partielles, les moyens financiers et humains mis à leur disposition souvent faibles et leur suivi soit inexistant, soit insuffisant. La ville virtuelle égalitaire cessera d'être une pure utopie le jour où, dans une même ville, toutes les politiques ici recensées seront menées et assurées d'une continuité.

Au terme de notre enquête et des séminaires qui se sont déroulés au cours de ce projet, trois conditions nous semblent devoir être réunies pour construire une ville égalitaire. L'égalité de participation des femmes et des hommes dans la décision est un élément essentiel d'une meilleure gouvernance au niveau de la ville comme de l'Etat. L'enquête a montré que celle-ci n'est possible qu'à la condition que des outils soient utilisés et que des mécanismes, assortis de moyens humains et financiers, existent pour en assurer le pilotage et le suivi. À ces objectifs s'en ajoute un autre, plus complexe à conceptualiser et à mettre en œuvre : l'intégration de la dimension du genre dans toutes les politiques locales.

La parité dans la décision locale

La mesure de la participation des femmes à la décision a d'abord été leur nombre dans les Parlements nationaux. Il n'existe pas d'observatoire mondial, ou même européen, de l'égalité des femmes et des hommes dans la décision locale. Le recensement de telles données, et leur actualisation est, il est vrai, plus difficile qu'au niveau national. Il n'est cependant pas impossible à réaliser. Ce type de statistique est indispensable pour procéder à une analyse des disparités et pour réfléchir aux moyens de les corriger. Des Etats ont récemment amélioré leurs données statistiques sexuées, en incluant le niveau local. Des organisations d'élus, membres du CCRE, ont également contribué à ce recensement. Ce document apporte sur le sujet la référence à une base de données utiles (voir annexes).

Le nombre de femmes dans les conseils élus n'assure cependant pas la garantie de leur réelle participation à la décision municipale. Encore convient-il que dans l'exécutif de la ville, dans les instances consultatives et dans l'administration municipale cet équilibre soit également respecté. En outre, si la représentation de chacun des deux sexes est nécessaire, elle n'est pas toujours suffisante. Les femmes, qui se trouvent globalement dans des conditions sociales différentes de celles des hommes, éprouvent encore souvent des difficultés à remplir leur mandat en raison notamment des charges domestiques non rémunérées qui pèsent sur elles ainsi que d'une moindre inclusion dans des réseaux de sociabilité.

1.1. DANS L'ASSEMBLÉE ÉLUE

L'enquête du CCRE de 1999 constatait que, dans les 15 pays de l'Union européenne, un élu local sur cinq était une femme. La part des femmes dans le total des conseils locaux était alors de plus de 40 % en Suède mais de 4 % à peine en Grèce. Les données dont nous dis-

posons, pour 2004, dans une Europe désormais à 25, montrent que la participation des femmes dans les conseils élus demeure, en moyenne, inférieure à celle des hommes. Des évolutions significatives ont cependant eu lieu au cours des dernières années.

1.1.1. Sans que la loi l'oblige, des partis ou des coalitions de partis respectent une parité des candidatures aux élections locales ou s'imposent des quotas.



Des quotas de candidats à l'initiative de partis politiques

Dès les années 1970, des partis dans les pays nordiques (puis en Allemagne) décident d'introduire un pourcentage minimum de chaque sexe sur les listes de candidats aux élections de tout niveau. Désormais, des partis, dans tous les pays de l'Union européenne, s'engagent à respecter des quotas ou même une parité de candidature. Ces mesures ont conduit à l'émergence dans plusieurs pays, notamment du nord de l'Europe, d'une "masse critique" (considérée comme étant d'au moins 30 %) d'élues dans les assemblées locales et nationales. Dans de nombreux pays européens on constate aujourd'hui que ces pratiques internes aux partis se sont développées.

Source : Global Database of Quotas for Women, A joint project of International IDEA and Stockholm University.

Site : www.idea.int/quota/sources/europe.cfm

1.1.2. Plusieurs pays européens se sont dotés de lois qui imposent un pourcentage minimum de l'un et l'autre sexe sur les listes présentées au suffrage des électeurs (Belgique, Grèce), soit même une parité absolue de candidatures dans les élections au scrutin de liste (France).



Belgique

La loi du 24 novembre 1994 a introduit l'obligation d'un quota minimum de candidats de l'un ou l'autre sexe sur les listes présentées pour tous les scrutins, notamment pour les élections locales. La mesure devait s'appliquer progressivement. Entre 1996 et 1999 les listes devaient comporter au minimum 25 % de candidates. Il était prévu qu'à compter de 1999 le seuil serait de 33 %. La loi a été révisée en 2002. Elle impose désormais la parité hommes/femmes sur les listes des candidats, pour toutes les élections, nationales, régionales ou locales et l'alternance aux deux premières places.

1.1.3. Des ONG et des municipalités, avec souvent le soutien de la Commission européenne, mènent des actions de sensibilisation auprès des femmes pour les inciter à se porter candidates.



France

La loi du 6 juin 2000 "relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives" impose 50 % de candidats des deux sexes sur les listes municipales dans les communes de plus de 3500 habitants où le scrutin se déroule dans le cadre de la proportionnelle. Les listes étant "bloquées" (les électeurs et les électrices votent pour une liste sans pouvoir rayer un nom), celles-ci, pour être acceptées, doivent comporter autant de femmes que d'hommes par tranche de six candidats. Les listes qui ne respectent pas cette règle sont exclues de la compétition électorale. Les élections municipales de mars 2001 ont vu, dans les communes soumises à la loi, le nombre d'élues passer de 22 % à 47,5 %. Par effet de contagion, les petites communes où la loi ne s'applique pas ont également vu le nombre de candidates et d'élues augmenter.



France

Une association nationale

encourage les candidatures féminines :

L'association Elles Aussi organise, depuis 1994, des séminaires à travers tout le pays pour inciter les femmes à se porter candidates aux élections, notamment locales.

Source : Association Elles Aussi

Site : <http://perso.wanadoo.fr/ellesaussi/index.htm>



Grèce

Aux termes de l'article 116.2 de la Constitution révisée par la loi de mai 2001, une participation équilibrée des candidatures de chaque sexe sur les listes électorales au plan local et régional est souhaitée. Les listes qui ne compteront pas un tiers au moins de femmes seront refusées. Il s'agit toutefois d'un vote préférentiel et non de listes "bloquées". Aussi l'augmentation de la proportion de femmes élues à l'occasion des dernières élections de 2002 a-t-elle été limitée, passant de 7 % à 12 % (et, dans la mesure où le principe de quotas ne s'appliquait pas à l'élection du maire, on ne compte toujours encore que 16 femmes sur 900 maires – 14 précédemment). Toutefois, l'un des résultats positifs de l'adoption de quotas est que le nombre de conseils municipaux ne comptant aucune femme a fortement régressé, passant de 372 à 116 sur 900. Ce qui n'est pas négligeable d'un point de vue symbolique.

Source : Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales, Commission européenne, 5^e PCRD

Site : www.sh.se



Heidelberg (Allemagne)

Enquête pour davantage de femmes

dans la politique municipale :

Une enquête a été menée avec les femmes engagées dans des associations, des partis politiques et d'autres regroupements destinés à répertorier les difficultés rencontrées par les femmes et les changements nécessaires pour qu'elles s'engagent sur la scène politique. Un projet a été élaboré et lancé pour augmenter la participation des femmes à la vie politique, centré sur le développement des compétences, la présentation de sa propre personne, la gestion des objectifs et du temps, l'habilité à participer à une discussion et à argumenter les interventions en réunion, la gestion des projets, la communication, la prévention du découragement. La formation a été divisée en deux parties. La première porte sur l'apprentissage de base de la politique locale, la seconde sur la mise en pratique des compétences nouvellement acquises.

Source : Deutscher Städtetag: Le Mainstreaming des Genres, Exemples de Bonne pratique relevés dans les communes.

Sites : www.staedtetag.de, www.heidelberg.de



Venise (Italie)

L'Ecole Politique :

La ville de Venise a promu, dans le cadre du projet *Sister Cities Going Gender* (voir exemple de Francfort, page 14), une école de politique destinée aux femmes. L'école, qui doit débiter ses cours en janvier 2005, s'est fixée deux objectifs : d'une part la formation des employées de la mairie pour soutenir leur carrière, d'autre part la formation des femmes du territoire pour les encourager à prendre une part active dans la vie de la cité et en particulier à la vie politique. Le projet de la ville de Venise est de rendre cette école permanente.

Source : Mairie de Venise et Projet Sister Cities Going Gender.

Sites : www.comune.venezia.it, www.sister-cities-going-gender.org



Bologne (Italie)

Ecole Politique Hannah Arendt :

Cette Ecole Politique réalise une série de cours et séminaires pour promouvoir la participation des femmes à la prise de décision dans le domaine public. La formation se déroule à travers des rencontres, des témoignages et des discussions entre les femmes. L'école fait partie de l'Association Orlando qui a une convention avec la ville de Bologne et le Centre de documentation de la commune.

Source : Association de femmes Orlando et Mairie de Bologne.

Sites : www.women.it/arendt, www.comune.bologna.it

1.1.4. Des études ont montré que les élues et particulièrement les nouvelles élues se heurtent à de nombreuses difficultés. Elles sont généralement moins incluses que les hommes, notamment faute de temps, dans des réseaux de sociabilité informels. Elles ont le sentiment, justifié ou non, d'être mal préparées à leur fonction. Elles hésitent à s'exprimer, et surtout à exprimer des demandes qui concernent spécifiquement les femmes. La majorité des élues, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, éprouve des difficultés à concilier un mandat électif avec leurs tâches professionnelles et domestiques. Elles renoncent enfin plus que les hommes, pour toutes ces raisons, à demander le renouvellement de leur mandat. Pour faciliter l'accès des femmes à la vie politique locale, et éviter qu'elles n'éprouvent des difficultés à remplir leur mandat et y renoncent, un système de *mentoring* – c'est à dire de soutien individualisé – a été instauré dans différents pays, notamment nordiques. Une femme qui envisage d'être candidate et/ou qui est une nouvelle élue bénéficie de l'assistance et des conseils d'une élue ancienne.



Suède

Le livre du pouvoir (The power book) :

Ce petit livret, largement distribué et traduit en plusieurs langues, a été élaboré par les femmes du Parti social-démocrate suédois. Il recense les difficultés principales auxquelles les femmes dans les partis et dans les assemblées élues, à tous les niveaux, sont confrontées et les solutions pour les surmonter.

Source : Fédération Suédoise des Conseils de Comtés

Sites : www.lf.se, www.socialdemokraterna.se



Ostergotland (Suède)

Mentoring pour les nouvelles élues :

Le projet "The Changing Role of Politicians" a été créé en 1995 pour aider les femmes élues dans le Comté d'Ostergotland pour un premier mandat afin de les intégrer dans l'équipe municipale. Il a aussi pour objet d'utiliser mieux les qualifications, expertise et savoir faire des femmes politiques, de faire prendre conscience aux jeunes et nouvelles élues qu'elles ont les compétences nécessaires pour essayer d'avoir des postes plus importants dans les prochaines élections, de développer les qualités de leadership des femmes qui ont déjà une expérience politique, de faire prendre conscience aux hommes politiques qu'ils doivent comprendre et mieux utiliser les compétences des femmes et de changer les mécanismes de prise de décision pour les encadrer dans le mainstreaming.

Source : Booklet : *The Changing Role of Politicians* - Landstingsförbundet (Fédération Suédoise des Conseils de Comtés).

Sites : www.lf.se, www.ostergotland.se

1.2. DANS L'EXÉCUTIF LOCAL ET

DANS LES STRUCTURES SUPRA-COMMUNALES

L'enquête du CCRE de 1999 montrait que, plus on montait dans la hiérarchie des responsabilités locales, moins les femmes étaient nombreuses. Partout le pourcentage de femmes maires était très inférieur à la proportion d'élues dans les conseils. On remarquait également que l'émergence de structures supra-communales destinées à rationaliser la gestion territoriale n'était pas favorable aux femmes, qu'elles étaient moins nombreuses dans ce type d'assemblées, souvent élues au second degré, que dans les conseils locaux élus au suffrage direct. Lorsqu'il était opéré des regroupements de communes, on constatait aussi que le nombre de femmes élues régressait – comme ce fut le cas en Grèce en 1996.

Les hommes demeurent, sauf rares exceptions, très majoritaires comme maires. Ils dominent dans les exécutifs municipaux, là où se concentre le pouvoir de décision. On constate cependant des exceptions. En Finlande, la loi sur l'égalité de 1995 qui stipule que les instances non directement élues doivent comporter un minimum de 40 % de personnes de l'un ou l'autre sexe trouve son application au niveau local. Dans quelques grandes villes françaises, l'exécutif municipal est paritaire bien que la loi ne l'impose pas.

À la ségrégation verticale s'ajoute la ségrégation horizontale dans les exécutifs : les femmes occupent plus fréquemment des postes liés au social, à l'éducation et au culturel qu'aux finances, à l'urbanisme ou aux transports. Des villes mènent des politiques volontaristes pour rompre avec cette répartition stéréotypée des fonctions.



Finlande

Au moins 40 % de l'un ou l'autre sexe

dans les conseils et comités nommés :

Une loi de 1987 sur l'égalité avait stipulé que les femmes et les hommes devaient siéger dans les commissions et comités consultatifs sur une base aussi égalitaire que possible. Ces organes jouent en effet un rôle important dans la décision, notamment locale. Une loi, entrée en vigueur en 1995, instaure un quota minimal de 40 % de chaque sexe dans les instances locales et nationales, à l'exception des assemblées élues au suffrage direct. Les quotas s'appliquent donc au comité exécutif municipal.

Source : Association des Pouvoirs Locaux et Régionaux Finlandais

Sites : www.kunnat.net, www.stm.fi



Paris, Rennes, Strasbourg (France)

Des exécutifs municipaux paritaires

Les élections municipales de mars 2001 ont vu l'application de la loi du 6 juin 2000 qui imposait la parité de candidatures sur les listes aux élections municipales ainsi que l'alternance des candidats masculins et féminins dans les communes de plus de 3500 habitants. Dans ces communes 47,5% des élus sont actuellement des femmes. La loi sur la parité ne précise pas, en revanche, que l'exécutif municipal, élu par le conseil, doit respecter l'équilibre des deux sexes. Rares sont actuellement les exécutifs communaux paritaires dans les villes concernées. C'est cependant le cas de Paris (dix-huit femmes adjointes et quinze hommes), de Rennes (dix adjointes et huit adjoints) et de Strasbourg dont le maire est une femme (neuf adjointes et huit adjoints).

Source : Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales, Commission européenne, 5^e PCRD

Sites : www.paris.fr, www.ville-rennes.fr, www.mairie-strasbourg.fr

1.3. DANS LES COMITÉS ET CONSEILS CONSULTATIFS LOCAUX

Des comités et conseils nommés sont appelés à jouer un rôle croissant dans la décision publique. Des lois ou des actions volontaristes, dans plusieurs pays de l'Union européenne, permettent d'éviter une surreprésentation de l'un ou l'autre sexe et veillent à ce que, dans toutes les instances de consultation de la population, tous les usagers de la ville soient entendus, et notamment les femmes, afin que leurs besoins particuliers soient pris en compte. Une présence des femmes, à parité mais aussi dans sa diversité est, en effet, un élément stratégique d'une bonne gouvernance locale dans toutes les instances où a lieu le dialogue social.



Danemark

Une loi de 1985 stipule que la représentation des femmes et des hommes dans tous les organes dont les activités ont une portée politique sur la société doit être équilibrée et que les organisations habilitées à proposer des personnes pour une désignation doivent présenter au moins un candidat et une candidate.



Finlande

La loi mentionnée dans le chapitre précédent s'applique à toutes les instances consultatives.



Suède

Le programme gouvernemental, adopté en 1987, intitulé "partage du pouvoir, influence et responsabilité dans toutes les sphères de la société" prévoit que la proportion de femmes dans les conseils et commissions publiques doit atteindre 30 % en 1992, 40 % en 1995 et la parité en 1998.

Source : Monique Leijenaar, en collaboration avec le réseau européen d'expertes "Les femmes dans la prise de décision", *Comment créer un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision politique*, Communautés européennes, 1997.

Site : www.ifrance.com/oiphf/biblio.htm

1.4. DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

La ville est un employeur, souvent important. Les femmes représentent, dans la majorité des cas, plus de la moitié des employés de la commune. Mais, comme au niveau de la fonction publique nationale, elles demeurent rares dans les fonctions de direction et, quand elles en occupent, elles sont davantage chargées des domaines considérés comme féminins (l'action sociale ou la petite enfance plutôt que les transports et l'équipement).

De nombreuses villes disposent désormais de politiques de promotion, ont adopté des plans d'égalité voire des mesures d'action positive, destinées à remédier à ces déséquilibres.

Jonkoping (Suède)

Féminisation des postes de cadres au plus haut niveau :

L'administration municipale a été réorganisée afin d'aider les femmes employées de la ville à intégrer les différentes directions de l'administration et à bénéficier des politiques de formation interne pour améliorer leur position statutaire.

Source : Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales.

Site : www.jonkoping.se

Växjo (Suède)

Sensibilisation du personnel municipal et des élus

à l'égalité dans la gestion du personnel :

La commune incite ses fonctionnaires, femmes et hommes, à faire carrière au sein de l'administration municipale et cherche ainsi à s'assurer une base de recrutement de femmes dirigeantes. Une vidéo a été produite où des employés, élus et fonctionnaires municipaux ainsi que des acteurs amateurs locaux mettent en scène les diverses discriminations dont les femmes sont souvent victimes dans le cadre des prises de décision. Les nouveaux employés et fonctionnaires sont incités à visionner le film.

Source : Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales.

Site : www.vaxjo.se

Berlin (Allemagne)

Mentoring pour les fonctionnaires municipaux :

Avec l'aide de l'organisation EAF-Berlin (Académie Européenne pour les femmes) la ville de Berlin a développé un projet pour aider les employées de la ville à améliorer leur participation dans l'ensemble de l'administration municipale et à arriver à des positions de plus haut niveau.

Source : Académie Européenne pour les femmes en politique et économie (EAF-Berlin)

Site : www.eaf-berlin.de, www.berlin.de/verwaltungsakademie

Rennes (France)

Aide aux femmes employées par la ville :

En 1990 une étude faisait apparaître qu'au sein des services municipaux, seulement 6 % des cadres étaient des femmes. La municipalité étant le second employeur (en effectif) de la ville, le Maire a souhaité réagir afin de voir évoluer la situation. Un groupe de femmes cadres, présidé par une déléguée à l'égalité des chances, a été constitué afin d'établir des propositions de changement en matière de parité professionnelle, conditions de travail (aménagement du temps de travail), recrutement, formation et communication. Ainsi, la ville de Rennes a développé un dispositif dont la spécificité est de permettre la professionnalisation de savoir-faire développés par les femmes dans certains domaines (entretien, restauration, soins aux enfants et aux personnes âgées) et d'obtenir des diplômes par la reconnaissance de leurs compétences et expériences.

Source : Ville de Rennes

Site : www.ville-rennes.fr

Glasgow (Ecosse)

Un guide pour les fonctionnaires de la ville afin

qu'ils n'utilisent pas un langage sexiste sur le lieu de travail :

Le sexisme continue d'être un obstacle pour les femmes dans leur condition d'employées de la ville. Pour cette raison, la ville écossaise a une politique très engagée pour combattre la discrimination et augmenter la reconnaissance des thèmes de l'égalité auprès des fonctionnaires et des membres du Conseil Municipal. Le guide a été diffusé pour sensibiliser les employées afin qu'elles soient conscientes de cette réalité.

Source : Conseil Municipal de Glasgow

Site : www.glasgow.gov.uk



Turin (Italie)

La ville de Turin a effectué une recherche, "the glass ceiling", basée sur la méthode de la psychologie cognitive afin d'étudier les mécanismes conduisant aux inégalités dans les lieux de la prise de décision. L'enquête se concentre sur les inégalités hommes/femmes au niveau décisionnel telles qu'elles se créent au moment des négociations. L'objectif de l'étude est de parvenir à des propositions pour que les femmes puissent surmonter leurs difficultés propres pour accéder à des fonctions de haut niveau dans les lieux publics et privés. L'étude a été réalisée dans les organismes publics, dans les ONG et dans les entreprises de la ville de Turin.

Source : Projet Sister Cities Going Gender et Mairie de Turin.

Sites : www.comune.torino.it, www.sister-cities-going-gender.org



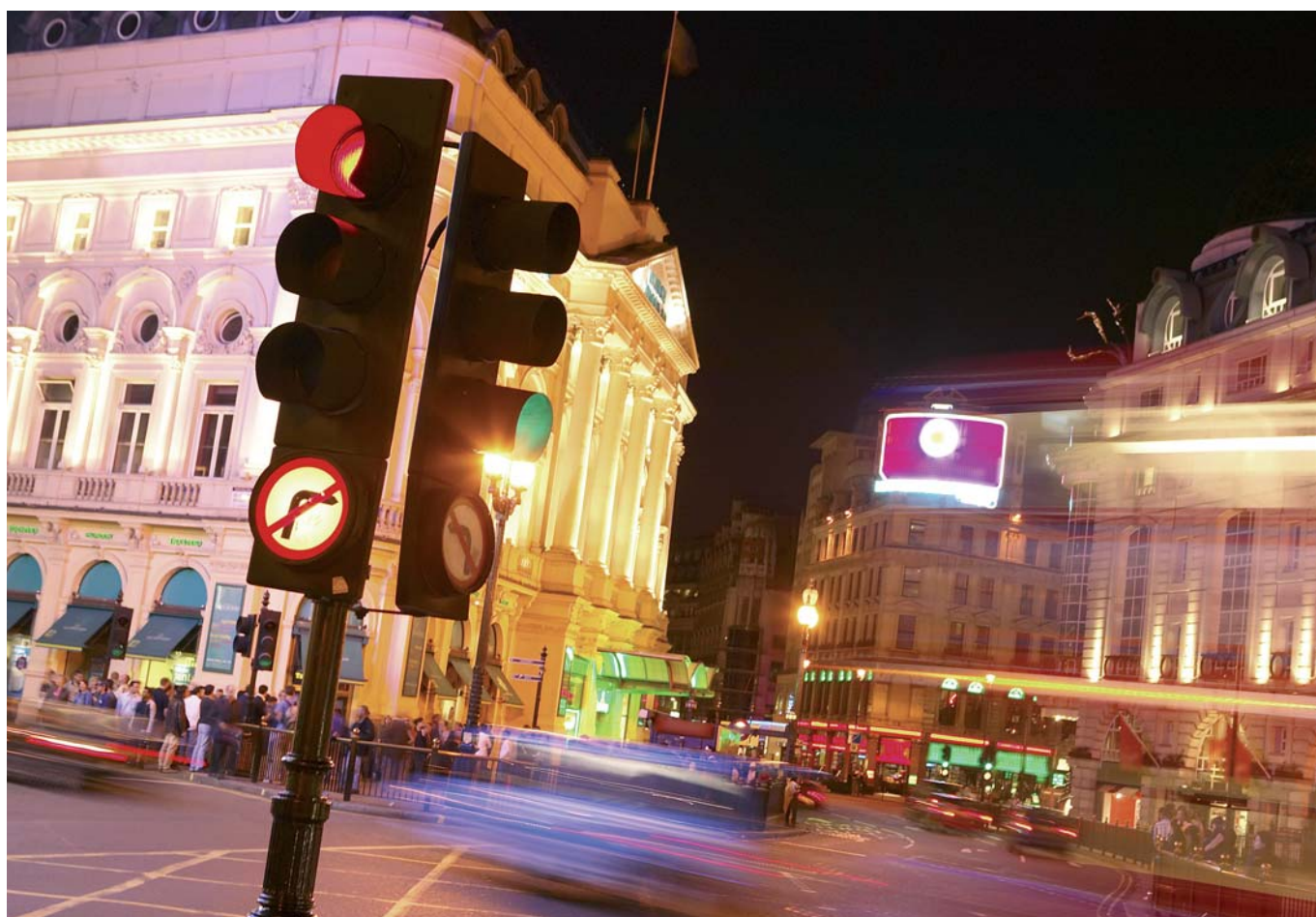
Vienne (Autriche)

Managing E-quality

Le projet "Managing E-Quality" a été développé pour permettre aux employeurs d'harmoniser le mainstreaming du genre et les critères de conciliation du travail et de la famille de l'Union européenne. Son but est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, mais également de prendre en compte la diversité du personnel. C'est un programme de formation, d'expertise et de mise en œuvre, qui aide les administrations ou les organisations publiques à progresser et à apporter des solutions dans les domaines où elles reconnaissent un besoin d'amélioration vers l'égalité. Des sessions de formation et des séminaires sont organisés dans cette perspective.

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Sites : www.genderlink.com/index_meqe.htm, www.frauen.wien.at



Des mécanismes et des instruments au service de l'égalité

Mettre en œuvre une politique d'égalité des femmes et des hommes suppose une volonté politique. Celle-ci implique un engagement de l'ensemble de l'assemblée élue mais aussi la désignation de responsables, élus et fonctionnaires, chargés de proposer des mesures et des méthodes pour éliminer toute discrimination et surveiller l'efficacité de cette action. Un plan local d'égalité est nécessaire. L'enquête menée montre qu'en l'absence d'un tel plan ainsi que de mécanismes spécifiquement chargés de l'égalité et une insuffisante formation des personnels à la sensibilisation du genre, les politiques menées sont partielles et dépourvues de continuité. Il convient donc que la ville mette en place un système, tant au niveau du conseil élu que de son administration, destiné à veiller à l'intégration du genre dans toutes les politiques. Il est également nécessaire de contribuer, dans la formation et l'information locales, à la lutte contre les stéréotypes.

Dans plusieurs pays européens, l'Etat oblige ou encourage les collectivités locales à prendre en considération l'égalité des sexes en mettant en place des mécanismes et des politiques appropriés.

2.1. UN CONSEIL MUNICIPAL SENSIBLE AU GENRE

Un élu, au sein de l'exécutif municipal, est chargé de l'égalité des hommes et des femmes dans la ville. Une commission municipale est spécifiquement chargée du dossier de l'égalité, éventuellement complétée par une commission extra-municipale à laquelle participent les organisations locales intéressées - et en particulier les organisations de femmes. Avant qu'elles ne soient examinées par le Conseil municipal pour adoption, toutes les futures décisions sont soumises pour

avis à la Commission « égalité des femmes et des hommes » afin de veiller à ce que la dimension du genre soit prise en compte. Le conseil municipal se dote d'outils pour analyser la situation comparée des femmes et des hommes dans la ville.



Association suédoise des autorités locales

La méthode des 3 R :

L'Association suédoise des autorités locales a mis au point une méthode destinée à aider les communes à élaborer une politique globale d'égalité. La méthode des 3R est un outil analytique. Elle sert à produire l'information nécessaire pour prendre en compte la dimension du genre d'une manière systématique. Les 3 R signifient représentation, ressources et réalité. Récemment, un quatrième R a été ajouté à la méthode, qui signifie "restrictions". Cela indique que les organisations qui n'appliquent pas le *mainstreaming* du genre devront faire face à des sanctions.

Source : *The 3Rs, Tools for gender Equality in Local Government*, 1999, Swedish Association of Local Authorities.

Site : www.svekom.se

2.2. UNE ADMINISTRATION MUNICIPALE FORMÉE ET MOBILISÉE SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

Un service, placé sous la direction de l'élu chargé de l'égalité, a pour mission d'impulser le concept d'égalité, de veiller à ce qu'il soit intégré dans toutes les directions de l'administration municipale et d'en assurer le suivi. Le personnel de cette direction a reçu une formation sur les techniques d'intégration du genre dans les politiques publiques.

Dans chaque direction de l'administration locale, un agent, formé à l'égalité entre les femmes et les hommes, est le correspondant du service chargé de l'égalité.



Francfort (Allemagne)

La ville de Francfort a commencé, en janvier 2002, à appliquer le *mainstreaming* du genre et a institué une "équipe du genre" au sein de l'administration municipale. La tâche de cette équipe est d'introduire l'intégration du genre dans les structures de la municipalité : d'une part dans les procédures de prise de décision, et d'autre part dans les organes de décision.

La ville de Francfort est à l'origine d'un projet pilote européen, "Sister Cities Going Gender", destiné à encourager la mise en œuvre de politiques de l'égalité dans de grandes villes européennes telles que Rotterdam, Rome, Turin, Vienne, Venise.

Source : Le Gender Team de la ville de Francfort et Projet Sister Cities Going Gender

Sites : www.frankfurt.de, www.sister-cities-going-gender.org



Paris (France)

Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes :

L'objectif de cet observatoire est de permettre aux parisiennes, mais aussi aux parisiens, de mieux vivre leur Ville au quotidien dans tous les domaines : social, emploi, égalité professionnelle, famille, culture, transports, etc.

Les Parisiennes et les Parisiens vivent des situations et rencontrent des problèmes différents. La Ville doit pouvoir leur apporter des réponses adaptées pour que chacun, femmes et hommes bénéficient d'une égale qualité de vie.

L'objectif vaut aussi pour les femmes et les hommes de l'administration parisienne pour lesquels l'égalité des chances doit être respectée.

Même si Paris est une ville féminine (les femmes représentent 53 % de la population parisienne et 50 % du personnel de l'administration parisienne), les lieux d'inégalité sont toujours nombreux.

Afin de réduire ces inégalités, l'Observatoire agit pour :

- garantir et faire respecter les droits des Parisiennes,
- soutenir et accompagner l'activité, l'emploi et l'égalité professionnelle pour les Parisiennes et aussi pour les femmes de l'administration parisienne,
- faire reconnaître et valoriser la place des Parisiennes dans tous les domaines,
- aider et accompagner les associations féminines et féministes parisiennes.

Source : Mairie de Paris

Site : www.paris.fr/fr/citoyennete/observatoire_egalite



Vienne (Autriche)

Appliquer le *mainstreaming* du genre dans les différents niveaux de l'administration

La ville de Vienne a, depuis de nombreuses années, pris un engagement politique clair en faveur du *mainstreaming* dans les politiques concernant les femmes et l'égalité. Outre l'existence du Département Municipal 57 – le département des femmes de la ville de Vienne – plusieurs mesures ont été prises dans divers services municipaux pour faire évoluer les questions concernant les femmes, selon l'esprit du *mainstreaming* du genre, dans des domaines qui concernent directement les différents secteurs de travail et d'administration. La ville a également décidé de sélectionner cinq membres du personnel afin qu'ils deviennent conseillers sur l'égalité des chances libérés de leurs tâches habituelles. Un poste de personne de contact sur l'égalité des chances a aussi été créé. Ces employées sont des femmes qui servent de premier contact aux personnels des deux sexes dans chaque service individuel de la ville. Ces personnes de contact sont actuellement 145 pour toute la ville. Enfin, la ville dispose d'un groupe de travail sur les questions d'égalité des chances.

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Sites : www.frauen.wien.at, www.wien.gv.at/gbb



Essen (Allemagne)

Soixante-quatre chargées de la condition féminine :

Dans 33 services de la ville ont été nommées une ou plusieurs chargées de la condition féminine. Elles assument cette fonction parallèlement à leurs autres missions. Elles ont pour tâche de coopérer avec le service "égalité des chances" et de faciliter la transmission d'informations entre les services et secteurs spécialisés. Elles participent une fois par mois à une conférence qui donne l'occasion d'échanger des expériences, de discuter des problèmes mais aussi de faire des suggestions pour de nouvelles thématiques. Les chargées de mission de la condition féminine du Systemhaus d'Essen, responsable pour la mise en réseau de l'outil informatique de l'administration communale ont par exemple organisé, en collaboration avec l'office de la jeunesse, une garderie pour les enfants des fonctionnaires communaux pendant les vacances scolaires.

Source : Deutscher Städtetag, Le *mainstreaming* des genres, exemples de bonne pratique relevés dans les communes.

Sites : www.staedtetag.de, www.essen.de



Haute-Silésie (Pologne)

La Maison pour la coopération germano-polonaise, qui est une ONG polonaise, a lancé un projet, soutenu par l'UE, pour "préparer un réseau d'expert(e)s locaux/ales sur l'égalité hommes/femmes dans les municipalités des voïvodies de Slaskie et Opolskie". Dans le cadre du projet, cinquante délégué(e)s des communes des deux voïvodies ont participé à une série de séminaires et de groupes de travail afin de se former sur la théorie et la pratique de l'égalité.

Contact : Malgorzata Jonczy

Site : www.haus.pl



Dudelange, (Luxembourg)

Une politique intégrée d'égalité des chances :

La commune s'est dotée en 1995 d'un délégué à l'égalité des chances et, en 1997 d'une Commission à l'égalité des chances ouverte aux citoyennes et aux citoyens ainsi que d'un Comité de pilotage des politiques d'égalité. Ce Comité de pilotage est composé de fonctionnaires locaux chargé du service de l'emploi, de l'office social, de la maison des jeunes, du service du personnel, du service scolaire, du service du 3^{ème} âge. Parmi les missions du Comité : conseiller et soutenir les services communaux en matière d'égalité des chances, organiser et offrir des formations, organiser des campagnes de sensibilisation et autres manifestations pour promouvoir la visibilité des femmes, collaborer avec les associations féminines locales, les services à la condition féminine, le Conseil des femmes luxembourgeoises, le Ministère de la promotion féminine.

Source : Commune de Dudelange et Conseil national des femmes du Luxembourg.

Sites : www.dudelange.lu, www.cnfl.lu



Finlande

Des réseaux de coopération entre responsables pour l'égalité ont été mis en place entre les administrations des villes de Espoo, Helsinki, Oulu, Turku. Ces réseaux suivent les questions liées à la planification pour l'égalité, la diffusion de l'information et la coordination de l'éducation du personnel de la ville sur les problèmes du genre.

Source : Association des Pouvoirs Locaux et Régionaux Finlandais

Site : www.kunnat.net

2.3. DES STATISTIQUES VENTILÉES PAR SEXE

Les inégalités et les discriminations ne sont pas toujours visibles tant qu'on ne dispose pas de statistiques ventilées par sexe. Combien de femmes et combien d'hommes dans la commune ? Combien de femmes chefs de familles ? Quelle est la structure par sexe de l'emploi salarié ? Quels sont les revenus comparés des femmes et des hommes ? Qui utilise les transports collectifs ? etc. Le service de l'égalité est en charge de l'établissement de ces statistiques, de leur actualisation et de leur analyse.



Norvège

Un index municipal sur l'égalité des femmes et des hommes :

Depuis 1999 l'Office norvégien de statistique publie chaque année un index de l'égalité de genre qui permet de classer les villes à partir de six indicateurs : densité des garderies d'enfants, pourcentage de femmes dans le conseil municipal, niveau d'éducation des femmes et des hommes, nombre de femmes et d'hommes dans la commune, participation des femmes au marché du travail, revenu comparé des femmes et des hommes.

Source : Statistics Norway

Site : www.ssb.no/likekom_en/main.html



Finlande

• L'Association des pouvoirs locaux et régionaux finlandais tient des statistiques désagrégées par genre sur les conseils municipaux, les commissions, etc. La Commission des Autorités Locales en tant qu'employeur de l'Association des pouvoirs locaux et régionaux finlandais tient des statistiques désagrégées par genre pour le personnel municipal.

Source : Association des Pouvoirs Locaux et Régionaux Finlandais

Site : www.kunnat.net

• Le Ministère des Affaires sociales et de la Santé a créé une base de données comportant des indicateurs pour surveiller l'égalité du genre au niveaux local et régional. Les indicateurs représentent une variété de domaines : population et famille, éducation, vie professionnelle, personnel municipal, revenu, prise de décisions locales, soin des enfants, santé et personnes âgées. Les statistiques peuvent être obtenues aux niveaux national, régional et municipal.

Source : Sari Pikkala. Indicateurs de l'égalité des genres pour les municipalités et les régions. Helsinki 2003. Rapports des affaires sociales et de la santé. 2003 : 12.

Sites : www.stm.fi, www.tasa-arvietietopankki.fi

2.4. LE BUDGET : UN INSTRUMENT D'ANALYSE ET DE CORRECTION DES INÉGALITÉS

Les budgets publics ne sont pas neutres. Ils affectent de façon différente les hommes et les femmes dans la mesure où, globalement, les femmes ont aujourd'hui moins de ressources financières que les hommes et où elles assurent une part plus importante qu'eux des travaux non rémunérés. Depuis le milieu des années 1980 (en Australie d'abord) des études ont été menées, pour mesurer les effets des budgets publics sur les femmes et les hommes avec pour objectif de promouvoir l'égalité. Elles ont montré, par exemple, qu'une réduction des dépenses en matière de services sociaux revient à transférer sur les femmes, en majorité, des tâches jusque là effectuées dans le cadre des services publics.

Les Etats, à l'issue de la conférence mondiale de Pékin, en 1995, se sont engagés à "tenir compte de la spécificité des problèmes des femmes dans les décisions budgétaires" et, en outre, de "prévoir un financement suffisant pour les programmes visant à assurer l'égalité femmes-hommes". Ce qui vaut pour les budgets de l'Etat, vaut pour les budgets des collectivités territoriales et notamment ceux des villes. Des communes, dans différents pays européens, ont ainsi mis au point des techniques budgétaires permettant d'analyser l'impact des recettes (c'est-à-dire des impôts) et des dépenses en fonctionnement comme en investissement, intégrant une perspective du genre.

Union européenne / Lobby européen des femmes *Un guide pour l'intégration du genre dans les budgets publics :*

Le lobby européen des femmes qui regroupe plus de 4 000 organisations de femmes en Europe a publié un document particulièrement utile en matière d'intégration du genre dans les pratiques et techniques budgétaires. Si ce document ne traite pas de façon particulière des budgets locaux il est particulièrement utile pour comprendre l'intérêt du *gender budgeting* pour la bonne gouvernance et la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

Source : *L'introduction de la dimension du genre dans les budgets : une vue d'ensemble par le lobby européen des femmes, 2004*

Site : www.womenlobby.org

Bâle (Suisse)

Une méthodologie de gender budgeting :

La ville de Bâle a mis au point une méthodologie permettant de mesurer l'affectation des dépenses selon le sexe. Les résultats de l'analyse montrent que, globalement, les hommes reçoivent environ 15 % de plus d'allocations budgétaires que les femmes. L'analyse par âge révèle que ce n'est qu'au delà de 65 ans que les femmes reçoivent davantage que les hommes. Ces analyses sont utilisées comme instrument de planification.

Source : *"La petite différence" dans les finances de l'Etat, Une analyse comparée par genre dans le canton de Bâle et CCRE, L'égalité dans les villes d'Europe, séminaire de Paris, 7-8 mai 2004*

Site : www.basel.ch

Italie

Des expérimentations de gender budgeting dans plusieurs villes :

Des expériences de *gender budgeting* sont en cours dans les provinces de Modène, Sienne et Gènes, avec une mise en réseau de ces initiatives. La région d'Emilie Romagne a demandé une étude de faisabilité sur ce thème afin de mesurer la différence des dépenses municipales pour les hommes et pour les femmes et de repérer les domaines les moins bien dotés à l'échelle locale dans une optique de genre, notamment ceux qui concernent l'accueil des enfants, les allocations parentales et les transports publics.

Source : *Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales, Commission Européenne, 5^e PCRD.*

Site : www.eurete.it



Göteborg (Suède)

Le gender budgeting comme

instrument de correction des inégalités :

Un des conseils d'arrondissement de Göteborg, en Suède, a analysé la manière dont la ville subventionnait les ONG du secteur social. Il s'est rendu compte qu'en dehors des associations gérant des hébergements, les associations à dominante féminine ne recevaient qu'un cinquième des subventions municipales dans le domaine associatif. Certes, il apparaissait que les centres hébergeant des femmes battues recevaient des subventions légèrement plus élevées par place que les associations d'hommes gérant des centres de cure contre l'alcoolisme. Mais en tenant compte en fait que les femmes hébergées sont la plupart du temps accompagnées de leurs enfants, la subvention allouée aux hommes était de fait plus importante. A la suite de cette analyse, le conseil d'arrondissement en question a rééquilibré ses subventions, non sans avoir examiné l'intérêt social et la nécessité de chaque activité.

Source : *Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales, Commission européenne, 5^e PCRD*

Site : www.goteborg.se



Le gender budgeting dans les villes du réseau "Sister Cities Going Gender"

Dans le cadre du réseau Sister Cities Going Gender mis en place par la ville de Francfort, des villes européennes ont mené des projets pilotes sur le gender budgeting.

• Rotterdam (Pays-Bas)

La ville de Rotterdam mène un projet pour voir appliqué le gender budgeting aux politiques de la jeunesse, notamment des jeunes âgés de 12 à 18 ans.

Source : Mairie de Rotterdam et projet Sister Cities Going Gender

Sites : www.stadhuis.rotterdam.nl,
www.sister-cities-going-gender.org

• Rome (Italie)

La ville de Rome mène un projet de mise en œuvre de gender budgeting dans un district de la ville qui applique la règle du "budget participatif".

Source : Ville de Rome et projet Sister Cities Going Gender

Sites : www.comune.roma.it, www.sister-cities-going-gender.org

2.5. UN SYSTÈME D'INFORMATION DESTINÉ AU PUBLIC

SUR LES POLITIQUES INTÉGRANT LE GENRE

Tous les médias qui contribuent à la communication municipale doivent avoir pour mission d'être attentif à éviter toute forme de stéréotype sexiste et veiller à ce que les publicités dans la ville ne les confortent pas et, en outre, que les annonces de recrutement des fonctionnaires locaux soient neutres du point de vue du genre, voire qu'ils encouragent à ce que des fonctions majoritairement occupées soit par des femmes, soit par des hommes, s'ouvrent au sexe sous-représenté. Un dispositif spécifique d'information pour les femmes est créé et est aisément disponible.



Provence Alpes Côte d'Azur (France)

Agor'elles :

Le Groupement régional pour l'action et l'information des femmes et des familles (GRAIFF) a été créé en 1977 à l'initiative de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour élaborer, soutenir et mettre en œuvre des actions en faveur des femmes et des familles. Le Graiff a son siège social à Marseille, mais ses activités s'exercent sur l'ensemble de la région. Soixante communes sont adhérentes. Le Graiff milite pour une plus grande représentation des femmes dans la vie politique et associative, pour davantage de mixité et d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le Graiff a notamment pour mission de constituer un relais d'information entre les pouvoirs publics, les associations et le public. Il publie une lettre d'information, Agor'elles.

Source : Groupement régional pour l'action et l'information des femmes et des familles (GRAIFF)

Site : www.graiff.org



Turin (Italie)

A l'initiative de sa Commission de l'égalité des chances, la ville de Turin a réalisé un site Internet, financé par la région du Piémont. Ce site est appelé IRMA, acronyme de "Network in-formation for awareness enhancement and education in gender mainstreaming and equal opportunities" (in-formation de réseau pour l'amélioration et l'éducation des consciences dans le mainstreaming du genre et l'égalité des chances). Il offre en effet un réseau de connexion entre les services offerts par la municipalité et les autres organismes et associations de la ville en matière d'égalité. Il s'agit également d'une source d'informations importante pour les femmes lorsqu'elles se trouvent face à des problèmes spécifiques.

Source : Comité d'égalité de la ville de Turin

Site : www.irma-torino.it



Vienne (Autriche)

"Sept marches vers l'égalité"

La ville a conçu une brochure pour l'inclusion de l'égalité des genres et la conciliation du travail et de la vie familiale/privée. Ce manuel propose des informations théoriques de base et un kit "faites-le vous même" avec des bonnes pratiques, des listes de contrôle et des lignes directrices pour une utilisation pratique.

Les principaux champs d'action sont les suivants :

- le contact et le soutien des employés (femmes et hommes) qui sont en congé parental (maintien des compétences) et pour le retour au travail,
- l'apport d'un soutien dans la vie quotidienne (comme un service de courses, un service de soins aux enfants malades),
- des horaires de travail flexibles permettant l'autonomie du temps pour les employés ainsi que la réduction des heures supplémentaires.

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Site : www.gleichstellung.info

2.6. LA SENSIBILISATION DE JEUNES CITOYENS À L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

Les villes peuvent jouer un rôle important pour encourager les filles et les garçons à s'intéresser à la vie civique locale et à y participer. Les conseils municipaux d'enfants qui existent dans de nombreuses villes sont l'occasion, notamment lorsqu'ils sont paritaires, d'un apprentissage de la décision en commun et d'une prise de conscience précoce des difficultés spécifiques de l'un et l'autre sexe à accéder aux services publics locaux.

Dans le cadre de leurs compétences, les communes peuvent sensibiliser les enfants à l'égalité (dans les jardins d'enfants, les bibliothèques, les centres de loisir).



Liège (Belgique)

Des Conseils Communaux de Quartiers pour Enfants :

La ville de Liège, dans le cadre d'un accord relatif à la rédaction des contrats de villes, a engagé les Conseils Communaux de Quartiers pour enfants à réfléchir sur l'égalité des sexes par une analyse critique des situations vécues. Des enfants de 10 à 12 ans, élus au sein de chaque Conseil, ont réalisé un film sur le thème de l'égalité des sexes. Des animations ont été ensuite organisées dans les écoles des différents quartiers de la ville.

Source : Carine Joly, "Femmes et villes en Belgique, Historique de la politique locale d'égalité menée au niveau fédéral", *Chronique Féministe*, n°86/88, sept. 2003/janvier 2004

Site : www.liege.be



Venise (Italie)

Projet "On parle de la différence de genre" :

L'objectif de ce projet est la diffusion d'une culture du genre et la sensibilisation au thème de la violence et de la maltraitance aux jeunes dans l'école. 428 étudiants ont été invités à participer au projet. 289 adultes ont également participé.

Pour les enfants, un laboratoire de discussion et approfondissement sur le thème de la différence du genre a été organisé. Pour les parents, un lieu d'aide a été ouvert. L'objectif de ce lieu est de les aider dans leurs fonctions parentales et dans leurs relations avec leurs enfants. Pour les enseignants, un lieu d'aide a aussi été ouvert pour les soutenir dans leurs fonctions éducatives.

D'autres cours de formation et de sensibilisation ont également été proposés aux professeurs et aux parents sur le thème de l'abus des mineurs et la violence envers les femmes, la différence du genre, le rapport quotidien parents/enfants, ainsi que la promotion d'une éducation respectueuse du genre.

Source : Mairie de Venise

Site : www.comune.venezia.it



Lausanne (Suisse)

Journée "Oser tous les métiers" :

La ville de Lausanne organise chaque année une journée durant laquelle les filles découvrent le travail de leur père et les garçons celui de leur mère. Au cours de cette journée destinée aux élèves de la 5^{ème} à la 9^{ème} année scolaire, les parents montrent à leur enfant comment se déroule une journée habituelle et l'incluent dans leurs activités, lui présentent les professions de leur collègues, en un mot lui offrent un premier aperçu du monde du travail.

Source : Commission d'égalité de la ville de Lausanne

Site : www.lausanne.ch



Pontedera - Pise (Italie)

L'Istituto Magistrale de Pontedera a mené un projet pour la formation à l'égalité de ses étudiants. Le projet a été financé par la province de Pise, et avec le soutien de l'AICCRE-Toscane et du rectorat de Pontedera. Dans le cadre du projet, en vigueur de mars 2004 à octobre 2005, les étudiants suivent des heures de formation théorique et participent à des stages et des visites d'étude concernant les politiques et l'application de l'égalité hommes/femmes.

Source : AICCRE Toscane

Sites : www.aiccre.it, www.provincia.pisa.it



Vienne (Autriche)

La journée des filles (Töchertag)

A Vienne, la journée des filles a été créée en 2001 comme un moyen permettant d'aider les filles à trouver un bon emploi. Le quatrième jeudi d'avril, les filles de 11 à 16 ans accompagnent leur mère/père ou un autre adulte mentor sur son lieu de travail. Les filles passent la journée à suivre leur mentor et apprendre les opportunités ouvertes aux femmes dans divers domaines. En 2004, environ 1 500 filles et 55 entreprises ont participé à la journée des filles de Vienne.

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Sites : www.toechtertag.at, www.frauen.wien.at

2.7. UN DIALOGUE PERMANENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ce sont principalement les organisations nationales et locales préoccupées des droits des femmes qui ont contribué à sensibiliser les instances politiques à la dimension du genre. De telles organisations existent dans la plupart des villes. Elles sont les interlocutrices des pouvoirs publics. Elles sont à même de renseigner les décideurs sur les besoins particuliers des femmes et peuvent être utilement associées aux travaux de la Commission "femmes" lorsqu'elle existe et être consultées sur les projets urbains.



Bristol (Royaume-Uni)

Le Bristol Women's Forum

Cette organisation a pour objectif de garantir la participation de femmes dans l'élaboration des politiques municipales. Le Bristol Women's Forum travaille avec le département "Egalité" de la ville. Le groupe de femmes organise des rendez vous avec les conseillers municipaux et les fonctionnaires de la ville dans le but de fournir une approche de genre aux décideurs locaux.

Source : Bureau International du Gouvernement Local (LGIB)

Sites : www.bccforums.org.uk/women, www.lgib.gov.uk



Barcelone (Espagne)

Les conseils de femmes

Un conseil des femmes de la ville et des conseils de femmes dans les quartiers. La ville de Barcelone a mis sur pied, à l'échelle de la ville, un Conseil des femmes qui relève de la Commission du développement social, et des Conseils "femmes" dans chacun des districts. Ces instances consultatives servent à assurer la participation des groupes de femmes à la mise en œuvre du Programme municipal pour les femmes, du volet "Femmes" du programme d'action municipal, et du plan d'action contre la violence faite aux femmes.

Source : Une ville à la mesure des femmes, Fédération canadienne des municipalités, 2004.

Site : www.cird.bcn.es



Verviers (Belgique)

Une commission consultative de femmes

Création de la Commission Consultative Communale des femmes. Cette commission a été créée dans le cadre de la marche mondiale des femmes en 2000. A cette occasion, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique, sections de Verviers, avait rencontré les autorités communales et revendiqué la création dans la ville d'une commission consultative communale des femmes. La commission a été créée et développe une série de projets concernant l'égalité du genre dans la ville.

Source : Mairie de Verviers

Site : www.verviers.be





Londres (Royaume-Uni)

Dialogue avec des organisations locales de femmes

L'Autorité du Grand Londres (Greater London Authority, GLA) est très engagée dans une consultation représentative et complète avec les communautés de Londres. Elle a publié des conseils de bonnes pratiques sur la consultation des femmes et d'autres groupes traditionnellement exclus. Elle a également diffusé une "mallette d'égalité" à tous les membres de son personnel qui propose des conseils spécifiques au personnel sur la façon de consulter les femmes et les autres groupes. Chaque année, GLA organise une conférence sur « les femmes dans la capitale », qui vise spécifiquement à donner au maire de Londres l'opportunité de consulter les femmes de Londres et de lancer le rapport annuel sur "la situation des femmes de Londres". Cette manifestation a aussi permis de promouvoir le Plan pour l'Égalité des Genres et faire le point sur les progrès concernant ce plan.

Source : Greater London Authority

Sites : www.london.gov.uk/mayor/consultation/resources.jsp
www.london.gov.uk/gla/publications/equalities/equalities_toolkit.rtf
www.london.gov.uk/gla/publications/equalities/equalities_toolkit.pdf
www.london.gov.uk/gla/publications/women.jsp



2.8. UN PLAN POUR L'ÉGALITÉ

Le conseil municipal, après avoir procédé à un diagnostic de la situation comparée des femmes et des hommes grâce à l'élaboration de données statistiques ventilées par sexe, à une analyse du budget, à une consultation des citoyens et en particulier des groupes de femmes se donne des objectifs en matière d'égalité qu'il inscrit dans un plan. Celui-ci, discuté et adopté par la municipalité, est doté de moyens financiers et humains. Il prévoit une méthode d'évaluation.



Finlande

Selon la loi sur l'égalité, tous les employeurs de plus de 30 personnes doivent promouvoir l'égalité du genre, notamment à travers des plans pour l'égalité et le suivi de la réalisation du plan (la loi est en train d'être amendée, elle doit être débattue au Parlement en janvier 2005, probablement approuvée en février-mars).

Parmi d'autres choses, les pratiques du recrutement, les définitions d'emploi, les titres des emplois, la même paye pour le même travail, la prévention du harcèlement sexuel, les pratiques du travail, et même des "outils sensibles au genre" ont été développés. Des méthodes de suivi et des statistiques ont été mises en place en incluant l'aspect du genre dans l'équilibre des ressources humaines.



Espoo

Plan pour la diversité de la ville

La ville finlandaise était l'une des premières à avoir une politique pour l'égalité des sexes dans le pays. Dès les années 1980 des projets dans ce domaine sont mis en œuvre. Le concept d'égalité du genre a été maintenant transformé dans un concept plus ample d'égalité entre personnes. Ainsi, la ville développe de nos jours un plan pour la diversité qui a absorbé les objectifs de la politique pour l'égalité du genre du personnel de la ville. Ce plan comporte des activités pour réconcilier la vie professionnelle et la vie de famille du personnel de la ville.

Source : Mairie d'Espoo

Site : www.espoo.fi



Vantaa

La ville de Vantaa a introduit en 1996 son plan pour l'égalité des genres sur lequel est basée la politique locale de l'égalité. Le plan porte sur les dispositions suivantes :

- Un comité pour l'égalité des genres directement responsable devant le conseil municipal,
- Des objectifs d'égalité des genres dans les ressources humaines et les opérations du conseil municipal,
- L'égalité de rémunération et des chances entre les hommes et les femmes,
- L'égalité d'accès pour les hommes et les femmes aux fonctions de direction et de cadres,
- L'égalité de traitement des hommes et des femmes dans la planification et le recrutement des ressources humaines,
- La tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel ou pour toute autre forme de harcèlement.

Source : Mairie de Vantaa

Site : www.vantaa.fi



Helsinki

La ville d'Helsinki dispose d'un plan pour l'égalité particulièrement efficace. Le premier plan a été appliqué en 1996. Il a été conçu par un groupe de travail ad hoc comprenant des représentants de la Commission pour l'égalité du conseil municipal, les différents départements de l'administration municipale, et les représentants des employés municipaux. Le plan se concentre sur deux domaines. Tout d'abord, il fixe les objectifs du conseil municipal pour améliorer la qualité de vie des habitants. Deuxièmement, il contient des objectifs d'égalité des genres en matière de développement des ressources humaines au sein du conseil municipal. Les trente départements des services de la ville sont obligés de rédiger des plans spécifiques pour l'égalité.

Source : Mairie d'Helsinki

Site : www.hel.fi



Espagne

Au plan national, le quatrième plan pour l'égalité entre hommes et femmes a été mis en œuvre à partir de 2003 dans huit secteurs prioritaires :

1. Introduire la perspective du genre et intensifier la coopération des administrations et du secteur public pour introduire le principe de mainstreaming.
2. Travailler pour une perspective du genre dans les politiques de l'emploi afin d'assurer l'égalité des hommes et des femmes dans la vie économique.
3. Faire participer les femmes dans la prise de décision dans le domaine politique, économique et social.
4. Promouvoir la qualité de vie des femmes notamment dans les domaines de la santé, l'éducation et la culture.
5. Promouvoir l'égalité dans la vie civile notamment en luttant contre la violence à l'égard des femmes.
6. Transmettre des valeurs et des attitudes égalitaires en influençant le système traditionnel. Eliminer les stéréotypes dans la communication et la publicité.
7. Concilier la vie familiale et la vie professionnelle, y compris par les voies légales, pour aboutir à un meilleur équilibre dans le calcul des tâches familiales.
8. Avoir l'objectif de promouvoir la coopération entre les administrations publiques et les institutions publiques et privées, et renforcer la coopération avec les ONG et d'autres institutions internationales.

• **A Madrid**, un programme pour l'égalité a été mis en œuvre en 2001 dans huit secteurs différents :

- Coopération et participation sociale
- Culture, éducation et sports
- Formation et emploi
- Promotion sociale
- Santé
- Violence du genre
- Pouvoir et conciliation
- Urbanisme, consommation, environnement.

Ce projet fait l'objet d'une évaluation et de suivis.

• **A Valencia**, un programme pour l'égalité a été mis en œuvre dans la période 2001/2004 dans dix domaines différents :

- Le pouvoir politique
- La participation dans la prise de décision
- Image et moyen d'éducation
- Travail et économie sociale
- Conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle
- La santé intégrale
- La violence conjugale
- L'exclusion sociale et la féminisation de la pauvreté
- La coopération.

• **A León**, un programme pour l'égalité a été mis en œuvre sur une période de quatre ans (2001/2004) pour :

1. Eliminer dans l'ordre juridique local toute discrimination pour des raisons de genre.
2. Doter le plan sur l'égalité d'un caractère juridique et renforcer la transversalité de ses actions.
3. Agir pour le principe de l'égalité dans le domaine de la ville de León.

• **A Gijón**, un plan pour l'égalité a été mis en œuvre de 2001 à 2005, dans huit domaines :

- Formation et emploi
- Transports et urbanisme
- Services sociaux et santé
- Violence et sécurité
- Culture et éducation
- Participation aux associations
- Sports
- Recherche et formation à l'égalité.

Ce projet fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi.

Source : Fédération Espagnole des Municipalités et Provinces

Sites : www.femp.es, www.mtas.es/mujer, www.munimadrid.es, www.ayto-valencia.es, www.aytoleon.com, www.ayto-gijon.es



Une prise en considération de l'égalité dans tous les domaines de l'action municipale

Dès le milieu des années 1970, sous la pression des mouvements de femmes, des villes ont mis en place des politiques destinées aux femmes. Deux domaines ont alors été privilégiés : la conciliation du travail salarié et des tâches domestiques et les violences dont les femmes sont spécifiquement victimes. Le développement des études sur les femmes a conduit à des évolutions dans l'analyse des inégalités. La première est que si des politiques doivent prendre en considération les femmes, l'objectif d'égalité suppose, comme l'indique le concept de genre, que les rapports entre les deux sexes évoluent dans la vie publique comme dans la vie privée. Ainsi, concilier vie professionnelle et vie personnelle suppose donc que les hommes prennent une part plus importante des activités non-salariées qui aujourd'hui reposent majoritairement sur les femmes. De la même façon, les luttes contre les violences ne supposent pas seulement des lieux d'accueil pour les femmes qui en sont victimes mais également une sensibilisation des hommes à l'élimination de toute forme de violence. La seconde évolution est liée à la conceptualisation du genre. Elle a permis de montrer que toute décision est susceptible d'avoir un effet différent sur chacun des deux groupes de sexe. Nous retiendrons ici la définition de l'approche intégrée (*mainstreaming*) donnée par un groupe des spécialistes auprès du Conseil de l'Europe :

"L'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques".

Il va de soi que cette approche intégrée suppose que les femmes soient associées à sa définition, à tous les niveaux, qu'elles soient élues, fonctionnaires locales, techniciennes ou simplement citoyennes.

3.1. LA PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA GESTION DU TEMPS DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE

Le temps des femmes et celui des hommes n'est pas le même, pour des raisons historiques et culturelles. La question a cessé, depuis les années 1980, d'être considérée comme relevant de la sphère privée pour devenir une affaire politique, liée à l'organisation de la vie collective, en particulier en milieu urbain. Que les femmes occupent ou non un emploi salarié et vivent ou non en couple, elles continuent d'assumer l'essentiel des tâches domestiques, les soins donnés aux enfants et aux personnes âgées de la famille, les courses pour la maison, les démarches administratives... Ceci pèse sur leur engagement politique, leur capacité à participer aux organisations de la société civile et aux loisirs et, tout simplement, sur leur vie quotidienne. Nous retrouverons la nécessaire attention à la gestion du temps dans la prise en considération de l'organisation et l'aménagement de la ville, et plus généralement du territoire et des déplacements, car elle est une clé de la lutte contre les discriminations dont souffrent les femmes.

La condition de l'entrée des femmes dans les assemblées communales, et le fait qu'elles puissent y exercer leurs fonctions à égalité avec les hommes, supposent en premier lieu, que les horaires des réunions

mais aussi leur durée soient compatibles avec la vie dite privée. Des municipalités, en Europe, ont engagé une telle réflexion sur les horaires de la vie politique, notamment sous la pression des élues. La ville, comme employeur, est également conduite à réfléchir sur les difficultés spécifiques de ses agents à concilier les différents temps de la vie.



Italie

Une loi nationale sur la gestion du temps

La loi Turco, adoptée en 2000 impose aux villes de plus de 30 000 habitants de se doter d'une structure destinée à promouvoir l'équilibre entre les différents temps des citoyens, le temps de travail, le temps de loisir, le temps pour la formation et pour la sociabilité. Des villes italiennes ont été pilotes en la matière et servi de modèles à de nombreuses villes européennes. C'est en particulier le cas de Modène qui, dès les années 1980, suite à un débat initié par des groupes de femmes, a mis en œuvre une politique d'harmonisation des temps de la ville favorisant la concertation entre usagers et prestataires de service. La ville de Modène a récemment introduit des changements dans les horaires des séances du conseil municipal afin de les rendre davantage compatibles avec la vie familiale.

Source : Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales, Commission européenne, 5e PCRD

Site : www.comune.modena.it



Prato (Italie)

Laboratoire du Temps

La commission pour l'égalité de la ville de Prato en Toscane est l'une des plus actives dans ce domaine. Cette commission a créé un projet qui s'appelle Temps et Espace pour organiser le temps de la ville. Dans ce cadre a été également créé le Laboratoire du Temps de la Ville. Ce laboratoire est un espace réservé aux femmes pour qu'elles puissent profiter d'une variété d'activités dans leur temps libre. Il y a dans le laboratoire :

- Un point Internet
- Un espace d'information et d'aide
- Un lieu de recherche
- Une place réservée aux jeux et activités didactiques affectifs
- Un espace pour l'exposition
- Un espace pour la récitation.

Source : Mairie de Prato

Sites : www.comune.prato.it, www.donna.toscana.it



Marseille (France)

Bureau des temps

Depuis deux ans, la Direction de l'Action Familiale et des Droits des Femmes de la Ville de Marseille participe au Réseau Européen de Réflexion sur les Politiques Temporelles. La création d'un Bureau des Temps a été proposée par la ville de Marseille et entérinée par le Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de L'Etat et de l'Aménagement du Territoire.

Les objectifs de ce bureau de temps sont les suivants:

- La réalisation d'un état des lieux sur les services actuellement proposés aux familles.
- Des actions visant à une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Ces actions peuvent concerner le mode de garde des enfants, l'offre extrascolaire, les personnes âgées, ou encore la modernisation des services publics.

Source : Mairie de Marseille

Site : www.mairie-marseille.fr



Poitiers (France)

L'agence des temps

En 2001 a été créée au sein de la communauté d'agglomération de Poitiers une Agence des Temps présidée par une élue municipale. Cette agence a mené de nombreuses enquêtes auprès des habitants de l'agglomération (la ville de Poitiers et les communes proches). Ces enquêtes ont conduit à privilégier trois objectifs : les services, la mobilité et les gardes d'enfants. En ce qui concerne les services un guichet unique est ouvert à la rentrée scolaire où les parents peuvent accomplir toutes les démarches liées à la rentrée scolaire et aux activités parascolaires. Il a été constaté que la majorité des usagers de ce guichet sont des femmes. L'Agence réfléchit au moyen d'y faire venir des hommes. Enfin les administrations sont ouvertes toute la journée pour faciliter les démarches des habitants et la médiathèque est ouverte jusqu'à 22 h deux fois par semaine.

Cette agence s'appuie sur la concertation avec la population. Des forums de discussion, "les mardis du temps", ont été mis en place. Ils permettent de faire remonter les problèmes et de susciter des innovations. Il a été décidé aussi d'ouvrir une crèche jusqu'à 20 heures et d'envisager d'en ouvrir une le samedi. Ceci permet aux parents et particulièrement aux femmes qui ont une activité salariée d'accéder par exemple aux équipements culturels et sportifs. L'Agence a également mis en place une association proposant un service de baby-sitting qui offre une formule complémentaire aux modes traditionnels de garde d'enfants qui connaît un important succès.

Source : Agor'elles, n° 24 janvier 2004

Sites : www.mairie-poitiers.fr

3.2. L'ORGANISATION, LA GESTION DE L'ESPACE, LE LOGEMENT, LES DÉPLACEMENTS DANS LA VILLE

La qualité de l'environnement concerne tous les habitants de la ville et tous ceux qui la fréquentent. Créer un nouveau quartier, aménager un espace de loisir, bâtir un nouveau parking... autant d'occasions de prendre en considération les besoins et les aspirations de tous les citoyens, d'associer les femmes à la planification de l'espace urbain. Pour des raisons diverses, les femmes ont été jusque-là rares dans la conception urbaine. Les professions d'architecte et d'urbaniste ont été, et demeurent souvent, majoritairement masculines parce que les femmes y ont accédé tardivement et qu'elles demeurent minoritaires dans ces professions. La prise en considération des besoins spécifiques des fonctions que les femmes assument, et qui supposent en particulier de nombreux déplacements, est rarement intégrée, dans l'organisation de la ville.

3.2.1. L'aménagement urbain

Les professionnels de l'aménagement urbain ont, historiquement, été des hommes – et ils le demeurent. Les responsabilités des élus comme celles des fonctionnaires locaux chargés de ce dossier sont, encore aujourd'hui, rarement confiées à des femmes. Or planifier un nouveau quartier ou remodeler un quartier ancien suppose que les attentes et les besoins de tous les citoyens soient pris en compte. Cela suppose une politique volontariste notamment d'écoute des femmes, qu'il s'agisse de professionnelles ou d'usagers.



Norvège

Aménagement urbain à parité

Le gouvernement norvégien a réalisé, avec la collaboration des autorités municipales, un projet pilote visant à mieux intégrer les femmes à la vie municipale en tenant compte, entre autres, de leur point de vue sur l'aménagement urbain. Ce projet, auquel six villes ont pris part, portait sur la conception ou la révision du plan d'urbanisme. Un comité central a été formé en recherchant, autant que possible, la parité femmes/homme. Ce comité chapeautait des groupes de travail, composé au moins pour moitié de femmes. Un projet de plan d'urbanisme a été préparé et soumis à la consultation. Dès le départ des activités supplémentaires ont été organisées pour favoriser la participation des femmes : éducation à l'urbanisme, promotion de la participation des femmes aux consultations municipales, formation sur les processus menant à un plan d'urbanisme et sur la vie municipale en général. L'utilisation de données statistiques modulées selon les

sexes a été reconnue par les municipalités comme un important succès de la démarche. Des guides, sous forme de "livres de recettes pour la planification", ont également été publiés.

Plusieurs changements ont été observés dans les suites du projet, tel l'acceptation par les villes de la participation active des groupes de femmes et l'application d'un processus "de la base au sommet" permettant une meilleure prise en compte des besoins des femmes et, en conséquence, un financement plus adéquat des initiatives.

Source : Une ville à la mesure des femmes, Fédération canadienne des municipalités, 2004.

Site : www.bestpractices.org



Berlin (Allemagne)

Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme

et plans d'occupation des sols tenant compte des genres :

Dans le cadre du projet "Friedrichswerder West" le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, le concours des paysagistes, les projets pour les espaces publics et les procédures d'offre et d'attribution pour l'acquisition des terrains ont été analysés et réalisés sous l'angle du mainstreaming des genres. Il en a été de même pour le plan d'occupation des sols. Dans le cadre de la procédure de participation avec la société civile un catalogue de critères est proposé. Par exemple les possibilités différentes, selon les genres, de s'approprier l'espace, la possibilité de concilier travail rémunéré et travail en famille, la protection devant la violence physique et psychique.

Dans le domaine "structure et destination des bâtiments", la question a par exemple été posée de savoir s'il existe assez d'espace pour la communication. Dans le domaine des réseaux des chemins et des routes, l'examen a porté sur la question de savoir s'il existe des déficits ou des potentialités pour les hommes et les femmes de s'approprier l'espace. Une autre thématique concerne les espaces angoissants.

Source : Deutscher Städtetag, Le mainstreaming des genres, exemples de bonne pratique relevés dans les communes.

Sites : www.staedtetag.de, www.berlin.de



Ulm (Allemagne)

Un terrain de jeu adapté aux filles

La localité de Ulm a réalisé une enquête dans un quartier de la ville pour vérifier les besoins des filles en ce qui concerne les jeux en plein air. Cette enquête a permis de connaître les désirs et les idées des filles pour un terrain de jeux qui réponde à leurs besoins. La ville a également fait participer à l'enquête des garçons pour éviter des conflits et pour avoir une comparaison directe entre garçons et filles. Le point

important de l'enquête concernait la participation directe des enfants à qui s'adressaient les jeux, les équipements et matériaux nouveaux. Les éducateurs/trices ont pris note de leurs expériences, des préférences, des modes de comportement et de jeu spécifiques des garçons et filles. A l'aide des éléments de l'enquête et des expériences faites par les éducateurs/trices, un important stock de données a pu être réuni, faisant apparaître les priorités divergentes des filles et garçons en ce qui concerne leur terrain de jeu. Le résultat a été une réorganisation du terrain de jeu pour que les priorités des filles soient respectées.

Source : Deutscher Städtetag, Le mainstreaming des genres, exemples de bonne pratique relevés dans les communes.

Sites : www.staedtetag.de, www.ulm.de

3.2.2. L'accessibilité aux services municipaux ouverts au public

Les habitants sont-ils égaux devant l'accès aux services offerts par la commune ? Poser cette question ne conduit pas seulement à constater des inégalités multiples liées à l'âge, aux possibles handicaps, au niveau d'éducation, au statut social, à l'orientation sexuelle ou à l'origine ethnique. Le fait d'être une femme surajoute très souvent à ces causes d'inégalités qui déjà peuvent être cumulatives. Si toutes les décisions concernant la vie urbaine doivent intégrer la dimension du genre, il convient de s'assurer que les femmes comme les hommes disposent en premier lieu d'une information égale aux services que leur offre leur municipalité, qu'ils sont également accueillis dans les différentes administrations. La répartition des services municipaux dans l'ensemble de la ville est nécessaire pour palier les effets de la ségrégation socio-spatiale de l'habitat.

En outre, que les femmes aient ou non un emploi, mais surtout pour les femmes employées, l'existence de jeunes enfants suppose que les villes mettent au service des parents des systèmes adaptés de garde qui doivent avoir des horaires flexibles pour tenir compte des besoins des parents et particulièrement des mères.



Dudelange (Luxembourg)

Un guichet d'accueil pour les femmes

Un guichet disposant d'une ligne téléphonique spécifique a pour mission d'offrir des consultations et des conseils à la population féminine, d'orienter les femmes vers les services compétents, de les aider dans leurs démarches administratives.

Source : Commune de Dudelange et Conseil national des femmes du Luxembourg.

Sites : www.dudelange.lu, www.cnfl.lu



Suède

Le "paradis" des enfants et des parents !

En Suède il existe un vaste réseau de services pour les enfants qui est à la base de "l'Etat providence" suédois. Le congé parental, financé uniquement par des fonds publics, est garanti pendant dix-huit mois à partir du moment de la naissance de l'enfant. Des places dans des crèches de bonne qualité, des écoles maternelles, etc. sont garanties. Cette approche de la politique familiale a amené certainement, parmi d'autres facteurs, à une taux d'emploi des femmes égal à celui des hommes. Les services assurés par les municipalités jouent un rôle primordial dans l'Etat providence suédois.

Source : Association suédoise des pouvoirs locaux et Projet Sister Cities Going Gender

Sites : www.svekom.se, www.sister-cities-going-gender.org



Finlande

En Finlande les municipalités sont responsables de presque tous les services aux citoyens tels que les soins sociaux et médicaux, c'est à dire les soins pour les enfants, les personnes âgées, l'éducation primaire et secondaire et l'infrastructure urbaine. Cette politique de la famille vise à donner aux parents des possibilités égales de s'occuper de leurs enfants. Les parents peuvent obtenir des congés maternels, paternels et parentaux (avec 70 % du salaire) jusqu'à ce que l'enfant ait dix mois.

Tous les enfants ont un droit subjectif aux soins journaliers municipaux jusqu'à ce qu'ils soient scolarisés. Les parents paient ce service en fonction de leur revenu. Les jardins d'enfant dont les parents ont des heures irrégulières de travail suivent des horaires flexibles.

Dans les centres de soins de jour, les jardins d'enfants, les écoles primaires et secondaires, les centres de formation et les collèges, les municipalités fournissent chaque jour des repas gratuits pour les enfants. Les municipalités conviennent avec les ONG la prise en charge des enfants de 7 et 8 ans dans l'après midi, après l'école. Dans les villes de Turku et Raisio, des nouveaux modèles de services pour les soins sociaux et partiellement de santé ont été développés en coopération avec les ONG.

Source : Association des Pouvoirs Locaux et Régionaux Finlandais, Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Sites : www.kunnat.net, www.turku.fi, www.raisio.fi, www.stm.fi



Paris (France)

Des structures d'accueil adaptées aux besoins et aux disponibilités financières des familles

La ville de Paris propose différentes formes d'accueil pour la petite enfance – outre un accueil attentif, y compris pour les enfants handicapés, des crèches municipales, des jardins d'enfants, mais aussi des crèches familiales, des gardes temporaires de dépannage à la maison, etc. Quel que soit le problème, ces structures aident à concilier la vie familiale et la vie professionnelle ainsi que la sécurité, le bien-être et la santé des enfants. S'y ajoutent en plus la possibilité d'aides financières allouées par la ville en fonction de la situation familiale.

Source : Mairie de Paris

Site : www.paris.fr

3.2.3. Les déplacements dans la ville

La participation de chaque citoyen à la vie urbaine dépend notamment de sa mobilité. Des enquêtes ont permis de constater que les femmes et les hommes ne disposent pas des mêmes possibilités et du même confort d'accès aux transports individuels ou collectifs, privés ou publics. Il convient donc de disposer d'une évaluation, désagrégée par sexe, des modes de déplacements dans la ville et de remédier, à travers l'aménagement urbain et l'organisation des différents modes de déplacement aux difficultés particulières que les femmes, plus que les hommes, éprouvent. Les itinéraires, les horaires, le sentiment de sécurité -ou d'insécurité- dans le transport collectif, la facilité d'accès aux bus ou au métro, notamment lorsqu'on voyage avec des enfants sont des éléments sur lesquels les femmes peuvent apporter, en raison de leur expérience, une amélioration.

La ville doit, dans sa politique de déplacements, non seulement considérer les femmes comme utilisatrices des transports mais également en tant que professionnelles : des femmes sont en effet conductrices de véhicules, chargées de la gestion du trafic et du contrôle. Mais dans ces fonctions, comme dans les instances de décision dans le domaine, elles demeurent très minoritaires alors qu'elles ont, en ce qui concerne en particulier l'efficacité et la médiation avec le public, des résultats supérieurs à ceux de leurs collègues masculins.



Montréal (Canada)

Des transports publics tenant compte du genre

La ville de Montréal, qui a été pionnière en matière de lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité (voir infra) a instauré un partenariat entre les instances de la ville et les groupes de femmes pour "intégrer une perspective de genre dans les transports publics". À Montréal les femmes représentent plus de 60 % des usagers des transports collectifs. À la suggestion des femmes, la Société de transport de la Communauté Urbaine de Montréal a mis en place, depuis 1996, un service qui permet aux femmes de demander un arrêt, en soirée, entre deux stations d'autobus afin de se rapprocher de leur destination. La ville de Montréal a par ailleurs rendu plus sûrs les entrées du métro. D'autres villes canadiennes comme Toronto et Laval ont également mis en place des politiques favorisant la sécurité en matière de transports publics.

Sources : *Une ville à la mesure des femmes*, Fédération canadienne des municipalités, 2004

CCRE, *L'égalité dans les villes d'Europe*, séminaire de Paris, 7-8 mai 2004

Site : www.ville.montreal.qc.ca/femmesetville



Hanovre (Allemagne)

Planification urbaine sensible au genre

Les questions du genre ont été intégrées dans les politiques, programmes et projets qui concernent les politiques urbaines, notamment les transports publics. Les membres de la Commission pour l'égalité ont développé, en coopération avec des experts de la planification urbaine de la ville de Hanovre, une planification sensible au genre.

Source : GTZ Pilot Programme Gender

Sites : www.gtz.de/gender_project, www.hannover.de



Helsinki (Finlande)

Les personnes voyageant avec des petits enfants en poussette sont libérées de tout paiement :

Les femmes sont souvent plus nombreuses à utiliser les transports publics. Les personnes qui voyagent avec un enfant en poussette dans les transports publics de la région métropolitaine de Helsinki ne paient pas leur billet. Avec cette politique, les mères mais aussi les pères sont encouragés à utiliser les transports collectifs.

Source : Mairie d'Helsinki

Site : www.helsinki.fi



Londres (Royaume-Uni)

Des voyages de nuit plus sûrs

L'initiative "des voyages de nuit plus sûrs" est une initiative conjointe de l'Autorité du Grand Londres, de Transport pour Londres et du Service de Police Métropolitain. Elle souligne les dangers d'utiliser les minitaxis non autorisés par une campagne de sensibilisation publique importante ("Sachez où vous entrez") qui se développe avec la mise en place de meilleurs services de transport, de meilleures informations sur les transports et la lutte contre l'activité illégale des minitaxis. Cela a abouti à une chute d'un tiers du nombre de viols et d'agressions sexuelles dans les minitaxis illégaux, passant de 212 l'année précédant son lancement (octobre 2001 - octobre 2002) à 140 entre octobre 2003 et octobre 2004.

Pendant la même période, le Maire a financé la création de 200 postes supplémentaires dans la police des transports pour le réseau souterrain.

Source : Greater London Authority

Site : http://www.london.gov.uk/mayor/safer_travel/index.jsp

3.2.4. Le logement

L'accès au logement est une des conditions essentielles de la qualité de la vie. Les personnes seules, parmi lesquelles de nombreuses femmes, les familles dites mono-parentales – dirigées le plus souvent par des femmes –, les couples de même sexe, rencontrent plus que d'autres des difficultés pour se loger. La ville doit être attentive à toutes les formes de discrimination en ce qui concerne le logement, en particulier des femmes. Parmi les formes de discrimination, la discrimination spatiale n'est pas la moindre. La relégation et la concentration du logement social dans des zones suburbaines par exemple, souvent peu équipées en matière de services publics et mal desservies par des transports collectifs sont fréquentes et pèsent particulièrement sur les femmes.

Les villes ne maîtrisent qu'une partie de la construction et de l'accès des habitants au logement. Lorsqu'elles le font, elles doivent veiller et à la mixité sociale des quartiers et à l'aménagement des logements eux-mêmes afin d'éviter que les plans des quartiers et des logements ne traduisent une reproduction des rôles traditionnels.



Vienne (Autriche)

Participation des femmes à la conception du logement

"Frauen-Werk-Stadt" est un projet expérimental destiné à prendre en considération les besoins des femmes dans la conception de l'urbanisme et des logements. Une partie de la ville a été sélectionnée pour être dessinée exclusivement par des femmes architectes. En raison du grand succès de ce plan, la ville a entamé un suivi du projet en février 2000. Outre les objectifs généraux de construction de logements tenant compte des besoins des femmes, 42 appartements (sur 140) ont été spécialement conçus pour les personnes âgées. Frauen-Werk-Stadt II s'est terminé en août 2004.

Sources : Nations Unies "Best Practices Database", Mairie de Vienne

Sites : www.wien.at, www.bestpractices.org



Bristol (Royaume-Uni)

Un avantage pour l'attribution de logements sociaux est accordé aux femmes seules et avec enfants.

Source : Conseil Municipal de Bristol

Site : www.bristol-city.gov.uk

3.3. L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Les attributions des villes, en matière d'éducation scolaire, varient selon les Etats. Une ville soucieuse d'égalité doit, dans ses domaines de compétence, faire en sorte que dès le plus jeune âge, les stéréotypes sexués soient éliminés. Les communes concourent de plus en plus à la formation des adultes. Elles peuvent être ainsi attentives à ce que les femmes y aient accès. Les villes qui sont le siège d'universités et participent à leur financement peuvent collaborer avec elles pour aider au développement d'enseignements et de recherches sur le genre et pour bénéficier de contrats d'études et de recherches sur l'égalité des genres au plan local.



Saragosse (Espagne)

Projet "Atrévete a Cambiar"

La ville espagnole a organisé un projet éducatif pour encourager un partage égalitaire des activités domestiques traditionnellement destinées à être réalisées par les femmes. Cette campagne a diffusé des annonces qui encourageaient le partage des activités entre hommes et femmes à la maison. Un langage humoriste a été utilisé pour une campagne plus légère et loin des clichés.

Source : Maison de la Femme de la mairie de Saragosse

Site : www.ayto-zaragoza.es



Gävle (Suède)

Education à l'égalité dès le plus jeune âge :

Un établissement de la ville de Gävle, à la fois crèche et école maternelle, accueille des enfants de un à six ans. L'égalité des sexes y est définie comme un des objectifs de l'action pédagogique. Chaque enfant doit être vu comme un individu et non pas comme le reflet d'un stéréotype sexué et doit pouvoir développer ses compétences propres. Il doit être encouragé à dépasser les qualités et les défauts habituellement associés à chaque sexe et pouvoir être fier d'appartenir à son sexe. Le personnel a produit un film sur sa manière de travailler en faveur de l'égalité des sexes.

Source : *Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales*, op. cit.

Sites : www.skola.gavle.se/bjorntomten, www.gavle.se



Vienne (Autriche)

Une éducation qui tient compte du genre

En 1999 un jardin d'enfants particulier, situé dans le 15^{ème} district de Vienne, a été ouvert, portant une attention particulière sur la sensibilisation au genre. En raison du succès considérable de ce projet modèle – l'évaluation a montré des résultats entièrement positifs – des plans sont en cours pour appliquer ce concept à d'autres établissements de soins journaliers et se concentrer sur d'autres questions clés dans le cadre de l'enseignement sensible au genre.

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Site : www.frauen.wien.at

3.4. L'INTÉGRATION DES MINORITÉS

L'Europe a accueilli et accueille des populations d'origine étrangère et a toujours connu en son sein l'existence de populations considérées comme minoritaires, par exemple les Roms. Les femmes migrantes ou filles de migrants ainsi que les jeunes filles et les femmes issues de minorités, pour des raisons multiples, sont souvent victimes de discriminations redoublées : en tant que femmes, en tant qu'étrangères, d'origine étrangère, ou des minorités. Une ville soucieuse d'égalité veille à ce que l'intégration des personnes considérées comme appartenant à des minorités prenne en compte les difficultés spécifiques des femmes, de ces groupes et de ces communautés.



Copenhague (Danemark)

Projet pour aider l'intégration

des femmes immigrées dans le marché du travail

La ville de Copenhague développe une série de projets pour aider les femmes immigrées à intégrer le marché du travail local. Un des problèmes que la ville rencontre dans l'approche de ces femmes est celui de les faire sortir de l'isolement dans lequel elles vivent et de les faire participer davantage à la société danoise. Une méthode intéressante est de faire participer les enfants aux activités proposées par la ville même, d'aider ainsi les femmes à être plus indépendantes de leurs obligations de la maison et d'avoir plusieurs possibilités de trouver un travail.

Source : Mairie de Copenhague

Site : www.copenhagencity.dk



Rotterdam (Pays Bas)

RADAR (Conseil d'action contre la discrimination)

Dans la ville de Rotterdam, 42 % de la population est d'origine étrangère. Les femmes sont bien représentées dans ce groupe, ont leurs propres besoins et souffrent d'une double discrimination. Pour ces raisons, la ville de Rotterdam est très active dans l'intégration des étrangers et plus spécifiquement des femmes provenant de l'étranger. Le Conseil local contre la discrimination (Radar) était un des premiers créé aux Pays-Bas en 1983. L'objectif principal du conseil est de combattre toutes les formes de discrimination qu'elles soient d'ordre racial, de la couleur de peau, de l'origine ethnique, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'âge et bien sûr du genre. Des projets visant l'intégration des femmes d'origine étrangère sont une priorité pour le conseil.

Source : Mairie de Rotterdam

Sites : www.radar.nl, www.rotterdam.nl



Munich (Allemagne)

Un projet pour l'intégration

L'office des affaires interculturelles de Munich a mené un projet pour l'intégration de tous les habitants de la ville dans l'optique de la création d'une société urbaine interculturelle. La population urbaine de Munich compte 23 % d'habitants venant de 181 pays et qui n'ont pas la citoyenneté allemande. Le projet vise à ce que tous les habitants de la ville participent sur une base égale à la vie urbaine au plan politique et social. Il prend en considération les besoins spécifiques des femmes étrangères et d'origine étrangère en offrant des lieux ouverts spécifiquement à ces femmes, des cours de langue allemande tenant compte de leurs besoins et des places dans les refuges pour les femmes et jeunes filles victimes de violence.

Source : CCRE, Séminaire de Bonrepós I Mirabel, 29-30 mars 2004.

Site : www.munchen.de



Vienne (Autriche)

Brochure "Des services gratuits de conseils aux femmes immigrées dans leur langue natale"

A Vienne, les immigrés et leurs familles bénéficient d'informations et de conseils gratuits concernant la famille, l'éducation, l'emploi, le séjour, la santé et la violence dans leur langue natale, dans une vingtaine de centres de conseils.

La brochure "des services gratuits de conseils aux femmes immigrées dans leur langue natale" a été réalisée par le Département des Femmes de la Ville de Vienne, en coopération avec les centres de conseils aux immigrés et est disponible en allemand, anglais, français, espagnol, turc, serbe, croate et russe. Les informations de la brochure incluent les services offerts, des numéros de téléphone, des adresses, des plans d'accès et les horaires d'ouverture des bureaux.

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Site : www.frauen.wien.at

3.5. LES PERSONNES ÂGÉES DANS LA VILLE

"Aujourd'hui les femmes âgées constituent une sorte d'observatoire de l'état de la citoyenneté sociale des villes" écrit la sociologue Monique Haicault qui relève également que la prise en considération des femmes âgées dans les villes est très récente, sauf en ce qui concerne l'aspect culturel (les clubs de troisième âge existent dans toutes les villes) et médical. Il est vrai que les personnes âgées constituent un groupe hétérogène (en raison du revenu, du capital culturel, de l'origine nationale, de la plus ou moins grande dépendance) et que la notion de personne âgée est variable selon les pays, notamment en raison d'un âge différent lors du départ à la retraite.

Des études ont montré que les femmes âgées sont particulièrement sensibles à la qualité de la ville, à sa propreté, à la possibilité de s'y déplacer en sécurité. L'attention aux difficultés et aux attentes spécifiques des personnes âgées et des femmes en particulier est de nature à assurer le droit à la ville pour tous.



Marseille (France)

Une vidéo sur les femmes âgées dans la ville

Cette vidéo, réalisée en 2003 par Monique Hainault avec le soutien de la Préfecture de Région Provence-Côte d'Azur, aborde la question du droit de cité pour toutes les femmes à partir de l'exemple de Marseille. La diversité sociologique des femmes est saisie dans un lieu, un grand marché populaire du samedi matin, moment où se côtoient

toutes les communautés qui peuplent ce grand port de la Méditerranée. Mais les inégalités sociales d'accès à l'espace public se manifestent dans l'éloignement des cités périphériques du centre-ville, car les femmes disent s'échapper à grand-peine de ces lieux. Les inégalités se manifestent aussi dans la densité de la présence des femmes selon les lieux et les moments.

Source : *Chronique Féministe*, n°86/88, sept. 2003/janvier 2004.

Site : www.mairie-marseille.fr

3.6. L'EMPLOI

Les pouvoirs des villes en matière d'aide à l'emploi sont différents selon les pays. Ils sont souvent modestes en ce qui concerne le secteur privé. Les villes peuvent néanmoins mener des actions destinées à aider spécifiquement les femmes à la recherche d'un emploi, à la création d'entreprises, à la formation professionnelle ou encore à la réinsertion sur le marché du travail après une interruption d'activité. Les villes se doivent également, comme employeurs, d'adopter un comportement exemplaire (voir chapitre 1.4). Lorsque la loi l'autorise, elles peuvent mettre en œuvre des mesures d'action positive afin de corriger les déséquilibres existant entre les sexes dans toutes les fonctions municipales. Ce qui peut d'ailleurs signifier qu'un rééquilibrage est réalisé aussi au profit d'hommes dans les secteurs où ils sont sous-représentés, par exemple dans ceux de la petite enfance ou de l'action sociale. Dans la mesure également où la loi le permet, voire le prescrit, les marchés publics passés par les communes doivent, dans le choix des entreprises, donner une prime à celles qui respectent les lois sur l'égalité professionnelle. Par ailleurs les autres politiques d'égalité doivent être mises en relation avec l'activité salariée afin de faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, qu'il s'agisse des politiques du temps, de l'attention à l'égalité face aux déplacements et, bien entendu, des modes de gardes d'enfants, notamment des plus jeunes. Les objectifs affichés par l'Union européenne en matière d'emplois féminins ne pourront être atteints que si, dans leurs communes, les femmes comme les hommes peuvent combiner le plus harmonieusement possible leurs diverses charges. Les statistiques européennes montrent, contrairement à des idées encore trop souvent reçues, que les pays qui connaissent le plus fort taux de natalité sont aussi ceux qui ont un fort taux d'emploi salarié féminin et que celui-ci est d'autant plus élevé que les modes publics de gardes d'enfants sont développés, adaptés et diversifiés.



Union européenne

Projet Equal

Le projet Equal de l'Union européenne vise à lutter contre les discriminations et les inégalités face à l'emploi. De nombreuses villes sont engagées dans le projet. Ainsi la ville de Marseille travaille-t-elle en partenariat avec les villes de Madrid et d'Amsterdam sur l'échange de bonnes pratiques en matière de création d'emploi par les femmes et pour les femmes.

Source : Commission européenne

Site :

http://europa.eu.int/comm/employment_social/equal/index_en.html



Donostia-San Sebastian (Espagne)

Formation de femmes dans les professions

où elles sont sous-représentées :

Ce projet consiste en l'acquisition de compétences techniques professionnelles et d'habiletés socioprofessionnelles dans des métiers en relation avec la construction (électricité, préfabriqués légers, peinture, tapisserie, restauration de meubles et finissages de construction).

Source : EUDEL (Euskadiko Udalen Elkartea) (Association des villes basques)

Sites : www.eudel.es, www.donostia.org



Milan (Italie)

Aider les femmes à intégrer le marché du travail

Un service avait été créé, à titre provisoire, pour aider les femmes à entrer sur le marché du travail ou à y revenir après une interruption d'activité. Depuis 2000 le service a aidé plus de 2 200 femmes dans la ville. En raison du succès de ce service, il est devenu permanent.

Source : Mairie de Milan

Site : www.comune.milano.it



Gijón (Espagne)

Le guide "femmes et travail"

La ville de Gijón a édité un guide pour l'égalité des chances au travail. C'est un document didactique qui donne des informations sur les problèmes qui doivent être surmontés par les femmes pour accéder aux postes de cadres de haut niveau dans les entreprises et également dans les services publics. Il s'agit d'un guide d'information sur les discriminations dont les femmes sont victimes dans la vie professionnelle. Il fournit également les lignes directrices de politiques pour plus d'égalité dans l'entreprise ou l'administration.

Source : Fédération Espagnole des Municipalités et Provinces

Sites : www.femp.es, www.ayto-gijon.es



Turin (Italie)

La promotion des femmes sur le marché du travail

La ville de Turin cofinance des projets de la Région du Piémont et du Fonds Social Européen pour la promotion de femmes sur le marché de travail. Dans ce cadre les projets suivants ont été réalisés par la ville :

- Inclusion sociale et emploi des transsexuels
- Inclusion des femmes étrangères
- Recherche des éléments qui influencent les stéréotypes dans le choix professionnel
- Rejet des images stéréotypées dans les livres scolaires.

Source : Bureau pour l'égalité de la ville de Turin

Site : www.comune.torino.it



Pori (Finlande)

En Finlande, les agences de développement, qui sont des entreprises municipales mixtes, jouent un rôle important dans le soutien des entreprises féminines, en coopération avec l'Agence pour l'entreprise des femmes.

Dans les activités de l'Agence de développement de Pori et des onze municipalités proches (qui appartient pour 60 % à la municipalité) l'appui aux femmes entrepreneurs est l'une des stratégies principales. Le but est d'accroître la part des femmes entrepreneurs de 33 à 40 %.

Deux projets sont en cours en ce moment. L'un est de rendre service aux femmes qui envisagent de démarrer une entreprise de leur propriété (par exemple en apportant des avis juridiques, un appui sur le plan financier et la formation). L'autre est de développer des pratiques de "mentoring" pour les femmes entrepreneurs selon le modèle de l'Agence pour l'Entreprise des Femmes.

Le projet est financé par le Fond Social Européen.

Source : Ville de Pori, Agence pour le développement

Sites : www.pori.fi, www.ypenter.fi



Conseil général du Finistère (France)

Projet sur l'emploi féminin et retour à l'emploi des femmes victimes de violences

Le Conseil Général du Finistère développe depuis 2000 une politique volontariste en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Une chargée de mission "égalité des chances entre les femmes et les hommes" est mobilisée à temps plein sur ces missions et en particulier sur un projet Equal que le Conseil général du Finistère pilote avec huit autres partenaires. L'objectif de ce projet est d'aider au décloisonnement entre le monde politique, économique et social afin de

répondre de manière adaptée et réactive aux enjeux de la conciliation des temps de vie posés en premier lieu par les femmes souhaitant accéder ou développer une activité professionnelle. Ce projet a permis de mettre en place, en septembre 2003, une plate-forme "entreprendre au féminin" qui propose aux femmes : information sur la création d'entreprise, formation en développement personnel, accompagnement et mise en réseau. Dans le domaine de l'agroalimentaire, une démarche visant l'amélioration des conditions d'emploi et la mise en œuvre de la loi Génisson sur l'égalité professionnelle est engagée avec cinq entreprises du département.

Source : Conseil général du Finistère

Site : www.cg29.fr

3.7. LA SÉCURITÉ ET LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE

Les enquêtes, dans tous les pays de l'Union, montrent que les femmes sont particulièrement victimes de violences dans l'espace domestique alors que les hommes le sont davantage dans l'espace public. Ce qui ne signifie pas que l'espace public soit plus sûr pour les femmes. On constate, en effet, que les femmes, lorsqu'elles se déplacent seules – et en particulier le soir et la nuit ou dans des parties de la ville considérées comme peu sûres – hésitent à sortir ou éprouvent de l'inquiétude ou des réticences à le faire. Ceci implique que les municipalités doivent à la fois prendre en considération non seulement les violences perpétrées dans l'espace domestique mais également le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes, dans divers lieux de la ville (les parkings par exemple), et à différents moments de la journée.

La mise en place d'un service d'aide aux victimes de violences domestiques (un numéro de téléphone d'urgence), des logements de secours pour les femmes victimes de violence sont généralement du ressort des collectivités locales. Celles-ci peuvent en outre contribuer à la formation et à la sensibilisation des agents publics chargés de recevoir les plaintes des victimes de violences. Lorsqu'il existe une police municipale les villes peuvent adopter des mesures d'action positive pour viser à la mixité de la profession.



Montréal (Canada)

A Montréal, lors des consultations publiques sur les orientations d'aménagement du plan directeur de l'arrondissement Centre, en 1998, des citoyennes et des groupes de femmes ont mis en lumière la nécessité de se doter d'une politique sécuritaire. La ville de Montréal, a instauré le programme *femmes et ville*, en 1990, et la sécurité des femmes est rapidement devenue une question prioritaire. La ville a d'abord voulu dresser l'état de la situation. Des différences importantes sont apparues : quatre fois plus de femmes (60 %) que d'hommes (15 %) disent avoir peur de se promener seules dans leur quartier le soir. La ville a pris un certain nombre d'engagements pour améliorer la sécurité des femmes sur son territoire et une stratégie d'action a été élaborée, inspirée notamment des expériences de Toronto. Dans les années 1990 et 2000, les réalisations montréalaises ont fait l'objet d'un intérêt grandissant à l'échelle internationale. Des activités de partage d'information et de transfert d'expertise donnent ainsi lieu à l'adaptation des stratégies montréalaises tant en Europe qu'en Afrique ou en Amérique du Sud.

Source : *Une ville à la mesure des femmes*, Fédération canadienne des municipalités, 2004

Sites : www.ville.montreal.qc.ca/femmesetville,
www.femmesetvilles.org



Londres (Royaume-Uni)

Une stratégie contre la violence domestique

La stratégie contre la violence domestique de Londres a été lancée en 2001 et a pour objectif de :

- accroître les choix sûrs pour les femmes et les enfants
- rendre les agresseurs responsables de leur comportement
- saper la tolérance envers les violences domestiques et défier l'inaction des individus et/ou des organisations
- apporter aux enfants et aux jeunes la connaissance et les compétences nécessaires pour construire des relations basées sur la compréhension mutuelle et le respect, avec le partage du pouvoir et un engagement à la non-violence.

Dans ce but, le Maire a fixé une norme minimum pour les agences. Une enquête réalisée en 2004 a montré qu'aujourd'hui, de nombreuses agences concernées respectent une grande partie de cette norme.

Source : Greater London Authority

Site :

http://www.london.gov.uk/mayor/strategies/dom_violence/index.jsp



Saint-Jean de la Ruelle (France)

Saint-Jean de la Ruelle, une ville de 17 000 habitants à cent kilomètres au sud de Paris, a institué des correspondants chargés de la veille et de la médiation dans les quartiers les plus sensibles de la ville du jeudi au dimanche, de 18 heures à une heure du matin. Le correspondant de quartier a trois missions :

- aider au lien social et favoriser la médiation
- pourvoir à la veille technique du patrimoine public (ascenseurs, éclairage, cabines téléphoniques, etc.)
- prévention.

Ce service est d'un grand soutien pour les femmes, qui sont les plus touchées par le problème de la sécurité. Il est financé par la municipalité avec le concours des compagnies de gestion des immeubles.

Source : Mairie de Saint-Jean de la Ruelle

Site : www.ville-saintjeandelaruelle.fr



Vienne (Autriche)

Ligne d'urgence 24/24 pour les femmes

Les femmes et jeunes filles qui souffrent de violence sexuelle ou physique peuvent contacter le centre de crise 24 heures sur 24. La ligne est fournie par le service municipal des questions concernant les femmes. La possibilité d'utiliser ces services de conseils de manière anonyme et gratuite est l'une des mesures clés de première assistance mises en place par la ville de Vienne. Durant ces neuf dernières années, plus de 40 000 personnes ont utilisé cette ligne de secours par téléphone ou par rendez-vous.

En plus de cette ligne d'assistance, le premier refuge pour les femmes d'Autriche a été ouvert en 1978. Pour la première fois, les femmes maltraitées et leurs enfants ont eu la possibilité de quitter le coupable temporairement ou définitivement. Actuellement, Vienne compte quatre refuges pour les femmes dans lesquels 160 unités d'habitation sont disponibles. Tous les refuges sont entièrement financés par la municipalité.

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Site : www.frauenhaeuser-wien.at/hilfe_engl.htm

3.8. LA SANTÉ

Les villes ne sont pas, sauf exceptions, en charge du système de santé. Celui-ci est le plus souvent du domaine national ou régional. Les pouvoirs communaux peuvent cependant jouer un rôle important dans l'information des femmes et des hommes dans ce domaine, par exemple en ce qui concerne la prévention des maladies et comportements

à risques notamment sexuels. Ces informations sont particulièrement utiles pour les jeunes femmes, les femmes socialement défavorisées et les femmes issues de minorités ethniques.



La santé et l'égalité du genre au Conseil du Comté de Stockholm (Suède) : éthique et éducation

Le conseil de comté de Stockholm a mis en œuvre un programme éthique et de formation pour sensibiliser ses membres aux problèmes des femmes, dont notamment :

- une information générale pour un groupe de plus de cent personnes ayant des responsabilités de gestion et politiques ;
- la formation financée par le Fonds Social Européen pour 600 chefs de clinique, responsables de transports et gestionnaires à l'institut Karolinska, suivie d'un travail en étroite relation avec le centre de médecine de jour de ce même institut ;
- le démarrage d'une formation (30 000 heures) pour tous les employés du secteur de la santé ;
- une exposition sur la santé, le travail et le genre dans dix hôpitaux ; cette exposition, mise sur Internet, permet d'engager des discussions sur l'attitude pratique.

Source : Département de Santé du Comté de Stockholm.

Site : www.stockholm.se



Vienne (Autriche)

Programme de santé pour les femmes de Vienne

En 1999, le bureau du commissaire à la santé des femmes de la ville de Vienne a développé un programme de santé des femmes pour la ville de Vienne, en coopération avec tous les départements et divisions municipaux concernés et avec l'Association de l'Hôpital de Vienne. Un conseil consultatif désigné par le maire doit assurer sa mise en œuvre systématique. Ce programme étendu vise à améliorer la qualité de tous les services médicaux et psychosociaux pour les femmes à Vienne.

Le rapport annuel sur la santé des femmes de la ville de Vienne montre clairement qu'il existe aussi des différences spécifiques importantes sur le genre, et en particulier en ce qui concerne la consommation de médicaments, le niveau des connaissances et la prévention.

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Site : www.frauengesundheit-wien.at



Finlande

En Finlande les municipalités sont responsables des soins de santé de base et ce sont des entreprises municipales mixtes qui sont responsables des soins de santé spéciaux. Les services pour les soins de santé sont accessibles à tous les citoyens. Un exemple d'intégration de la perspective du genre est d'encourager à faire des mammographies les femmes de toutes les classes d'âges – pour lutter contre le cancer du sein. En fonction de la loi, seulement les femmes de 55 à 59 ans ont droit à cet examen. La recherche du cancer de l'utérus est menée parmi les femmes entre 30 et 60 ans. Ces services sont gratuits.

Source : Association des Pouvoirs Locaux et Régionaux Finlandais

Site : www.kunnat.net

3.9. LA CULTURE ET LA SYMBOLIQUE URBAINE

L'accès à la culture a longtemps été fermé aux femmes. La diffusion des œuvres culturelles a, jusqu'à une date récente, marginalisé les productions féminines. Des villes s'efforcent de corriger ce biais sexiste.

Dans de nombreuses villes, les mouvements de femmes ont constaté que les noms des rues, des places, des bâtiments publics de même que la statuaire ignorent les femmes. Le conseil municipal peut faire évoluer cette symbolique afin d'honorer des femmes.

Des villes ont en outre créé des lieux telles des bibliothèques, des musées, des espaces culturels spécifiquement consacrés à l'histoire des femmes et aux œuvres féminines. Ces lieux de mémoire ont le plus souvent été à l'origine de dons de femmes. Les exemples cités ci-dessous ne sont pas simplement empruntés à l'Europe mais peuvent être regardés comme pionniers.



Paris (France)

Bibliothèque Marguerite Durand

En 1897, Marguerite Durand, journaliste au Figaro, décide de créer un quotidien d'informations générales qui serait également une tribune pour les femmes. Ainsi naît la Fronde, entièrement rédigée, administrée et composée par des femmes. En même temps, Marguerite Durand fonde une bibliothèque à l'usage de ses journalistes. Tout au long de sa vie, elle collecte des documents écrits par des femmes ou sur des femmes. Elle dirige ensuite d'autres journaux et participe activement à la vie politique. En 1931, elle lègue sa propre bibliothèque, augmentée de ses archives personnelles, à la Ville de Paris. Dès 1932,

la bibliothèque ouvre ses portes dans la Mairie du V^{ème} arrondissement. C'est une bibliothèque de recherche, spécialisée dans la documentation sur les femmes et le féminisme, ouverte à tous, en consultation sur place. En 1989, la bibliothèque, devenu trop exigüe, s'installe au 79 rue Nationale, intégrée dans les locaux de la médiathèque Melville. La bibliothèque a ainsi quitté un lieu au charme certain mais désuet pour prendre place dans un grand bâtiment de verre, très lumineux. Elle a perdu son aspect de petit musée mais offre désormais aux chercheurs le double de place et une ouverture le samedi.

Site :

http://www.ccf.fr/bnf.fr/rnbc_d_visu/bibdetail.html?numnotice=9358



Bonn (Allemagne)

Le Musée des Femmes – scénarios d'art et d'histoire de Bonn, musée associatif subventionné par la ville et disposant d'une surface de 3 000 m², existe depuis 1981. Il est à dominante artistique, même s'il ne néglige pas l'histoire et la mythologie et se veut aussi producteur d'art contemporain

Site : www.frauenmuseum.de



Hanoi (Vietnam)

Le musée des femmes (le Bao tang phu nuyn), se présente comme "non seulement un lieu où sont conservés des documents, des objets qui montrent le rôle des femmes dans l'évolution de l'histoire du Vietnam, mais encore le lieu de rencontre et d'échange entre les femmes vietnamiennes et étrangères pour l'égalité, le développement et la paix". L'histoire des femmes y est présentée selon quatre axes : "La mère vietnamienne dans la conscience nationale", "La femme vietnamienne et l'œuvre de la construction et de la défense du pays", "L'association des femmes vietnamiennes et l'œuvre de la lutte de la libération des femmes", "Les costumes des femmes des ethnies vietnamiennes".



Washington (Etats-Unis)

Le Muséum National des Femmes dans les Arts de Washington

Ce musée a été fondé par Wilhelmina Cole Holladay en 1987 à partir de la collection d'art qu'elle constitua avec son époux. Il est dédié aux œuvres des femmes artistes (les plus anciennes datant du XVI^e siècle). Son centre de recherche communique des dossiers sur 16 000 femmes artistes.

Source : Ces exemples sont extraits d'un article de Christine Bard, "les musées des femmes à l'étranger" dans la revue Archives du féminisme, n°3, janvier 2002

Sites : <http://www.nmwa.org>,
<http://bu.univ-angers.fr/ARCHFEM/index.htm>

3.10. LE SPORT

Des données montraient qu'en 2003 le sport était l'une des principales activités de loisirs des Européens mais que la pratique sportive était davantage masculine que féminine : 63 % des garçons de 15 à 24 ans déclaraient pratiquer régulièrement une activité physique ou sportive contre 37 % des filles de la même tranche d'âge. Au-delà de 24 ans, l'écart reste important : 29,5 % des hommes et seulement 16 % des femmes pratiquent une activité sportive. C'est dans leur ville que les jeunes s'initient à une ou plusieurs pratiques sportives. Ce sont les villes qui offrent aux hommes et aux femmes les équipements qui leur permettent de pratiquer le sport de leur choix. Parce que les femmes ont, plus tardivement que les hommes, eu accès au sport et parce que les financements locaux ont privilégié les sports considérés comme masculins, une ville soucieuse d'égalité veille à offrir aux femmes comme aux hommes l'accès aux sports de leur choix. Elle encourage les filles à pratiquer le sport, y compris les sports considérés comme masculins et les garçons et les filles à pratiquer des sports ensemble. Elle veille, à travers ses investissements en matière d'équipements et d'aides aux organisations sportives à ce que les sports considérés comme féminins ne soient pas désavantagés.



Union des villes et communes belges

L'Assemblée des élues locales de l'Union des villes et communes belges a mené une enquête auprès des communes belges portant sur le budget consacré par les communes au sport, la répartition par sexe du personnel engagé dans les services communaux des sports, la répartition des clubs sportifs selon leur genre et le type de sport.

Source : CCRE, *L'égalité dans les villes d'Europe*, Séminaire de Bruxelles, 11-13 décembre 2003 et séminaire de Paris

Site : www.uvcb-vbsg.be

3.11. LES RELATIONS ENTRE LES VILLES ET LE GENRE

Les échanges entre les communes, qu'ils se situent dans le même pays, au sein de l'Europe et avec les autres régions du monde, constituent un puissant moyen d'analyse de la situation en matière de discrimination, d'élaboration de méthodes pour les supprimer et de transfert des meilleures pratiques. Ces échanges, notamment à travers les jumelages, sont également un instrument de coopération.

3.11.1. Dans tous les pays de l'Union, il existe des fédérations de communes. Dans la plupart, une "Commission femmes" ou "égalité des sexes" a été créée qui peut jouer un rôle important dans la connaissance et la prise de conscience, par les femmes comme par les hommes, des inégalités de genre dans la ville et d'échanges de méthodes pour les éliminer.



Fédération espagnole des municipalités et province

La FEMP a mené une enquête sur les pratiques des communes espagnoles en matière d'égalité des sexes. Cette enquête a permis de montrer la présence croissante dans les communes d'une élue chargée du dossier et de politiques locales d'égalité. Elle a aussi permis de souligner les difficultés de ces politiques en raison de l'insuffisance des moyens budgétaires mis à leur service. Elle a conduit à insister sur la nécessité d'en faire périodiquement une évaluation et une information. Elle a sensibilisé à la nécessité de créer un pôle local de coordination destiné à opérer l'intégration du concept d'égalité dans l'ensemble de l'action locale (*mainstreaming*). Elle a en outre souligné l'utilité de liens et d'échanges entre trois niveaux administratifs : l'administration de l'Etat chargée de l'égalité, les organismes des communautés autonomes et régionales compétentes en la matière, les communes.

Source : CCRE, *L'égalité dans les villes d'Europe*, séminaire de Bruxelles, 11-13 décembre 2003

Site : www.femp.es



Réseau des élues locales belges

Cette assemblée se réunit régulièrement au siège de l'Union des Villes et Communes belges. Elle est un lieu d'échanges d'informations et de bonnes pratiques et organise des colloques thématiques (cela a été le cas pour le sport et pour les crèches). Elle a lancé un programme, "Défi" ayant pour objectif de promouvoir des actions visant au changement des structures et des rapports sociaux qui sont à la base des obstacles que rencontrent les femmes et des inégalités qu'elles subissent. En 2003 ce réseau d'élues a décidé d'interpeller les conseils municipaux sur le contenu des budgets consacrés à la coopération afin de vérifier que la dimension du genre est bien prise en considération.

Source : CCRE, *L'égalité dans les villes d'Europe*, séminaire de Bruxelles, 11-13 décembre 2003

Site : www.uvcb-vbsg.be



Union des pouvoirs locaux et régionaux de Lettonie

Pendant la période de juin à décembre 2003, l'Union des pouvoirs locaux et régionaux de Lettonie, en coopération avec l'ONU Lettonie, a mis en œuvre un projet "développement du mainstreaming du genre et mise en œuvre au niveau municipal en Lettonie". Les objectifs du projet sont d'accroître la sensibilisation au genre et d'augmenter la capacité des groupes sélectionnés : municipalités, ONG, les universités et le public en général, en ce qui concerne les principes et la méthodologie du mainstreaming du genre.

Source : Union des gouvernements locaux et régionaux de Lettonie

Site : www.lps.lv

3.11.2. La coopération entre les villes européennes et les associations de villes au sein de l'Union est également stratégique comme l'a montré le projet du CCRE qui est à l'origine de ce document.



Parme (Italie)

La ville de Parme a été désignée en 2003 comme leader d'un projet de coopération interrégional européen pour l'Est de l'Europe intitulé "de nouvelles perspectives sur la gouvernance des villes et les réseaux de femmes". A ce projet sont associés l'Institut de Recherche pour les Etudes politiques et sociales de Bologne et l'Ecole Polytechnique de Milan, les villes italiennes de Cosenza et Matera, la ville de Aarhus au Danemark, une ville grecque et trois villes polonaises. Le but de ce projet est d'analyser les problèmes et les besoins auxquels les responsables politiques ne portent pas habituellement leur attention. La ville de Parme entend pour sa part apporter son expérience en termes de conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

Source : CCRE, L'égalité dans les villes d'Europe, Séminaire de Bruxelles, 11-13 décembre 2003

Site : www.comune.parma.it



Turku (Finlande)

La ville de Turku a établi des réseaux et une forte coopération avec les villes jumelles nordiques et de la région baltique sur les problèmes du genre. Tous les deux ans un séminaire a lieu sur des questions concernant l'égalité. Le premier Forum nordique a été organisé en coopération avec le Conseil des Ministres du Nord en 1994 à Turku – avec plus de 1 500 participants. En 2004 le 10^{ème} séminaire du Forum nordique s'est tenu à Turku avec environ 600 participants des pays nordiques, des pays baltes, de la Pologne, de l'Allemagne, et de la Russie.

Source : Ville de Turku

Site : www.turku.fi

3.11.3. Les communes ont de plus en plus une politique de relations internationales. Le CCRE, à travers sa commission des élues locales et régionales a été à l'origine de la promotion du rôle des femmes élues dans les relations internationales au niveau européen. Les femmes ont également une place importante dans les actions de relations internationales engagées par les villes – par exemple les jumelages. Elles sont en effet très impliquées dans les jumelages des villes fondés sur le bénévolat des citoyens et citoyennes.

Par ailleurs, lorsqu'il apparaît que les villes s'engagent dans des projets de coopération internationale, la dimension du genre doit être désormais prise en compte.



Le programme d'aide communautaire aux jumelages de villes

Le programme d'aide communautaire aux jumelages pose le respect du principe de l'égalité hommes/femmes comme critère d'éligibilité dans la sélection des actions bénéficiant du soutien financier de la Commission européenne.

Source : Service jumelages de la Commission européenne

Site :

http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/towntwin/index_fr.html



VNG International

Une initiative a été prise au sein de VNG International, qui est le département de la VNG (Association des Communes Néerlandaises) responsable de la gestion des projets de coopération internationale. Une "gender checklist" a été publiée afin de permettre de vérifier le respect de la dimension du genre dans les projets de coopération internationale menés par des municipalités.

Source : VNG International

Site : www.vng-international.nl

Annexe 1

Autres exemples de bonne pratique : les sites utiles

1. LA PARITÉ DANS LA DÉCISION LOCALE

1.1 Dans l'assemblée locale élue

- **Région de Basse Autriche (Autriche)**
Mentoring pour les femmes dans la politique
Source : Webring - Mentoring - Projekte
Site : www.ceiberweiber.at/mentoring/noe
- **Espoo (Finlande)**
Un conseil municipal avec 55 % de femmes
Source : Conseil Municipal d'Espoo
Site : www.espoo.fi
- **Communauté autonome de Castille-La Manche (Espagne)**
Un parlement régional avec plus de femmes que d'hommes
Source : Portal E-Leusis
Sites : www.e-leusis.net, www.jccm.es

1.2 Dans l'exécutif local et dans les structures supra-communales

- **Raahe (Finlande)**
16 % des femmes dans le conseil municipal, mais 40 % dans l'exécutif grâce à un programme national de quotas
Source : Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales
Site : www.raahe.fi
- **France**
Encouragement à la participation des femmes dans la politique locale
Source : Observatoire pour la parité du gouvernement français
Site : www.observatoire-parite.gouv.fr

1.3. Dans les comités et conseils consultatifs locaux

- **Liège (Belgique)**
Création de la commission consultative communale des femmes
Source : Journal La Libre Belgique et Mairie de Liège
Sites : www.liege.be, www.lalibre.be

- **Belgique**

Loi du 20 septembre 1998 en vue de promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les conseils consultatifs

Source : Ministère de l'emploi, du travail et de la concertation sociale

Site : www.meta.fgov.be

1.4. Dans l'administration municipale

- **Modène (Italie)**
Représentation minimum de 50 % de femmes (ou d'hommes) dans la commission des bâtiments publics.
Source : Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales
Site : www.comune.modena.it
- **Huy (Belgique)**
L'instauration d'une plus grande flexibilité dans les horaires de travail a permis aux fonctionnaires communaux d'aménager leur temps de travail en fonction de leurs besoins.
Source : Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales
Site : www.huy.be
- **Vienne (Autriche)**
Augmenter la sensibilisation au genre dans l'administration publique – formation interne de base et avancée
Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne
Site : www.frauen.wien.at
- **Venise (Italie)**
Projet "Donne e Clima" : projet pour promouvoir une participation équilibrée des femmes et des hommes au processus de décision sur le thème du climat, principalement, dans le domaine territorial de la ville
Source : Mairie de Venise, département pour l'égalité
Site : www.comune.venezia.it

2. DES MÉCANISMES ET DES INSTRUMENTS AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ

2.1. Un conseil municipal sensible au genre

- **Bilbao (Espagne)**
Conseillères spécifiques sur la question du genre
Source : Mairie de Bilbao
Site : www.bilbao.net
- **Turin (Italie)**
Création d'une commission pour l'égalité
Source : Mairie de Turin
Site : www.comune.torino.it, lien "Commissione Pari Opportunita"
- **Bologne (Italie)**
Comité pour l'égalité de la ville de Bologne
Source : Mairie de Bologne
Site : www.comune.bologna.it/iperbole/capopp/piano.htm
- **Lisbonne (Portugal)**
Commission permanente pour l'égalité des chances
Source : Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales
Site : www.cm-lisboa.pt
- **Sienne (Italie)**
Comité pour l'égalité
Source : Mairie de Sienne
Site : www.comune.siena.it

2.2. Une administration municipale formée et mobilisée à l'égalité des sexes

- **Anvers (Belgique)**
Création du service "Emancipation" composé de trois fonctionnaires à temps plein
Source : Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales
Site : www.antwerpen.be
- **Birmingham (Royaume-Uni)**
Création d'un département municipal sur le thème de l'égalité (Equality Commission)
Source : Birmingham City Council
Site : www.birmingham.gov.uk
- **Esch-sur-Alzette (Luxembourg)**
Politique communale dont tous les aspects doivent prendre en compte le genre
Source : Mairie d'Esch-Sur Alzette
Site : www.esch.lu
- **Genève (Suisse)**
Service pour la promotion de l'égalité
Source : Bureau d'égalité de la ville de Genève
Site : <http://www.geneve.ch/egalite/>

- **Newcastle, (Royaume-Uni)**
Création d'un département municipal sur le thème de l'égalité (conseil pour l'égalité)
Source : Newcastle City Council
Site : www.newcastle.gov.uk/pr.nsf/a/equalitywomen
- **Rennes (France)**
Projets pour défendre la parité professionnelle, les conditions de travail, le rapport au temps, la communication interne, l'égalité au sein de l'administration municipale
Source : Projet "L'égalité dans les villes d'Europe", première réunion de Bruxelles
Site : www.ville-rennes.fr
- **Hanovre (Allemagne)**
Documents de travail administratifs différents selon les genres
Source : Document "le mainstreaming des genres, exemples de bonnes pratiques relevés dans les communes" (Deutscher Städtetag)
Sites : www.hannover.de, www.staedtetag.de
- **Sanem (Luxembourg)**
Création d'un service propre à la condition féminine animé par un personnel rémunéré qualifié
Source : Mairie de Sanem
Site : www.sanem.lu, Service a la Condition Féminin

2.3. Des statistiques ventilées par sexe

- **Modène (Italie)**
Une dimension sexuée pour le Pacte de la ville
Source : Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales
Site : www.comune.modena.it
- **Suisse**
L'atlas suisse des femmes et de l'égalité
Source : Fonds National Suisse
Site : www.snf.ch

2.4. Le budget : un instrument d'analyse et de correction des inégalités

- **Linz (Autriche)**
Gender budgeting
Source : Mairie de Linz
Site : www.linz.at, lien "Frauen"
- **Munich (Allemagne)**
Gender budgeting
Source : Mairie de Munich
Site : www.muenchen.de

- **Francfort (Allemagne)**

Gender budgeting

Source : Mairie de Francfort

Site : www.gruene-frankfurt.de

- **Turin (Italie)**

Gender budgeting

Source : Mairie de Turin

Site : www.comune.torino.it

- **Province de Gênes (Italie)**

Gender budgeting

Source : Province de Gênes

Site : www.provincia.genova.it

2.5. Un système d'information destiné au public sur les politiques intégrant le genre

- **Barcelone (Espagne)**

Centre d'information et ressources pour les femmes

Source : Mairie de Barcelone

Site : www.cird.bcn.es

- **Madrid (Espagne)**

Conseil pour aider les femmes. Il existe des agents d'égalité dans tous les districts de la ville.

Source : Mairie de Madrid

Site : www.munimadrid.es

- **Saragosse (Espagne)**

Maison des femmes

Source : Mairie de Saragosse

Site : www.ayto-zaragoza.es

- **Saint-Jacques de Compostelle (Espagne)**

Maison des femmes

Source : Mairie de Saint-Jacques de Compostelle

Site : www.santiagodecompostela.org

- **Verviers (Belgique)**

Maison des femmes

Source : Mairie de Verviers

Site : www.verviers.be

2.6. La sensibilisation des jeunes citoyens à l'égalité entre les femmes et les hommes

- **Helsinki (Finlande)**

Maison de jeunesse ouverte uniquement aux filles

Source : Mairie d'Helsinki

Site : <http://www.hel.fi/english/services/special/youth.html>

- **Darmstadt (Allemagne)**

L'aide à la jeunesse adaptée aux filles et tenant compte de la spécificité de leur genre

Source : Document "le mainstreaming des genres, exemples de bonnes pratiques relevés dans les communes" (Deutscher Städtetag)

Sites : www.darmstadt.de, www.staedtetag.de

- **Hanovre (Allemagne)**

Organiser des vacances pour les jeunes en tenant compte des genres.

Source : Document "le mainstreaming des genres, exemples de bonnes pratiques relevés dans les communes" (Deutscher Städtetag)

Sites : www.hanover.de, www.staedtetag.de

- **Vienne (Autriche)**

Projet Internet pour aider les filles à prendre une décision pour leur future carrière (Job 4 Girls)

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Sites : www.job4girls.at, www.frauen.wien.at

2.7. Un dialogue permanent avec la société civile

- **Prague (République Tchèque)**

Les dialogues locaux

Source : Document "une ville adaptée aux femmes", Fédération Canadienne des Municipalités

Site : www.praha-mesto.cz

- **Malte**

Travail du Conseil National des Femmes pour encourager la participation des femmes dans la vie politique

Source : Conseil National des Femmes de Malte

Site : www.ncwmalta.com

2.8. Un plan pour l'égalité

- **Slovénie**

Loi sur l'égalité des chances pour les hommes et les femmes

Source : Bureau pour l'égalité de la Slovénie

Site : www.uem-rs.si

- **Vienne (Autriche)**

Plans pour la promotion des femmes dans la ville de Vienne

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Site : www.wien.gv.at/gbb

- **Région de Cantabrie (Espagne)**

Plan pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de la région

Source : Région de Cantabrie

Site : www.fundacionmujeres.es/iniciofm.htm

- **Brno (République Tchèque)**

Coordination d'un projet national pour suivre le thème de l'égalité au niveau local

Source : Milena (Bureau de Femmes de la ville de Vienne)

Site : www.milena.at, projet Brno

3. UNE PRISE EN CONSIDÉRATION DE L'ÉGALITÉ DANS TOUS LES DOMAINES DE L'ACTION MUNICIPALE

3.1. La prise en considération de la gestion du temps dans le fonctionnement de la ville

- **Barcelone (Espagne)**

Bureau du temps

Source : Mairie de Barcelone

Site : www.cird.bcn.es

- **Paris (France)**

Bureau du temps

Source : Mairie de Paris

Site : www.paris.fr, lien "citoyenneté"

3.2. L'organisation, la gestion de l'espace, les déplacements dans la ville et le logement

- **Pamplune (Espagne)**

Une perspective du genre dans le plan de transport régional

Source : Liste de bonnes pratiques de UN Habitat

Site : www.bestpractices.org

- **Pulheim (Allemagne)**

Le mainstreaming des genres dans le développement urbain

Source : Document "le mainstreaming des genres, exemples de bonnes pratiques relevés dans les communes" (Deutscher Stadtetag).

Sites : www.pulheim.de, www.staedtetag.de

3.3. L'éducation et la formation

- **Offenbach sur le Main (Allemagne)**

Le mainstreaming des genres dans la formation pour adultes

Source : Document "le mainstreaming des genres, exemples de bonnes pratiques relevés dans les communes" (Deutscher Stadtetag).

Sites : www.offenbach.de, www.staedtetag.de

- **Leipzig (Allemagne)**

Le mainstreaming des genres dans les conseils éducatifs

Source : Document "le mainstreaming des genres, exemples de bonnes pratiques relevés dans les communes" (Deutscher Stadtetag).

Sites : www.leipzig.de, www.staedtetag.de

- **Gulbene (Lettonie)**

Projet "le rôle du père dans la ville"

Source : Union des Gouvernements Locaux et Régionaux de Lettonie

Sites : www.gulbene.lv, www.lps.lv

- **Jelgava (Lettonie)**

Prix de l'égalité des chances pour les entrepreneurs

Source : Union des Gouvernements Locaux et Régionaux de Lettonie

Sites : www.jelgava.lv, www.lps.lv

3.4. L'intégration des minorités

- **Gelsenkirchen (Allemagne)**

Le mainstreaming des genres dans le plan d'intégration de la ville

Source : Document "le mainstreaming des genres, exemples de bonnes pratiques relevés dans les communes" (Deutscher Stadtetag).

Sites : www.gelsenkirchen.de, www.staedtetag.de

- **Glasgow (Ecosse)**

Enquête sur la violence contre les femmes appartenant à des minorités ethniques

Source : Glasgow City Council

Site : www.glasgow.gov.uk, lien "equalities"

- **Helsinki (Finlande)**

Cours de langue finlandaise, d'informatique, etc. pour les femmes immigrées

Source : Ville d'Helsinki

Site : www.hel.fi

- **Vienne (Autriche)**

Projet "connexion urbaine" – un réseau interculturel de femmes

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Site : www.urban-connection.at

- **Cologne (Allemagne)**

Projet pour les femmes immigrées

Source : Mairie de Cologne

Site : <http://www.stadt-koeln.de>

3.5. Les personnes âgées dans la ville

- **Matosinhos (Portugal)**

Place de la citoyenneté, où les personnes des différentes tranches d'âge peuvent se rencontrer

Source : Rapport final de recherche "genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne", DG Recherche de la Commission européenne.

Site : www.cm-matosinhos.pt

3.6. L'emploi

- **Lubeck (Allemagne)**

Le marché lubeckois pour les femmes

Source : Document "le mainstreaming des genres, exemples de bonnes pratiques relevés dans les communes" (Deutscher Stadtetag).

Sites : www.luebeck.de, www.staedtetag.de

- **Bristol (Royaume-Uni)**

Projet "femmes et gestion"

Source : Conseil Municipal de Bristol

Site : www.bristol-city.gov.uk

- **Munich (Allemagne)**

Coopérative du service domestique

Source : Mairie de Munich

Site : www.munchen.de

- **Valencia (Espagne)**

Projet "Vuelve a Trabajar"

Source : Fondation Université Entreprise de Valence et Generalitat Valenciana

Sites : www.adeit.uv.es/pie/mujeres, www.gva.es

- **Vitoria-Gasteiz (Espagne)**

Aide à l'embauche dans les collectivités ayant des difficultés spéciales d'emploi

Source : EUDEL (Euskadiko Udalen Ekartea) - Association des Villes Basques

Sites : www.eudel.es, www.vitoria-gasteiz.org/

3.7. La sécurité et la lutte contre toutes les formes de violence

- **Wiesbaden (Allemagne)**

Réorganisation de l'espace devant la gare

Source : Document "le mainstreaming des genres, exemples de bonnes pratiques relevés dans les communes" (Deutscher Stadtetag).

Sites : www.wiesbaden.de, www.staedtetag.de

- **Coventry (Royaume-Uni)**

Service d'aide aux femmes victimes de violence

Source : Conseil Municipal de Coventry

Site : www.coventry.gov.uk

- **Italie**

Réseau de villes italiennes contre la violence

Source : Mairie de Turin et Ministère italien pour l'égalité

Site : www.pariopportunita.gov.it

3.8. La santé

- **Turin (Italie)**

Observatoire pour la santé des femmes

Source : Mairie de Turin

Site : www.comune.torino.it/politichedigenere/

- **Vienne (Autriche)**

Centre clinique pour la santé des femmes

Source : Liste de bonnes pratiques de UN-Habitat

Site : www.bestpractices.org

3.9. La culture et symbolique urbaine

- **Bologne (Italie)**

Bibliothèque du Centre de documentation des femmes

Source : Mairie de Bologne

Site : www.comune.bologna.it

- **Rome (Italie)**

Maison Internationale des femmes

Source : Mairie de Rome

Site : www.casainternazionaledelledonne.org

- **Vienne (Autriche)**

Au musée

Source : Département des Femmes de la Ville de Vienne

Site : www.museum.at

3.10. Le sport

- **Paris (France)**

Une personne responsable de la mise en œuvre des projets dans le domaine du sport pour les filles

Source : Mairie de Paris

Site : www.paris.fr

- **Communauté Française (Belgique)**

Projet expression sportive

Source : Ministère de la culture, du budget, de la fonction publique, de la jeunesse et des sports de la Communauté Française

Site : www.femmesetsport.cybernet.be

3.11. Les relations entre les villes et le genre

- **Rennes (France)**

Projets concernant les femmes dans l'aide au développement

Source : Maison Internationale de Rennes

Site : www.ville-rennes.fr, lien "international"

- **Union européenne**

Programme URBAL 12 (Réseau Femme Ville)

Source : Diputacio de Barcelone

Site : www.diba.es/urbal12

- **Lahti (Finlande), Lubeck (Allemagne), Sundsvall (Suède)**

Réseau pour la mise en œuvre d'une perspective du genre dans l'Agenda Local 21

Source : Union des Villes Baltiques

Sites : www.ubc.net, www.lahti.fi, www.luebeck.de, www.sundsvall.se

- **Venise (Italie)**

Aide à la construction d'une Maison des Femmes à Sarajevo (Bosnie et Herzégovine)

Source : Direction de Relations Internationales de la Mairie de Venise.

Site : www.comune.venezia.it/ineuropaenelmondo

Annexe 2

Les femmes et la décision locale et nationale dans les pays membres du CCRE

Il n'existe pas de base de données permettant de connaître la répartition par sexe des élus locaux, ni au niveau mondial, ni même au niveau européen. L'établissement d'une telle base est, il est vrai, plus difficile à mettre en place que ne l'est celle réalisée par l'Union interparlementaire sur la composition sexuée des Parlements de la planète. Et son actualisation suppose un travail important. Pour ce qui concerne la seule Europe, les élections locales ne se déroulent pas au même moment dans les différents pays et, ce qui rend encore plus compliquée la tenue de telles statistiques, ces élections n'ont pas toujours lieu la même année dans toutes les communes d'un même pays. Par ailleurs les données sexuées ne sont pas toujours disponibles ou sont incomplètes notamment en ce qui concerne la composition des exécutifs locaux. La tâche est cependant concevable. Elle est en outre utile : les statistiques sexuées sont en effet indispensables pour déceler les inégalités entre les sexes comme pour comparer la situation d'un pays à l'autre. Il serait à cet égard judicieux que la Commission européenne demande aux Etats membres de l'Union, dans le cadre de l'application de la Recommandation du 2 décembre 1996, un état régulier de la situation comparée des femmes et des hommes dans la décision locale.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe, dans le cadre d'un projet co-financé par la Commission européenne entre 1996 et 1999, avait pour sa part procédé à une première enquête sur le sujet. L'interruption de ce projet n'avait pas permis l'actualisation de cette base. A l'occasion du projet co-financé par la Commission en 2004, le CCRE a de nouveau lancé une vaste enquête auprès des sections nationales des 25 pays de l'Union – ainsi que des pays de la grande Europe non membres de l'Union. Le CCRE a assorti cette enquête d'une recherche permettant de connaître le nombre (hommes et femmes) des élus au niveau communal, au niveau national dans chaque

pays et, pour les pays de l'Union au sein du Parlement européen. Il n'était pas possible, dans le cadre de ce document, de publier ces données. Elles sont en revanche disponibles sur le site Internet du CCRE (www.ccre.org). Le CCRE s'efforcera de les actualiser.

Les constats que nous avons opérés en 1999 demeurent d'actualité. Dans tous les pays, les femmes demeurent moins nombreuses que les hommes dans les assemblées communales. Deux pays se singularisent par le nombre élevé de femmes élues dans les conseils : la Suède (41,6 % d'élues) et la Lettonie (41,1 %). Dans tous les pays de l'Union le pourcentage des élues "mairie" est inférieur au pourcentage des conseillères. La Lettonie se situe en tête avec 32 % de femmes à la tête des exécutifs municipaux, suivi par la Suède où cependant il y a deux fois moins de femmes maires (20 %) que de conseillères. En Allemagne il n'y a que 5 % de femmes à la tête des communes contre 23,8 % dans les conseils.

Une idée communément admise serait qu'il est plus facile pour une femme d'être élue au niveau local que national et qu'un mandat local constituerait une étape vers une éventuelle carrière nationale. Les données collectées par le CCRE conduisent à nuancer ce point de vue. Dans près de la moitié des pays de l'Union on trouve davantage d'élues dans la Chambre basse (ou la chambre unique) qu'au niveau local. Ainsi par exemple en Allemagne (respectivement 32,2 % et 23,8 %), en Belgique (35 % et 29 %), au Danemark (38 % et 27 %), en Grèce (14 % et 12 %), en Finlande (38 % et 36 %), au Luxembourg (20 % et 15 %), aux Pays-Bas (36 % et 23,5 %), en Pologne (20 % et 13 %), en Espagne (36 % et 25,3 %), en Suède (45,3 % et 41,6 %). Ce constat conduit à s'interroger sur les raisons de cette situation et à poursuivre les recherches.

Annexe 3

Liste des participant(e)s aux réunions du projet

Les personnes suivantes ont contribué directement à ce projet en participant aux réunions de travail :

BRUXELLES, 11 AU 13 DÉCEMBRE 2003

- Elmiré AF GEIJERSTAM, Head of Brussels office, Swedish Association of Local Authorities / Federation of Swedish County Councils (Suède)
- Lina ANDREZ, Elue dans l'arrondissement de Montelavar, commune de Sintra (Portugal)
- Elosia ARES MARTINEZ, Technicienne / égalité, ville de Carthagène (Espagne)
- Dominique ARRESTAT, Directrice de l'Administration et des Finances, Secrétariat Général du CCRE
- Valia ATHANASSOPOULOU, Committee for equal opportunities' Officer, KEDKE (Grèce)
- Isabel Catalina BELMONTE UREÑA, Conseillère Municipale de Carthagène (Espagne)
- Vicenta BOSCH PALANCA, Présidente de la Commission des élues locales et régionales du CCRE, Maire de Bonrepos i Mirambell, Présidente de la Commission de la Femme de la FEMP (Espagne)
- Sandra CECIARINI, Chargée de Mission, Secrétariat Général du CCRE
- Maria Teresa COPPO GAVAZZI, Membre de la Commission des élues locales et régionales du CCRE, Elue dans la 3^e circonscription de l'aire métropolitaine de Milan, Présidente de la Fédération régionale lombarde de l'AICCRE, Vice-Présidente de la Commission des élues de l'AICCRE (Italie)
- Fausta DESHORMES, Directrice Honoraire de la Commission européenne
- Patrizia DINI, Secrétaire de la Fédération Toscane de l'AICCRE (Italie)
- Corinne DOLLÉ, Comptable, Secrétariat Général du CCRE
- Françoise GASPARD, Experte du réseau européen des élues locales et régionales du CCRE (France)
- Panagiota GAZI, Vice President of the Standing Committee, Member of Amfissa City Council (Grèce)
- Annie HOARAU, Responsable du Service Action familiale et droits des femmes, ville de Marseille (France)
- Sabine HOLLAND-LETZ, Referentin für Frauen- und Gleichstellung-sangelegenheiten, Deutscher Städtetag (Allemagne)
- Eeva HONKANUMMI, Vice Chair of the City Board of Espoo, Member of the City Council, Chair of the Equality Committee (Finlande)
- Agnès HUBERT, Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances du Parlement européen
- Simone HUCKERT, Referendarin, Deutscher Städtetag (Allemagne)
- Anna KARAMANOU, Présidente de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances du Parlement européen
- Richard KITT, Head of LGIB Brussels Office (Royaume-Uni)
- Elita KRESSE, Head of the Secretariat, coordinator of the project "Gender main-streaming development and implementation in the municipalities in Latvia", Union of Local and Regional Governments of Latvia (Lettonie)
- Monique LEMOINE, Conseillère Municipale de St-Jean de la Ruelle (France)
- Miren Arantza MADARIAGA ABERASTURI, Responsable de l'égalité des chances d'EUDEL, Maire de Gautegiz Arteaga (Espagne)
- Karin MANDERSCHIED, Présidente du Conseil National des Femmes Luxembourgeoises, SYVICOL, Conseillère Communale d'Hespérange (Luxembourg)
- Sabine MARTORELL, Chargée de Mission à l'AFCCRE (France)
- Antonina MIELGO, Membre de la Commission de la Femme de la FEMP (Espagne)

- Encarnación OCAÑA PEREZ, Conseillère Municipale de Pezuela de las Torres, Membre de la Commission de la Femme de la FEMP (Espagne)
- Mariana PARASKEVA, Administratrice Principale, Unité Egalité des Chances, Direction Générale Emploi et Affaires sociales de la Commission européenne
- Anna PODESTÀ, Déléguée du Maire aux relations internationales, ville de Parme (Italie)
- Thérèse RENIER, Secrétaire Fédérale de l'Union des Villes et Communes Belges (Belgique)
- Maria José ROCA GUTIERREZ, Conseillère Municipale de Carthagène déléguée à la participation des citoyens (Espagne)
- Werner SCHNEIDER, Referent für gender mainstreaming, Stadt Frankfurt am Main - Frauenreferat (Allemagne)
- Kükilli SEIRE, Adviser of the Mayor of Paide, representing the Association of Estonian Cities (Estonie)
- Jeremy SMITH, Secrétaire Général du CCRE
- Valérie SOLLE, Assistante, Secrétariat Général du CCRE
- Zsuzsa SOMOGYI, Employee of Kisbér municipality (Hongrie)
- Erzsébet UDVARDI, Mayor of Kisbér (Hongrie)
- Gabriele WENNER, Stadt Frankfurt am Main - Frauenreferat (Allemagne)
- Irene YLENIUS, Secretary for International Affairs, Association of Finnish Local and Regional Authorities (Finlande)
- Mar ZABALA MARDARAS, Directrice Général d'EUDEL (Espagne)
- Werner SCHNEIDER, Referent für gender mainstreaming, Stadt Frankfurt am Main - Frauenreferat (Allemagne)
- Margaret SPOHN, Chargée de Mission responsable du suivi de la coopération interculturelle, Ville de Munich (Allemagne)
- Cristiana STORELLI, Architecte, Ancienne Vice-Présidente du CCRE (Suisse)

PARIS, 7-8 MAI 2004

BONREPOS I MIRABEL (ESPAGNE), 29-30 MARS 2004

- Kristina ANDREEVA, Experte sur la Formation et les Jumelages, Association Nationale des Municipalités de la République de Bulgarie (Bulgarie)
- Valia ATHANASSOPOULOU, Officer of KEDKE Committee for equal opportunities (Grèce)
- Catherine BEAUNEZ, Dessinatrice (France)
- Isabel Catalina BELMONTE UREÑA, Conseillère Municipale de Carthagène (Espagne)
- Claire BERNARD, Conseillère Technique du Maire de Paris sur les politiques pour l'égalité (France)
- Vicenta BOSCH PALANCA, Présidente de la Commission des élues locales et régionales du CCRE, Maire de Bonrepós i Mirambel (Espagne)
- Jocelyne BOUGEARD, Adjointe au Maire de Rennes déléguée aux femmes, à l'égalité et aux temps de la ville (France)
- Thomas CATTERMOLLE, Assistant / Traducteur, Secrétariat Général du CCRE
- Sandra CECIARINI, Chargée de Mission, Secrétariat Général du CCRE
- Maria Teresa COPPO GAVAZZI, Elue dans la 3^e circonscription de l'aire métropolitaine de Milan, Vice-Présidente de la Commission des Femmes de l'AICCRE, Présidente de la Fédération Lombarde de l'AICCRE (Italie)
- Patrizia DINI, Secrétaire de la Fédération Toscane de l'AICCRE (Italie)
- Corinne DOLLÉ, Comptable, Secrétariat Général du CCRE
- Gillian DOUGLAS, Equalities and Social Inclusion Team Manager, Bristol City Council (Royaume-Uni)
- Véronique DUBARRY, Conseillère de Paris, Conseillère du X^{ème} arrondissement de Paris déléguée à la prévention et à la sécurité (France)
- Isabelle DUSSUTOUR, Directrice Exécutive de POLIS (Belgique)
- Birgitta EVENGARD, Stockholm County Council (Suède)
- Pepa FRANCO, Experte sur l'égalité, Folia Consultores (Espagne)
- Vicenta BOSCH PALANCA, Présidente de la Commission des élues locales et régionales du CCRE, Maire de Bonrepos i Mirambel, Présidente de la Commission de la Femme de la FEMP (Espagne)
- Sandra CECIARINI, Chargée de Mission au Secrétariat Général du CCRE
- Christophe CHAILLOU, Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du CCRE
- Pepa FRANCO, Experte en matière d'égalité, Madrid (Espagne)
- Françoise GASPARD, Experte du réseau européen des élues locales et régionales du CCRE (France)
- Marie-Pierre MARTINET, Conseillère de Paris (France)
- Elvira MENDEZ, Directrice de l'association "Salud y Vida", Barcelone (Espagne)
- Antonina MIELGO, Responsable de la Commission de la Femme de la FEMP (Espagne)

- Françoise GASPARD, Experte du réseau européen des élues locales et régionales du CCRE (France)
- Panayota GAZI, Vice President of the CEMR Committee of women elected representatives of local and regional authorities, President of KEDKE Committee for equal opportunities (Grèce)
- Marie GODARD, Ville de Huy (Belgique)
- Dorleta GOIBURU, Conseillère technique d'EUDEL (Espagne)
- Luc GWIAZDZINSKI, Directeur de la Maison du Temps et de la Mobilité, ville de Belfort (France)
- Kerstin HARDENSTEDT, Swedish Association of Local Authorities (Suède)
- Annie HOARAU, Directrice de l'action familiale et des droits des femmes, ville de Marseille (France)
- Sabine HOLLAND-LETZ, Referentin, Deutscher Städtetag (Allemagne)
- Eeva HONKANUMMI, Chair of the Committee of Equal Opportunities, City Councillor, Vice Chair of the City Board of Espoo (Finlande)
- Elita KRESSE, Head of the Secretariat, coordinator of the project "Gender main-streaming development and implementation in the municipalities in Latvia", Union of Local and Regional Governments of Latvia (Lettonie)
- André LECLERC, Président de l'Académie Nationale Olympique Française (France)
- Monique LEMOINE, Conseillère Municipale de St-Jean de la Ruelle (France)
- Pirkko LETTO, Member of Vantaa City Council, Member of the Board of the Association of Finnish Local and Regional Authorities (Finlande)
- Ruth LUCAS, LGIB Brussels Office (Royaume-Uni)
- Miren Arantza MADARIAGA, Maire de Cautegiz Arteaga / EUDEL (Espagne)
- Karin MANDERSCHIED, Présidente CNFL, SYVICOL, Conseillère Communale d'Hespérange (Luxembourg)
- Marie-Pierre MARTINET, Conseillère de Paris (France)
- Sabine MARTORELL, Chargée de Mission à l'AFCCRE (France)
- Gabriella MATEFI, Membre de la Commission de l'égalité de la ville de Bâle (Suisse)
- Gabriella MERLO, Présidente de l'Association IRENE (Initiatives, Recherches, Expériences, Nouvelle Europe) (Italie)
- Anne MICHAUD, Ville de Montréal (Québec, Canada)
- Antonina MIELGO, Directrice du secteur de l'égalité, Secrétaire technique de la Commission de l'égalité de la FEMP (Espagne)
- Sinikka MIKOLA, Senior Adviser, Association of Finnish Local and Regional Authorities (Finlande)
- Maria Rosario MONTERO RODRIGUEZ, Conseillère Municipale de Carthagène déléguée à l'éducation et aux femmes (Espagne)
- Maria José ROCA GUTIERREZ, Conseillère Municipale de Carthagène déléguée à la participation des citoyens (Espagne)
- Chariklia SARIKA, Deputy Mayor of Geroskipou (Chypre)
- Werner SCHNEIDER, Referent für Prozesse des Gender Mainstreaming, Stadt Frankfurt am Main (Allemagne)
- Külliki SEIRE, Adviser to the Mayor of Paide (Estonie)
- Nelly SERVIN, Maire de Pilar Neembuco, Représentante de la Fédération Nationale des Femmes Elues Représentantes Locales en Amérique Latine (Paraguay)
- Angela SPIZIG, Bürgermeisterin der Stadt Köln (Allemagne)
- Elisabeth STEIER, Responsible for implementing gender budgeting in the West Goterland region (Suède)
- Cristiana STORELLI, Architecte, Ancienne Vice-Présidente du CCRE (Suisse)
- Lily STORELLI, Architecte (Suisse)
- Ginka TCHAVDAROVA, Directrice Exécutive, Association Nationale des Municipalités de la République de Bulgarie (Bulgarie)
- Daniela URSCHITZ, Leiterin, Frauen Büro der Stadt Wien (Autriche)
- Delphine VANDAELE, Ville de Huy (Belgique)
- Susanna VANONI, Chef de section du Bureau pour l'égalité des chances, Secteur du Travail, de la Formation professionnelle et de l'Education, province de Varese (Italie)
- Gabriele WENNER, Leiterin Frauenreferat, Stadt Frankfurt-am-Main (Allemagne)
- Clare WHELAN, Elected Member for the London Borough of Lambeth, Member of the UK Women Elected Members Working Group, Vice Chair of the Local Government Association's Equality Executive (Royaume-Uni)
- Varvara ZACHARAKOULI, Deputy Mayor of Tyrnavos (Grèce)
- Rosetta ZARU, Experte responsable du projet "Antigone", Fédération Toscane de l'AICCRE (Italie)

BARCELONE, 14-15 SEPTEMBRE 2004

- Vicenta BOSCH PALANCA, Présidente de la Commission des élues locales et régionales du CCRE, Maire de Bonrepòs i Mirambel, Présidente de la Commission de la Femme de la FEMP (Espagne)
- Sandra CECIARINI, Chargée de Mission au Secrétariat Général du CCRE
- Christophe CHAILLOU, Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du CCRE

- Françoise GASPARD, Experte du réseau européen des élues locales et régionales du CCRE (France)
- Eeva HONKANUMMI, Chair of the Committee of Equal Opportunities, City Councillor, Vice Chair of the City Board of Espoo (Finlande)
- Helen JACKSON, Policy and Public Affairs Officer, LGIB Brussels Office (Royaume-Uni)
- Guilherme JOHNSTON, Stagiaire au Secrétariat Général du CCRE
- Antonina MIELGO, Responsable de la Commission de la Femme de la FEMP (Espagne)
- Werner SCHNEIDER, Referent für gender mainstreaming, Stadt Frankfurt am Main - Frauenreferat (Allemagne)
- Cristiana STORELLI, Architecte, Ancienne Vice-Présidente du CCRE (Suisse)
- Lily STORELLI, Architecte (Suisse)
- Maria STRATIGAKI, Lecturer, Panteion University, Athens (Grèce)
- Laura TURQUET, Consultant on equal opportunities (Royaume-Uni)

BRUXELLES, 7-8 FÉVRIER 2005 : CONFÉRENCE FINALE

- Elmire AF GEIJERSTAM, Director, Head of Brussels office, Swedish Association of Local Authorities and Regions (Suède)
- Maria Elisa ALVAREZ SANTOS, Conseillère Municipale de Barakaldo (Espagne)
- Tiziana ALVISI, Direction centrale des Relations internationales et des Politiques communautaires de la ville de Venise (Italie)
- Laura ARDITO, Membre de la Commission des élues de l'AICCRE (Italie)
- Ana BARCELÓ CHICO, Présidente de la Commission de l'Égalité de la FEMP (Espagne)
- Frédérique BARELLON, Déléguée Générale de la région Rhône-Alpes auprès de l'Union européenne (France)
- F. BELKASMI, Assistant Advisor Elderwoman, Municipality of Rotterdam (Pays-Bas)
- Martine BEURAERT, Adjointe au Maire de Dunkerque (France)
- Jean BLATZ, Conseiller Technique au Cabinet du Maire de Lille (France)
- Regina BOLOGOVIENE, Member of the Social Committee, Association of Local Authorities in Lithuania (Lituanie)
- Rossella BONAVITA, Responsable du Service "Cittadinanza e delle Donne" de la ville de Venise (Italie)
- Doris BORG, Mayor of Birkirkara, Executive Member of the Local Councils Association of Malta (Malte)
- Joseph BORG, Member of Mellieha City Council, Vice-President of the Local Councils Association of Malta (Malte)
- Vicenta BOSCH PALANCA, Présidente de la Commission des élues locales et régionales du CCRE (Espagne)
- Jocelyne BOUGEARD, Adjointe au Maire de Rennes déléguée aux femmes et l'égalité et au temps de la ville (France)
- Yolande BOYER, Sénatrice du Finistère, Maire de Châteaulin (France)
- Arta BRAUNA, Chair of the Council of Priekule rural municipality (Lettonie)
- Melinda BUDA, Conseillère Municipale de Petrosino (Italie)
- Diane BUNYAN, Expert within the Council of Europe
- Adília CANDEIAS, Maire Adjointe de Palmela (Portugal)
- Claudina CARDOSO, Conseillère de Mme Adília CANDEIAS, Maire Adjointe de Palmela (Portugal)
- Laura CASTAGNOLI, Responsable des politiques de la femme et de l'emploi de la ville de Gênes (Italie)
- Roberta CAVAGNA, Maire Adjointe de San Giovanni Bianco (Italie)
- Sandra CECIARINI, Chargée de Mission au Secrétariat Général du CCRE
- Ivana CERVINKOVA, Mayor of Kostelec nad Orlicí (République Tchèque)
- Christophe CHAILLOU, Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du CCRE
- Maria Teresa COPPO GAVAZZI, Elue dans la 3^e circonscription de l'aire métropolitaine de Milan, Présidente de la Fédération régionale lombarde de l'AICCRE, Vice-Présidente de la Commission des élues de l'AICCRE (Italie)
- Ann-Kristin COPSON, Gender Expert, Norwegian Association of Local and Regional Authorities (Norvège)
- Clara COSTALES SUAREZ, Chef du Bureau des Politiques d'Égalité de Gijón (Espagne)
- Raffaella D'ALBERTI, Maire Adjointe de Petrosino (Italie)
- Fausta DESHORMES, Directrice Honoraire de la Commission européenne (Belgique)
- Davide DIAMANTINI, Professeur à l'Université Bicocca-Milano (Italie)
- Patrizia DINI, Secrétaire de la Fédération Toscane de l'AICCRE (Italie)
- Corinne DOLLÉ, Comptable, Secrétariat Général du CCRE
- Simone DUCERT, Adjointe au Maire de Charnay lès Mâcon en charge des relations internationales (France)
- Michèle DUPUIS, Echevine de Verviers en charge de l'emploi et de l'égalité des chances (Belgique)

- Isabelle DUSSUTOIR, Directrice de POLIS
- Jutta EBELING, Vize Bürgermeisterin der Stadt Frankfurt (Allemagne)
- Edite ESTRELA, Vice-Présidente de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen (Portugal)
- Maite ETXANIZ BALENCIAGA, Maire de Zarautz (Espagne)
- Nicole FEIDT, Maire de Toul (France)
- Noémie FELD, Cabinet de M. Christian Dupont, Ministre de la Politique des Grandes Villes de Belgique
- Françoise FELLMANN, Première Adjointe au Maire de Besançon (France)
- Paz FERNÁNDEZ FELGUEROSO, Maire de Gijón (Espagne)
- Rosalía FERNÁNDEZ MENÉNDEZ, Directrice du Département des Affaires sociales et de la Gouvernance de la FEMP (Espagne)
- Colette FILLION-NICOLLET, Adjointe au Maire de Grenoble en charge de l'économie solidaire (France)
- Jana FISCHEROVÁ, Committee of international relations, Union of Towns and Municipalities of the Czech Republic (République Tchèque)
- Ian FLEETWOOD, Member of Lincolnshire County Council (Royaume-Uni)
- Antalné FODOR, Mayor of Szigetszentmiklós (Hongrie)
- Julien GANNARD, Directeur du pôle Projets, Maison du Temps et de la Mobilité de Belfort (France)
- Yves GARBARINI, Chef de Projet - service Jeunesse et Animation de Lille (France)
- Maria Dolores GARCÍA NIETO, Conseillère Municipale de Carthagène en charge de la politique sociale (Espagne)
- Françoise GASPARD, Experte du CCRE sur la question de l'égalité des chances
- Panagiota GAZI, Member of Amfissa City Council, President of KEDKE Committee on Equality (Grèce)
- Graziella GENTILINI, Fédération régionale de la Marche de l'AICCRE (Italie)
- Ligita GINTERE, Chair of the Council of Jaunpils rural municipality (Lettonie)
- Mireille GITTON, Maire Adjointe de Clichy déléguée à la culture et aux femmes (France)
- Stefanie GÖTHE-OBIEGLO, Gleichstellungsbeauftragte, Mitglied im Frauen- und Gleichstellungsausschuß des Deutschen Städtetages / Vertretung des Bundesland Sachsen-Anhalt (Allemagne)
- Cécile GRAUVOGEL, Assistante, Secrétariat Général du CCRE
- Isabelle GUEGUEN, Chargée de mission "égalité femmes/hommes" au Conseil Général du Finistère (France)
- Françoise GUILLOU, Conseillère Municipale d'Aubigny, représentée par M. Jean LARDIERE, Maire d'Aubigny (France)
- Tuula HAAPIO, Administrative Manager of the City of Tampere (Finlande)
- Kveta HALANOVÁ, Mayor of Jílové u Prahy (République Tchèque)
- Katarzyna HALAS, International Relations Officer, Association of Polish Cities (Pologne)
- Tiina HALLING, Rakvere City Government (Estonie)
- Petra HARTMANN, Coordinatrice des partenaires italiens, Sister Cities Going Gender (Allemagne)
- Ulla HEMBERG, Swedish Association of Local Authorities and Regions (Suède)
- Baroness Ruth HENIG, Lancashire County Council (Royaume-Uni)
- Edeltraud HERRMANN, Frauenreferentin, Frauenreferat, Stadt Filderstadt (Allemagne)
- Ida HILLER, Frauenbeauftragte, Stadt Nürnberg (Allemagne)
- Annie HOARAU, Directrice de l'Action familiale et des droits des femmes de Marseille (France)
- Sabine HOLLAND-LETZ, Referentin, Deutscher Städtetag (Allemagne)
- Eeva HONKANUMMI, Member of Espoo City Council, Chair of the Equality Committee, Chair of the Social and Health Committee of the Association of Finnish Local and Regional Authorities (Finlande)
- Ulrike HUEBER, Österreichischer Städtebund (Autriche)
- Natalia IZZI, Commission de l'Egalité des Chances de la ville de Rome (Italie)
- Sylvie JEANNIN, Conseillère Municipale de Besançon déléguée aux animations sportives (France)
- Jasbir JHAS, Policy and Public Affairs Officer, LGIB (Royaume-Uni)
- Sue JOHNSON, Senior Policy and Projects Manager, Greater London Authority (Royaume-Uni)
- Elizabeth JOHNSTON, Deputy Executive Director of the European Forum for Urban Safety
- Guilherme JOHNSTON, Stagiaire, Secrétariat Général du CCRE
- Dörthe JUNG, Unternehmensberatung, Stadt Frankfurt-am-Main (Allemagne)
- Aziza KAPADIA, Policy Officer, Women's Design Service (Royaume-Uni)
- Katerina KARAVOLA, Officer in KEDKE Brussels office (Grèce)
- Dimitra KARVOUNI, Mayor of Opounton (Grèce)
- Erika KATONA, Coordinator of International Affairs, Hungarian National Association of Local Authorities (TÖOSZ) (Hongrie)
- Gerda KASSNER, Gleichstellungsbeauftragte, Stadt Essen (Allemagne)

- Michaela KAUER, Stadt Wien (Autriche)
- Elita KRESSE, Secretary, Latvian Association of the Local and Regional Governments (Lettonie)
- Leena KUHA, Member of Oulu City Council, Deputy Member of the Board of the Association of Finnish Local and Regional Authorities (Finlande)
- Maro KYRIATIDOU, Municipal Councillor (Chypre)
- Valérie LE GALLOUEDEC, Stagiaire au Conseil Général du Finistère (France)
- Pirkko LETTO, Member of Vantaa City Council, Member of the Board of the Association of Finnish Local and Regional Authorities (Finlande)
- Ann LOBIJN, Coordinator Team Welfare, Association of Flemish Towns and Municipalities (Belgique)
- Lena LUDVIGSSON OLAFSEN, First Vice President, Swedish Association of Local Authorities and Regions (Suède)
- Miren Arantza MADARIAGA ABERASTURI, Maire de Gauteviz Arteaga (Espagne)
- Karin MANDERSCHIED, Présidente du Conseil National des Femmes du Luxembourg (Luxembourg)
- Marie-Pierre MARTINET, Conseillère de Paris (France)
- Victoria MARTÍNEZ OCÓN, Membre de la Commission de l'Égalité de la FEMP (Espagne)
- Sabine MARTORELL, Chargée de Mission de l'AFCCRE (France)
- Maguy MARUEJOLS, Représente Mme Conchita LACUEY, Députée-Maire de Floirac (France)
- Fosca MAURI TASCIOTTI, AICCRE (Italie)
- Sebihan MEHMED, Mayor of Krumovgrad (Bulgarie)
- Gabriella MERLO, AICCRE (Italie)
- Adua MESSERINI, Coordinatrice de la Commission des Elues, Fédération Toscane de l'AICCRE (Italie)
- Antonina MIELGO, Directrice en charge de l'égalité de la FEMP (Espagne)
- Sinikka MIKOLA, Senior Adviser responsible for equality issues, Association of Finnish Local and Regional Authorities (Finlande)
- Dobrinka MONEVA, Mayor of Razgrad (Bulgarie)
- Ewa MROZ, Director of the House for Polish-German Cooperation (Pologne)
- Patrizia NAPOLI, AICCRE (Italie)
- Encarnación OCAÑA PÉREZ, Membre de la Commission de l'Égalité de la FEMP (Espagne)
- Siiri OVIIR, Member of the European Parliament (Estonie)
- Ramute OZALINSKIENE, Member of the Social Committee, Association of Local Authorities in Lithuania (Lituanie)
- Angeles PALACIOS SANCHEZ, Conseillère Municipale de Carthagène en charge du budget, du patrimoine et de l'emploi (Espagne)
- Eleni PANAGI, Mayor of Chalki (Grèce)
- Jacqueline PANIER, Adjointe au Maire de Besançon en charge des relations publiques et des relations extérieures (France)
- Myriam PAREA, Gérante et Sténotypiste de Conférences (France)
- Marie PAUKEJOVÁ, Member of Ceské Budejovice City Council (République Tchèque)
- Luisella PAVAN-WOOLFE, Directrice des affaires horizontales et internationales, Direction Générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, Commission européenne
- Brigitte PÉRILLIÉ, Maire de Vif (France)
- Marjaana PERTTULA, Member of Pori City Council, Member of the Board of the Association of Finnish Local and Regional Authorities (Finlande)
- Sylvie PETITJEAN, Directrice Générale Adjointe du Conseil Régional de Poitou-Charentes (France)
- Anna PODESTÀ, Maire Adjointe de Parme déléguée aux relations internationales (Italie)
- Danièle POISSENOT, Conseillère Municipale de Besançon (France)
- Angelika POTH-MÖGELE, Directrice politique, Secrétariat Général du CCRE
- Gabriella PSOMA, Member of Nicosia City Council (Chypre)
- Cilda PURGALE, Chair of the Council of Trikata rural municipality (Lettonie)
- Anne-Ly REIMAA, Senior Executive Officer in foreign relations and EU issues, Jõhvi city government (Estonie)
- Jacques REY, Conseiller Municipal de La Bastidonne, Membre du Comité Directeur de l'AFCCRE (France)
- Pirjo RINNE, Member of the Executive Board of Turku (Finlande)
- Cathernie ROBERTSON, Policy Development Worker, Women's Design Service (Royaume-Uni)
- Maria Jose ROCA GUTIERREZ, Conseillère Municipale de Carthagène en charge de la participation des citoyens (Espagne)
- Monika ROMENSKA, Deputy Executive Director, National Association of Municipalities in the Republic of Bulgaria (Bulgarie)
- Susanna RORATO, Chef du Service de l'Égalité des Chances de la ville de Turin (Italie)
- Maria RÖSSLHÜMER, Geschäftsführung, Verein Autonome Österreichische Frauenhäuser (Autriche)
- Magali RUEELLE, Stagiaire, Secrétariat Général du CCRE
- Mirosława RUTHOLSKA-KRUPKA, Vice Chair of Pila City Council (Pologne)

- Geneviève SAINT-HUBERT, Présidente de la Fédération Française des Maisons de l'Europe (France)
- Karmelo SÁINZ DE LA MAZA ARROLA, Maire de Leioa, Président de l'Association des Municipalités Basques (EUDEL) (Espagne)
- Emilia SAIZ, Chargée de Mission, Cités et Gouvernements Locaux Unis
- Õilme SALUMÄE, Member of Kuressaare City Council (Estonie)
- Isabelle SANTOS, Assistante parlementaire de Mme Edite ESTRELA (Portugal)
- Pekka SAURI, Deputy Mayor of Helsinki, Member of the Board of the Association of Finnish Local and Regional Authorities (Finlande)
- Rosalia SCHIRO', AICCRE (Italie)
- Werner SCHNEIDER, Referent für Gender Mainstreaming, Stadt Frankfurt-am-Main (Allemagne)
- Birgit SEELBINDER, Oberbürgermeisterin der Stadt Marktredwitz (Allemagne)
- Külliki SEIRE, Advisor to the Mayor of Paide, representing the Association of Estonian Cities (Estonie)
- Serge SETTERAHMANE, Maire Adjoint de Clichy délégué aux relations internationales (France)
- Jeremy SMITH, Secrétaire Général du CCRE
- Valérie SOLLE, Assistante, Secrétariat Général du CCRE
- Angela SPIZIG, Vize Bürgermeisterin der Stadt Köln (Allemagne)
- Jake STAFFORD, Senior Policy Coordinator, London's European Office (Royaume-Uni)
- Anne STAUFFER, representing Ms Hiltrud BREYER, Member of the European Parliament (Allemagne)
- Ivana STRÁSKÁ, Mayor of Milevsko (République Tchèque)
- Catharina TARRAS-WAHLBERG, Deputy Mayor of Stockholm (Suède)
- Ginka TCHAVDAROVA, Executive Director, National Association of Municipalities in the Republic of Bulgaria (Bulgarie)
- Gisèle TESSON, Présidente du jumelage d'Aubigny (France)
- Sofia THOMAREI, Member of Keratsini City Council (Grèce)
- Marta TORRADO DE CASTRO, Vice-Présidente de la Commission de l'Égalité de la FEMP (Espagne)
- Stavros TOTSIS, Interpreter (Grèce)
- Laura TURQUET, Consultant (Royaume-Uni)
- Erzsébet UDVARDI, Mayor of Kisbér (Hongrie)
- Anna ULVESON, Project Manager, Swedish Association of Local Authorities and Regions (Suède)
- Marianne VAN DEN ANKER, Elderwoman Health and Security Emancipation, Municipality of Rotterdam (Pays-Bas)
- Tamara VAN DE WIJDEVEN, Health Service, Municipality of Rotterdam (Pays-Bas)
- Susanna VANONI, AICCRE (Italie)
- Audrone VAREIKYTE, Adviser on Social Affairs, Association of Local Authorities in Lithuania (Lituanie)
- Sylvie VAUGELADE, Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin déléguée à la démocratie participative, à la citoyenneté et aux droits des femmes (France)
- Petra WAHLSTRÖM, Information Officer, Swedish Association of Local Authorities and Regions (Suède)
- Beate WEBER, Oberbürgermeisterin der Stadt Heidelberg (Allemagne)
- Simona WOLESA, Büroleiterin Brüssel, Österreichischer Städtebund (Autriche)
- Audrey YOUNG, Head of Diversity, Performance, Greater London Authority (Royaume-Uni)
- Jan YOUNGS, Equality Officer, Equalities and Social Inclusion Team, Bristol City Council (Royaume-Uni)
- Rosaria ZARU, Responsable du projet toscan "les villes de l'égalité", ARTEMIS-AICCRE (Italie)
- Petra ZIEGLER, Projektmitarbeiterin, Verein Autonome Österreichische Frauenhäuser (Autriche)

[Sommaire]

1. S’engager et œuvrer pour une participation accrue des femmes à la vie politique locale	58
2. Promouvoir et mettre en œuvre des mécanismes de décision et des stratégies visant à assurer la prise en compte des besoins des femmes au cours des décisions	59
Le mainstreaming	59
L’administration municipale	60
L’emploi	60
La consultation	60
Le gender budgeting	60
La création d’un observatoire ou d’un comité de suivi pour l’égalité	61
3. La ville tient compte des besoins des femmes lors de la mise en œuvre des différentes politiques de sa compétence	61
1. La planification	61
a) Les infrastructures	61
b) Les transports	61
c) Le logement	61
d) Le paysage urbain	61
2. Les services	61
a) Les soins aux enfants	61
b) Les transports	62
c) Les heures d’ouverture des bureaux et des commerces	62
d) Le logement	62
e) L’accessibilité aux services	62
f) La culture et le sport	62
g) La communication et l’information	62
h) La sécurité des femmes	63
i) La diversité	63

Une méthodologie pour une ville égalitaire

La ville qui veut progresser vers l'égalité hommes/femmes et respecter ainsi l'un des principes de la démocratie doit tenir compte de trois domaines d'action :

- La participation des femmes à la vie politique
- Des stratégies et mécanismes pour promouvoir l'égalité hommes/femmes
- Des politiques spécifiques (selon les compétences de la municipalité elle-même) qui tiennent compte des besoins des femmes et visent à améliorer leur vie quotidienne.

Il est également important que les différents besoins des femmes et des hommes soient considérés de telle manière que les handicaps, la race, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, la classe sociale, l'âge, le statut matrimonial, les responsabilités familiales et l'emploi soient pris en compte.

1. S'ENGAGER ET ŒUVRER POUR UNE PARTICIPATION ACCRUE DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE LOCALE

Comment ?

- Par un engagement politique et public fort du maire et du conseil municipal en faveur de l'égalité.
- Par des actions de lobbying auprès des gouvernements nationaux et des partis politiques afin qu'ils fixent des quotas assurant une représentation totale et équitable des femmes en tant que candidates sur les listes électorales.
- Par la nomination d'un(e) élu(e) de haut niveau en charge de l'égalité hommes/femmes.
- Par la mise en place d'une commission mixte pour l'égalité hommes/femmes en charge de la législation et la mise en œuvre des politiques de l'égalité. Cette commission devrait comprendre des femmes et des hommes et permettre un débat et un échange de vues entre les hommes et les femmes.
- En soulignant l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes avec les membres de l'ancien conseil ainsi qu'avec les nouveaux élus et en organisant des sessions de formation lorsque cela est nécessaire.
- Par le respect de l'équilibre hommes/femmes dans la nomination des maires, des adjoint(e)s au maire, des membres des commissions et de leurs présidences, ainsi que lors de la nomination des membres des commissions consultatives.
- Par la nomination de femmes aux portefeuilles de haut niveau sur les questions qui sont trop souvent réservées aux hommes comme le budget, l'urbanisme, les transports etc. (et non seulement les affaires sociales, la culture...).
- En demandant aux membres des partis de vérifier que les engagements pris soient respectés au niveau local (par exemple le respect des quotas).
- En ayant recours à l'échange de bonnes pratiques et expériences avec les autres villes menant des politiques en faveur de l'égalité, et en participant à des forums et réseaux qui facilitent l'échange d'information et les contacts au niveau national, européen, mondial.
- En sensibilisant la population (par les différents moyens de communication, dans les écoles) sur l'importance d'une démocratie égalitaire entre les hommes et les femmes.
- En encourageant les jeunes femmes à participer à la vie politique par la mise en place de conseils municipaux de jeunes, qui peuvent être promus par exemple dans les écoles et qui peuvent servir de vivier à la naissance des vocations politiques.
- En organisant des campagnes de sensibilisation pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique, et en les encourageant à s'inscrire dans un parti politique (en soulignant que c'est seulement ainsi que les intérêts des femmes peuvent être mieux pris en compte).
- En encourageant les femmes, y compris celles qui sont handicapées, noires ou issues d'une minorité ethnique, lesbiennes, âgées, plus jeunes, et qui ont des tâches de soutien familial, à se présenter aux élections, notamment locales, de telle façon que les élus représentent la ville dans son ensemble.
- En engageant les partis politiques à représenter les femmes de manière positive et sans stéréotypes dans tous les médias pour donner aux femmes des modèles à suivre.



Le bon Gouvernement,
Ambrogio Lorenzetti.
Sienne (Italie), Palazzo
Pubblico (1338).

- En facilitant la participation des femmes aux réunions politiques et publiques dans le respect de leurs exigences de mères, et souvent ayant en charge la vie familiale :
 - en faisant attention à l'heure de convocation des réunions et en évitant de prolonger celles-ci inutilement ;
 - en prévoyant des dispositifs de garde d'enfants, ou en aidant à couvrir les frais de garde à domicile.
- En encourageant les femmes à se porter candidates aux élections, et en appuyant les éventuelles candidates et les nouvelles élues par la mise en place d'un système de mentoring et l'organisation de formation, par exemple pour :
 - parler en public
 - présenter et développer un point lors d'une réunion
 - connaître le système politique et ses processus
 - développer leurs capacités et compétences pour une fonction politique.
- En surveillant le nombre de femmes candidates et élues et le succès de toutes politiques et initiatives pour aboutir à une représentation équitable.

2. PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE DÉCISION ET DES STRATÉGIES VISANT À ASSURER LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES FEMMES AU COURS DES DÉCISIONS

Une ville peut favoriser une plus grande égalité hommes/femmes en mettant en place des stratégies appropriées et en prévoyant des mécanismes adaptés. Voici quelques recommandations.

Le mainstreaming

La ville doit mettre en œuvre une stratégie globale de mainstreaming dont le but est d'apporter l'égalité entre femmes et hommes, à la fois au sein de la collectivité locale et dans la prestation de services aux habitants. Les éléments de cette stratégie de mainstreaming devraient être les suivants :

- a) Les décideurs de la ville veillent constamment à l'égalité entre les femmes et les hommes, en respectant les règles déjà mentionnées au chapitre 1 : notamment par la nomination d'un(e) élu(e) de haut niveau chargé(e) de l'égalité hommes/femmes et d'un comité pour l'égalité (responsable des politiques pour l'égalité).
- b) Les villes doivent prendre en compte, dans toutes les politiques, les besoins spécifiques des différentes femmes, par exemple les femmes noires ou issues d'une minorité ethnique, les femmes immigrées, les lesbiennes, les femmes handicapées, les femmes plus jeunes ou plus âgées, les femmes qui appartiennent à des groupes religieux, et les femmes ayant des tâches de soutien familial.
- c) Les politiques sont développées et mises en œuvre pour aboutir à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- d) Il existe un département de l'égalité pour appuyer le processus de mainstreaming.

Il existe une formation périodique pour les élu(e)s et le personnel pour leur permettre de participer effectivement au mainstreaming du genre.

L'administration municipale

Les systèmes de fonctionnement interne de la ville peuvent favoriser l'égalité du genre :

- a) En développant un plan d'action pour l'égalité hommes/femmes qui identifie :
 - les politiques, outils et méthodes de mise en œuvre pour aboutir à l'égalité du genre
 - un programme détaillé pour les actions et les événements planifiés
 - une méthode d'évaluation.
- b) En poursuivant des évaluations de l'impact du genre sur les différentes stratégies et politiques ainsi que sur les grands projets.
- c) A travers le suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés dans le plan d'action par les décideurs de la ville et le département de l'égalité dans l'administration.
- d) En revoyant et révisant les stratégies, les politiques et les actions planifiées pour établir les plans futurs afin de réaliser l'égalité du genre.

L'emploi

La ville est non seulement un lieu de décision qui influence la vie des femmes, elle est également un lieu de travail et d'organisation du travail des femmes. Il est essentiel que la ville en tant qu'employeur se porte garante de l'égalité hommes/femmes en respectant :

- l'égalité hommes/femmes dans le nombre de personnes employées dans les différents services et aux différents niveaux de la hiérarchie
- l'égalité des salaires des hommes et des femmes à travail égal
- l'égalité hommes/femmes dans la formation professionnelle et l'occupation des postes situés aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie.

Pour réaliser cet objectif, une ville peut appliquer les politiques suivantes :

- en spécifiant les stratégies et les mécanismes pour le respect de l'égalité hommes/femmes dans la ville en tant qu'employeur au sein du plan d'action de la ville pour l'égalité

- en mettant en place un système d'évaluation et de formation basé sur des objectifs précis et qui aident les femmes à progresser dans l'évolution de leur carrière.

La consultation

- La consultation doit être réalisée de façon à connaître les différents besoins de diverses femmes et à savoir à quelle mesure la ville les satisfait.
- Différentes méthodes de consultation et de communication doivent être utilisées pour entrer en contact avec les différentes femmes, et tenir compte de leur vie quotidienne et de leurs besoins, par exemple des femmes ayant des handicaps particuliers ou disposant de différents niveaux de connaissances orales ou écrites de la langue principale du pays.
- Les résultats du processus de consultation doivent être communiqués à ceux qui y ont pris part et doivent être pris en compte dans le développement de plans d'action pour l'égalité.

Le gender budgeting

La prise en considération des besoins des femmes au moment de la préparation du budget de la municipalité est primordiale pour la mise en œuvre des politiques de l'égalité. Ce mécanisme est appelé "gender budgeting" (un budget qui tient compte de la dimension du genre). L'application du gender budgeting nécessite le respect de plusieurs conditions, dont les principales sont :

- la présence équilibrée des femmes au sein de la commission en charge de la préparation du budget de la ville, afin que les femmes puissent faire entendre leur voix ;
- l'établissement d'une méthode de consultation des femmes pour connaître leurs besoins ;
- l'analyse et la planification du niveau des dépenses par genre dans la fixation du budget ;
- l'établissement et la mise en œuvre d'un système pour le suivi, le contrôle et l'évaluation du gender budgeting ;
- la publication des dépenses du budget par genre.

La création d'un observatoire ou d'un comité de suivi pour l'égalité

La mise en place d'un observatoire ou d'un comité de suivi de l'égalité dans une ville est un mécanisme utile au suivi et à la bonne évaluation des politiques de l'égalité de la ville. Cet organe devrait :

- Disposer de données (séparées entre femmes et hommes) et des résultats basés sur le genre, précis et analysés ;
- Pouvoir évaluer précisément l'impact et l'efficacité des politiques pour les femmes et les hommes, à la fois au sein de l'autorité et dans la ville ;
- Fournir ces données et cette évaluation aux décideurs de la ville afin qu'ils puissent les utiliser pour agir.

3. LA VILLE TIEN COMPTE DES BESOINS DES FEMMES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIFFÉRENTES POLITIQUES DE SA COMPÉTENCE

1. La planification

La planification urbaine représente l'image d'une ville telle qu'elle est vécue par ses habitants et ses visiteurs. Les femmes et leurs besoins doivent être pris en compte dans la planification de l'espace, le design, les infrastructures et l'architecture de la ville.

a) Les infrastructures

Les décideurs de la ville doivent planifier d'une manière globale pour assurer l'existence de manière appropriée et accessible des services suivants :

- Services publics (bureaux de poste, écoles, crèches, hôpitaux, services sociaux)
- Centres culturels (cinémas, théâtres, auditoriums, bibliothèques) et sportifs
- Services de loisirs (parcs, clubs post scolaires, centres de jeunes)
- Services privés (banques, commerces).

b) Les transports

La ville devrait être conçue pour :

- Permettre aux femmes et aux enfants de se déplacer facilement, en utilisant différents moyens de transport (y compris la marche et le vélo) et un système de transport public intégré

- Réduire le danger que peuvent représenter les véhicules pour les femmes et les enfants.

c) Le logement

Un éventail divers de logements bon marché et de haute qualité devrait être prévu et des formes variées de propriété et d'occupation devraient être assurées. Cela devrait comprendre des logements de tailles variées pour des ménages de différentes tailles.

Les ensembles de logements doivent intégrer des services locaux et avoir accès au centre-ville et aux infrastructures.

d) Le paysage urbain

La façon dont le paysage urbain est conçu et entretenu peut avoir un impact important sur la vie des femmes, par exemple :

- Un bon éclairage des rues et des lieux publics peut aider les femmes à se sentir et à être plus en sécurité.
- Les trottoirs doivent être libres de tout obstacle pour faciliter la circulation des poussettes, fauteuils roulants, etc.
- Un bon système de nettoyage des rues et d'entretien (ordures, graffitis etc.) est nécessaire pour que les rues ne paraissent pas négligées et menaçantes.

Le rôle des femmes dans la société doit être davantage reconnu dans la dénomination des rues et dans la symbolique urbaine comme les statues, les monuments, etc.

2. La prestation des services

La ville peut aider les femmes à équilibrer leur vie professionnelle avec leur vie privée et leur vie familiale en planifiant les services qui faciliteront leurs tâches quotidiennes.

a) Les soins aux enfants

- Assurer l'existence de services pour les soins aux enfants et les crèches
- Assurer que ces services sont ouverts aussi longtemps que possible durant la journée en prenant en compte les heures de travail des femmes
- Assurer que ces services sont abordables pour toutes les femmes, les familles monoparentales ou biparentales, les femmes à faibles revenus, les personnes travaillant à temps complet ou partiel

- Développer des systèmes de garde à domicile lorsque cela est nécessaire
- Les politiques doivent être suffisamment flexibles pour que les femmes puissent travailler en fonction des besoins de leurs employeurs et poursuivre également une carrière.

b) Les transports

La ville doit s'assurer que les transports publics répondent aux besoins spécifiques des femmes en :

- Etant abordables, efficaces, fréquents, rapides, propres et sûrs
- Etant accessibles aux femmes voyageant avec des enfants et des courses et aux femmes ayant des difficultés de mobilité
- Desservant les services les plus souvent fréquentés par les femmes comme les écoles, les crèches, les commerces, les banques, les hôpitaux, les services sociaux municipaux, les points d'information, etc.
- Permettant aux femmes, et particulièrement les femmes défavorisées ou isolées, de prendre part aux activités de la ville (par exemple les activités culturelles ou politiques).

c) Les heures d'ouverture des bureaux et commerces

- Ouvrir les bureaux municipaux le samedi matin, pendant les heures de repas, ou rendre possible l'obtention d'un acte de naissance, d'un certificat de domicile, d'un bulletin de vote, l'inscription sur les liste électorales etc. par courrier ou par Internet.
- Encourager la fermeture tardive des bureaux et des commerces pour aider les femmes à accomplir leurs tâches ménagères après le travail.

d) Le logement

Faire en sorte que les femmes défavorisées bénéficient d'une allocation équitable de logements sociaux convenables.

e) Les services accessibles à ceux qui s'occupent des personnes défavorisées

Les femmes prennent souvent soin des membres les plus défavorisés de notre société tels que les personnes âgées ou handicapées, etc. La ville peut améliorer la vie quotidienne de ces femmes en rendant les services accessibles à domicile ou en ouvrant des centres adaptés à leurs besoins.

f) La culture et le sport

Une ville peut mettre en œuvre une politique culturelle qui tient compte des préférences des femmes et de leurs talents :

- En promouvant des activités de peinture, sculpture, théâtre, photographie, etc. à la fois comme lieux d'apprentissage et de loisirs
- En appuyant les femmes artistes par la promotion de leurs œuvres (peinture, sculpture, livres de chanson, pièces de théâtre etc.).

Une ville peut prendre en compte le genre dans sa politique du sport :

- En tenant compte des diverses préférences des hommes et des femmes en préparant le budget consacré au sport et dans ses dépenses budgétaires
- Par la promotion d'une participation mixte et qui surmonte les stéréotypes, en développant des sports mixtes (par exemple le football)
- En encourageant les deux sexes à prendre part aux sports traditionnellement stéréotypés par genre.

g) Communication et information

La ville peut fournir des informations spécifiques aux femmes en :

- Ouvrant des bureaux d'information sur les services municipaux et les autres services disponibles pour les femmes
- Réalisant des campagnes de sensibilisation sur l'égalité hommes/femmes (cf. chapitre 1) pour encourager la participation des femmes à la vie civique ou des campagnes visant à attirer l'attention de la population sur des problèmes particuliers
- En utilisant des images de femmes positives et/ou non stéréotypées dans la publicité
- Ouvrant des centres d'accueil pour les femmes en difficulté, avec un soutien psychologique et un suivi
- Ouvrant un bureau pour recevoir les femmes immigrées ou issues de minorités ethniques afin de leur fournir des informations et un soutien
- Créant un bureau qui s'occupe de la santé des femmes, l'éducation sexuelle, la lutte contre le SIDA, etc.

h) La sécurité des femmes

Une municipalité peut aider à assurer la sécurité des femmes dans leur vie quotidienne dans la ville en :

- Concevant une ville sans crime en s'assurant que les lieux publics fréquentés par les habitant(e)s ont une claire visibilité et que, la nuit, ils sont bien éclairés (par exemple les arrêts de bus, les parkings, les stations de métro)
- Se préoccupant des problèmes de sécurité concernant la dernière portion de trajet avant la maison
- Mettant en place des mesures de surveillance dans les points névralgiques dangereux.

La violence domestique est un problème sérieux pour les femmes. Les villes peuvent aider à assurer leur sécurité chez elles en :

- Fournissant des informations sur les lieux où les femmes battues peuvent se rendre et en organisant des campagnes de sensibilisation
- Ouvrant des centres d'accueil pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

- Assurant des relations de travail efficaces avec et entre les services concernés comme la police et les autorités de la santé et du logement.

i) La diversité

Les services de la ville pris dans leur ensemble doivent s'adresser à tous les groupes de femmes.

Par exemple, la ville doit aider les réfugiées et les femmes immigrées à s'installer et à jouer un rôle important dans la vie de leur nouvelle cité et leur nouveau pays avec des initiatives comme :

- Organiser des cours d'alphabétisation, de langue et de culture
- Lancer des actions visant à établir un dialogue plus étroit avec les différents groupes de la population
- Organiser une formation pour faciliter leur insertion ou réinsertion professionnelle dans le pays hôte (par exemple les technologies de l'information).

D'une façon similaire, les besoins d'autres groupes spécifiques de femmes doivent être traités dans un cadre d'action approprié.



Le Conseil Municipal d'Espoo (Finlande) : un exemple d'assemblée paritaire.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande association d'autorités locales et régionales en Europe.

Ses membres sont les associations nationales de villes et régions de plus de trente pays européens.

L'idée fondamentale du CCRE est de promouvoir une Europe unie et forte, fondée sur l'autonomie locale et régionale, et la démocratie ; une Europe dans laquelle les décisions sont prises au plus près des citoyens, dans le respect du principe de subsidiarité.

Les activités du CCRE couvrent un vaste champ d'activités tels les services publics, les transports, la politique régionale, l'environnement, l'égalité des chances, ...

Le CCRE est également présent sur la scène internationale. Il constitue la section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).



Partenaire du CCRE



"Venetian Afternoon"
painting by Thomas McKnight
copyright 2005 Thomas McKnight
All rights reserved
www.thomasmcknight.com

Tous droits réservés - 2005

Cette publication n'engage que son auteur. La Commission Européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE (CCRE)

COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS (CEMR)

Bureau de Paris / Paris Office

15 rue de Richelieu

F - 75001 Paris

Tel. +33 1 44 50 59 59

Fax +33 1 44 50 59 60

E-mail : cemrparis@ccre.org

Web : www.ccre.org

Bureau de Bruxelles / Brussels Office

Rue d'Arlon 22

B - 1050 Bruxelles

Tel. +32 2 511 74 77

Fax +32 2 511 09 49

E-mail : ccre.bruxelles@ccre-cemr.org

Web : www.ccre.org